



Gestion
financière MD inc.

Gestion financière MD inc.

Prospectus simplifié

Le 30 mai 2025

(parts de série A, de série I, de série F et de série D, sauf indication contraire)

Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD
Fonds d'obligations MD
Fonds d'obligations à court terme MD
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD
Fonds d'actions MD
Placements d'avenir MD limitée (actions de série A, de série I, de série F et de série D)
Fonds croissance de dividendes MD
Fonds international de croissance MD
Fonds international de valeur MD
Fonds monétaire MD (parts de série A et de série D)
Fonds d'actions canadiennes MD
Fonds américain de croissance MD
Fonds américain de valeur MD
Fonds stratégique de rendement MD
Fonds d'occasions stratégiques MD
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

Portefeuille conservateur Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de revenu équilibré Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille équilibré modéré Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de croissance modérée Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille équilibré de croissance Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de croissance maximale Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)

Portefeuille indiciel conservateur Précision MD (parts de série F)
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD (parts de série F)
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD (parts de série F)
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD (parts de série F)

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD (parts de série A)
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD (parts de série A)

(individuellement et collectivement, un ou les « Fonds MD »)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et actions et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds MD et les titres des Fonds MD offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Table des matières

INFORMATION INTRODUCTIVE	1
Le prospectus	1
Gestion financière MD inc. et Gestion MD limitée.....	1
RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION D'UN OPC	1
Gestionnaire	1
Conseiller en valeurs	2
Sous-conseillers	2
Accords relatifs au courtage.....	8
Placeur principal.....	8
Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaire	8
Dépositaire	9
Auditeur	9
Agent chargé de la tenue des registres	9
Mandataire d'opérations de prêt de titres.....	9
Autres fournisseurs de services	10
Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds	10
Entités membres du groupe	11
Information concernant le courtier gérant	11
Politiques et pratiques	12
Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires	14
Contrats importants.....	14
Poursuites judiciaires	14
Site Web désigné	14
ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE	14
Évaluation de la juste valeur des Fonds MD et des titres	15
CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	16
SOUSCRIPTIONS, ÉCHANGES ET RACHATS	16
Souscriptions	16
Échanges et changements de désignation.....	17
Rachats.....	18
Transferts	19
SERVICES FACULTATIFS	19
Régimes fiscaux enregistrés.....	19
Prélèvements automatiques.....	19
Retraits systématiques	19
FRAIS	20
RÉMUNÉRATION DU COURTIER	21
Pratiques en matière de vente.....	21
Participations.....	21
INCIDENCES FISCALES	21
Incidences fiscales pour les fiducies de fonds commun de placement	22
Incidences fiscales pour les investisseurs dans les fiducies de fonds commun de placement.....	22
Incidences fiscales pour Placements d'avenir MD limitée	23
Incidences fiscales pour les investisseurs de Placements d'avenir MD limitée.....	23
Disposition de titres de, et frais de la série I versés à l'égard de, fiducies de fonds commun de placement ou de Placements d'avenir MD limitée détenus hors de régimes fiscaux enregistrés	23
Admissibilité comme placement pour des régimes fiscaux enregistrés	24
QUELS SONT VOS DROITS?	24
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	24
Amélioration de l'échange de renseignements fiscaux	24
DISPENSES ET AUTORISATIONS	24
ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR	25

ATTESTATION DE PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE	26
ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL	27
INFORMATION PROPRE À CHACUN DES OPC DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	28
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?	28
Restrictions en matière de placement.....	33
Placements d'avenir MD limitée et description des titres.....	37
Nom, constitution et historique des Fonds MD.....	38
Information explicative.....	38
Méthode de classification du risque de placement	40
FONDS CANADIEN ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE PRÉCISION MD	42
FONDS D'OBLIGATIONS MD	44
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME MD	46
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MODÉRÉE PRÉCISION MD	48
FONDS D'ACTIONS MD	50
PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE	52
FONDS CROISSANCE DE DIVIDENDES MD	54
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE MD	56
FONDS INTERNATIONAL DE VALEUR MD	58
FONDS MONÉTAIRE MD	60
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES MD	61
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE MD	63
FONDS AMÉRICAIN DE VALEUR MD	65
FONDS STRATÉGIQUE DE RENDEMENT MD	67
FONDS D'OCCASIONS STRATÉGIQUES MD	69
FONDS D'OBLIGATIONS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES MD	71
FONDS D'ACTIONS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES MD	73
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR PRÉCISION MD	75
PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ PRÉCISION MD	77
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MODÉRÉ PRÉCISION MD	79
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MODÉRÉE PRÉCISION MD	81
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE PRÉCISION MD	83
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE PRÉCISION MD	85
PORTEFEUILLE INDICIEL CONSERVATEUR PRÉCISION MD	87
PORTEFEUILLE INDICIEL ÉQUILIBRÉ MODÉRÉ PRÉCISION MD	89
PORTEFEUILLE INDICIEL ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE PRÉCISION MD	91
PORTEFEUILLE INDICIEL DE CROISSANCE MAXIMALE PRÉCISION MD	93
FONDS COLLECTIF D'ACTIONS CANADIENNES GPPMD	95
FONDS COLLECTIF D'ACTIONS AMÉRICAINES GPPMD	97

Information introductive

LE PROSPECTUS

Le présent document contient des renseignements importants choisis de manière à vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 27, contient de l'information générale sur tous les Fonds MD. La deuxième partie, qui va de la page 28 à la page 98 contient des renseignements propres à chacun des Fonds MD décrits dans le présent document.

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds MD dans les documents suivants :

- ♦ les derniers aperçus du fonds déposés;
- ♦ les derniers états financiers annuels déposés;
- ♦ le rapport financier intermédiaire déposé après ces états financiers annuels;
- ♦ le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds;
- ♦ tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après ce rapport annuel.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le numéro sans frais 1 800 267-2332 ou en vous adressant à votre conseiller de Gestion MD.

On peut obtenir ces documents sur le site Web désigné des Fonds MD au mdm.ca/fr ou en communiquant avec nous à l'adresse courriel MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca.

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds MD sur le site Web www.sedarplus.ca.

GESTION FINANCIÈRE MD INC. ET GESTION MD LIMITÉE

Dans le présent prospectus, par « nous », « notre » et « nos », on entend Gestion financière MD inc. et Gestion MD limitée. Par « Gestion financière MD » et « gestionnaire », on entend Gestion financière MD inc. et par « Gestion MD », on entend Gestion MD limitée. « Vous » désigne les investisseurs qui achètent des titres des Fonds MD. Par « conseiller de Gestion MD », on entend un conseiller financier de Gestion MD, ou un conseiller en placement de Gestion MD au Québec.

Responsabilité de l'administration d'un OPC

GESTIONNAIRE

Aux termes d'une convention conclue entre Gestion financière MD et les Fonds MD en date du 3 février 2011, dans sa version modifiée à l'occasion, Gestion financière MD a été nommée gestionnaire des Fonds MD (la « convention de gestion »).

Gestion financière MD gère l'ensemble des activités des Fonds MD, y compris la détermination des objectifs et des stratégies de placement, le choix et la surveillance du gestionnaire de portefeuille, la prestation de services de comptabilité et d'administration et la promotion des ventes des parts et des actions des Fonds MD.

Gestion financière MD exécute diverses fonctions se rapportant aux activités de chaque Fonds MD aux termes de la convention de gestion, y compris ce qui suit :

- a. s'occuper de l'administration et de la gestion des Fonds MD, y compris de la tenue des livres et des registres des Fonds MD, et exécuter des fonctions administratives comme les services d'évaluation et la tenue des registres des porteurs de titres se rapportant à l'émission, à l'immatriculation et au rachat des titres;
- b. gérer le portefeuille des Fonds MD, y compris retenir les services d'un gestionnaire de portefeuille (qui peut être un membre du groupe du gestionnaire) qui assumera la responsabilité de la gestion du portefeuille, fournira des analyses et formulera des recommandations de placement, prendra des décisions en matière de placement, procédera à la souscription et à la vente des titres en portefeuille et négociera les ententes avec les courtiers;
- c. retenir les services d'un ou de plusieurs dépositaires des titres en portefeuille des Fonds MD;
- d. agir en qualité d'agent chargé de la tenue des registres des porteurs de titres;
- e. fournir le personnel et les services de bureau, de comptabilité et d'administration nécessaires pour l'exploitation efficace des Fonds MD dans leurs activités quotidiennes.

La durée initiale de la convention de gestion est de trois ans et elle peut être reconduite de deux ans en deux ans, au choix de Gestion financière MD. La convention de gestion ne peut faire l'objet d'une cession, sauf avec l'accord des deux parties. Il peut être mis fin à la convention de gestion d'un Fonds MD donné sur un préavis écrit d'au moins 60 jours dans le cas où Gestion financière MD aurait commis un acte frauduleux ou divulgué une information fausse ou trompeuse délibérément en vertu de la convention de gestion, dans le cas d'un manquement persistant de Gestion financière MD dans l'exécution de ses tâches et l'acquittement de ses obligations selon la convention, dans le cas d'une faute de commission ou d'une action fautive continue de Gestion financière MD dans l'exécution de ses tâches selon la convention ou dans le cas où Gestion financière MD fait faillite ou devient insolvable, adopte une résolution pour sa dissolution ou liquidation, fait l'objet d'une ordonnance de dissolution ou fait une cession générale de ses biens au bénéfice de ses créanciers. Gestion financière MD ne peut résilier la convention de gestion pendant qu'elle est en vigueur (sauf que Gestion financière MD peut la résilier par un avis écrit donné au moins 60 jours à l'avance si les Fonds MD décident de mettre fin à la convention de placement) et devra aviser les Fonds MD au moins six mois à l'avance de son intention de ne pas renouveler la convention de gestion.

Administrateurs et membres de la haute direction de Gestion financière MD

Gestion financière MD est située au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, son site Web est le www.mdm.ca/fr, son numéro de téléphone, le 1 800 267-2332 et son adresse courriel, MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca.

On trouvera ci-après les nom, ville de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de Gestion financière MD ainsi que leurs postes et fonctions actuels occupés :

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTES ET FONCTIONS ACTUELS OCCUPÉS AUPRÈS DU GESTIONNAIRE
Pamela Allen Ottawa (Ontario)	Chef de la direction et personne désignée responsable
Roman Cherkashyn Toronto (Ontario)	Chef des finances
David Reeder Mississauga (Ontario)	Chef de la conformité
Alex Besharat Toronto (Ontario)	Administrateur, président du conseil
Massimo Ceschia Maple (Ontario)	Administrateur
Andy Nasr Richmond Hill (Ontario)	Administrateur
Julie Cowan Milton (Ontario)	Administratrice
Michelle Davidson Scarborough (Ontario)	Secrétaire générale et avocate, gouvernance des filiales
John Pick Oakville (Ontario)	Administrateur
Keith Pruyn Haskins North York (Ontario)	Administrateur
Amy Lee Scarborough (Ontario)	Administratrice

Fonds de fonds

Conformément aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières, le gestionnaire, au nom d'un Fonds MD, n'exercera pas les droits de vote liés à des titres qu'un Fonds MD détient dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a un lien avec lui (au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario)). Néanmoins, il peut, à son appréciation, faire en sorte que les porteurs de titres d'un Fonds MD exercent les droits de vote rattachés à leurs titres du fonds sous-jacent.

CONSEILLER EN VALEURS

Conformément à une convention de services de gestion de portefeuille datée du 1er janvier 2022, dans sa version mise à jour et modifiée le 27 avril 2023 (la « convention de gestion de portefeuille »), le gestionnaire a nommé l'équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire de portefeuille »), dont le siège est situé à Toronto, en Ontario, à titre de gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds MD. Le gestionnaire de portefeuille et le gestionnaire sont membres du même groupe, les deux sociétés faisant partie du groupe de La Banque de Nouvelle-Écosse. En tant que gestionnaire de portefeuille des Fonds MD, le gestionnaire de portefeuille est responsable de la prestation de services de gestion des placements aux Fonds MD en assurant la gestion des actifs du portefeuille de placement des Fonds MD ou en faisant en sorte qu'ils soient gérés par l'intermédiaire de sous-conseillers, sur une base discrétionnaire. La convention de gestion de portefeuille peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie.

SOUS-CONSEILLERS

Le ou les sous-conseillers de chaque Fonds MD s'occupent des activités et des recherches ayant trait aux placements pour le portefeuille des Fonds MD conformément aux conventions de

gestion de placement (les « conventions de gestion de placement »). Le gestionnaire de portefeuille choisit un ou plusieurs sous-conseillers pour gérer chaque Fonds MD. Chaque sous-conseiller dispose de toute la latitude voulue pour l'achat ou la vente des titres en portefeuille compris dans le segment du Fonds MD qui lui est confié, mais doit le faire selon les objectifs, les restrictions et les politiques en matière de placement de chaque Fonds MD. Le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille peuvent également imposer à un sous-conseiller des contraintes particulières dont ce dernier doit tenir compte lorsqu'il exerce ses activités. Le gestionnaire de portefeuille surveille régulièrement tous les sous-conseillers et peut, dans des cas particuliers, donner des directives sur la sélection de titres particuliers. Le gestionnaire de portefeuille peut retenir les services des sous-conseillers et y mettre fin en tout temps. Les conventions de gestion de placement peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties, habituellement au moyen d'un préavis écrit de 30 jours à l'autre partie, mais cette période d'avis pourrait être plus longue dans certains cas. Même si la plupart des décisions associées à l'achat ou à la vente de titres pour les Fonds MD sont prises par les sous-conseillers, le gestionnaire de portefeuille peut à l'occasion donner des directives sur l'achat ou la vente de tels titres. Pour prendre un exemple parmi d'autres cas possibles, lorsqu'il met fin aux services d'un sous-conseiller, le gestionnaire de portefeuille peut assurer la transition entre l'ancien sous-conseiller et le ou les nouveaux sous-conseillers et, au besoin, la gestion provisoire ou continue du portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille peut également acheter ou vendre des titres directement au nom des Fonds MD.

Le nom de chaque sous-conseiller dont les services ont été retenus pour qu'il offre des services de gestion et de conseils en placement au Fonds MD concerné, ce qui comprend la prise de décisions en matière de placements et l'exécution d'opérations sur les titres en portefeuille, la date de la convention de gestion de placement et la ville où est situé le siège du sous-conseiller sont indiqués ci-après. Aucun des sous-conseillers, sauf Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Jarislowsky, Fraser Limitée, n'est un membre du groupe du gestionnaire. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Jarislowsky, Fraser Limitée sont des membres du groupe du gestionnaire, puisqu'elles sont toutes deux membres du groupe de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario);
- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée (Montréal, Québec);
- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion de placements Manuvie limitée (Toronto, Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC (Boston, Massachusetts, États-Unis) et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited (Causeway Bay, Hong Kong);
- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Toronto, Ontario);
- Aux termes d'une entente datée du 2 juin 2010, Walter Scott & Partners Limited (Édimbourg, Écosse).

Fonds d'obligations MD

- Aux termes d'une entente datée du 10 mai 2018, Gestion de placements Manuvie limitée (Toronto, Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC (Boston, Massachusetts, États-Unis) et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited (Causeway Bay, Hong Kong);
- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Toronto, Ontario).

Fonds d'obligations à court terme MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Toronto, Ontario);
- Aux termes d'une entente datée du 10 mai 2018, Gestion de placements Manuvie limitée (Toronto, Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC (Boston, Massachusetts, États-Unis) et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited (Causeway Bay, Hong Kong).

Fonds canadien de croissance modérée Précision MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Toronto, Ontario);
- Aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario);
- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion de placements Manuvie limitée (Toronto, Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC (Boston, Massachusetts, États-Unis) et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited (Causeway Bay, Hong Kong).

Fonds d'actions MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario);
- Aux termes d'une entente datée du 10 mars 2023, dans sa version modifiée, Pzena Investment Management, LLC (New York, New York, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 1^{er} janvier 2022, Janus Henderson Investors US LLC (Denver, Colorado, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 1^{er} janvier 2022, Jensen Investment Management Inc. (Lake Oswego, Oregon, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée (Montréal, Québec);
- Aux termes d'une entente datée du 16 septembre 2011, Fiduciary Management Inc. (Milwaukee, Wisconsin, États-Unis).

Placements d'avenir MD limitée

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée (Montréal, Québec);
- Aux termes d'une entente datée du 27 août 2003, Walter Scott & Partners Limited (Édimbourg, Écosse).

Fonds croissance de dividendes MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Toronto, Ontario);
- Aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario).

Fonds international de croissance MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée (Montréal, Québec);
- Aux termes d'une entente datée du 27 novembre 2015, Walter Scott & Partners Limited (Édimbourg, Écosse).

Fonds international de valeur MD

- Aux termes d'une entente datée du 19 septembre 2011, EARNEST Partners LLC (Atlanta, Géorgie, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 10 mars 2023, Pzena Investment Management, LLC (New York, New York, États-Unis).

Fonds monétaire MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Toronto, Ontario).

Fonds d'actions canadiennes MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée (Montréal, Québec);
- Aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario).

Fonds américain de croissance MD

- Aux termes d'une entente datée du 21 avril 2016, Janus Henderson Investors US LLC (Denver, Colorado, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Jensen Investment Management Inc. (Lake Oswego, Oregon, États-Unis).

Fonds américain de valeur MD

- Aux termes d'une entente datée du 16 septembre 2011, Fiduciary Management Inc. (Milwaukee, Wisconsin, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 10 mars 2023, dans sa version modifiée, Pzena Investment Management, LLC (New York, New York, États-Unis).

Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Toronto, Ontario).

Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée (Montréal, Québec);
- Aux termes d'une entente datée du 26 mai 2016, Comgest Asset Management International Limited (Dublin, Irlande).

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD

- Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée (Montréal, Québec);
- Aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario).

Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

- Aux termes d'une entente datée du 21 avril 2016, Janus Henderson Investors US LLC (Denver, Colorado, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 2 juin 2010, Jensen Investment Management Inc. (Lake Oswego, Oregon, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 16 septembre 2011, Fiduciary Management Inc. (Milwaukee, Wisconsin, États-Unis);
- Aux termes d'une entente datée du 10 mars 2023, dans sa version modifiée, Pzena Investment Management, LLC (New York, New York, États-Unis).

Autres renseignements au sujet des sous-conseillers

Certains sous-conseillers sont établis à l'extérieur du Canada. En raison de leur lieu de résidence, ces conseillers ne sont pas assujettis aux diverses exigences contenues dans la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario) applicables aux conseillers résidant dans la province d'Ontario. Les nom et adresse du représentant aux fins de la signification des procédures pour chacun de ces sous-conseillers s'établissent comme suit :

SOUS-CONSEILLER	REPRÉSENTANT AUX FINS DE LA SIGNIFICATION
Walter Scott & Partners Limited	Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. Bay Adelaide Centre, East Tower 22, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
Jensen Investment Management Inc.	Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. Bay Adelaide Centre, East Tower 22, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
Janus Henderson Investors US LLC	Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. Bay Adelaide Centre, East Tower 22, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
Fiduciary Management Inc.	Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. Bay Adelaide Centre, East Tower 22, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
Pzena Investment Management, LLC	Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Bay Adelaide Centre, East Tower 22, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
EARNEST Partners LLC	Davis S.E.N.C.R.L., s.r.l., 1, First Canadian Place, C.P. 367 100, rue King Ouest, bureau 6000 Toronto (Ontario) Canada M5X 1E2
Manulife Investment Management (US) LLC	Gestion de placements Manuvie limitée, 200, rue Bloor Est, NT-5 Toronto (Ontario) M4W 1E5
Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited	Gestion de placements Manuvie limitée, 200, rue Bloor Est, NT-5 Toronto (Ontario) M4W 1E5
Comgest Asset Management International Limited	Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. Bay Adelaide Centre, East Tower 22, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3

Gestionnaire de portefeuille – Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

NOM	TITRE	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Craig Maddock, CFA, CFP, MBA	Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal et chef de la Gestion multiactif	Chef de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Ian Taylor, CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Wesley Blight, CFA, CIM, FICVM	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Mark Fairbairn, CFA	Gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Jenny Wang, CFA	Gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Yuko Girard, CFA	Gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Idriss Benzina, CFA	Négociateur principal	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Richard Schmidt, CFA	Gestionnaire de portefeuille adjoint	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.

L'exécution de droits à l'encontre d'un sous-conseiller résidant à l'extérieur du Canada pourrait être compromise en raison de ce lieu de résidence à l'étranger et du fait qu'une partie importante des actifs de ce conseiller est située à l'extérieur du Canada.

Aux termes de chacune des conventions de gestion de placement, le sous-conseiller assume la responsabilité de la gestion du portefeuille de placement du Fonds MD en question (ou d'une partie de celui-ci), procède à des analyses et fait des recommandations de placements, prend des décisions de placement et est responsable des souscriptions et des ventes dans le portefeuille de placement et des ententes de courtage. Les décisions quotidiennes en matière de placement prises par les sous-conseillers ne sont pas soumises à l'approbation du gestionnaire ni à la supervision, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. Le gestionnaire de portefeuille reçoit des honoraires pour ses services, lesquels sont versés par le gestionnaire plutôt que par le Fonds MD concerné, et chaque sous-conseiller reçoit pour ses services des honoraires versés par le gestionnaire de portefeuille. Les services ainsi offerts sont examinés périodiquement par le gestionnaire de portefeuille. Cependant, le gestionnaire de portefeuille demeure pleinement responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds MD et des conseils offerts par les sous-conseillers.

Les noms et titres des personnes employées par les équipes de placement qui prennent les décisions de placement pour les Fonds concernés, ou qui ont des liens avec celles-ci, ainsi que leurs rôles dans le processus de prise de décisions de placement, sont indiqués ci-après.

Sous-conseillers

NOM	TITRE	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Fiduciary Management Inc.		
Patrick J. English, CFA	Associé, président-di recteur du conseil, comité de gestion de portefeuille	Il passe en revue les recommandations et les idées de placement produites par l'équipe de placement et fournit des suggestions tout en agissant en qualité de mentor et de consultant.
Jonathan T. Bloom, CFA	Associé, chef des placements, comité de gestion de portefeuille	Chef de l'équipe de placement qui travaille sur les décisions relatives à la stratégie, au portefeuille et aux placements en actions. Il passe en revue les recommandations et les idées de placement et interagit avec les analystes dans le cadre du processus de recherche.
EARNEST Partners LLC		
Paul E. Viera	Chef des placements	Membre de l'équipe de placement. Responsable de la stratégie et de la recherche fondamentale à l'égard du portefeuille d'actions.
Comgest Asset Management International Limited		
Laure Négier	Gestionnaire de portefeuille/analyste	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Zak Smerczak	Gestionnaire de portefeuille/analyste	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Alexandre Narboni	Gestionnaire de portefeuille/analyste	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Richard Mercado	Gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Jensen Investment Management Inc.		
Rob McIver	Président, directeur général et gestionnaire de portefeuille	Généraliste/responsabilité commerciale pour les clients privés.
Eric Schoenstein	Directeur général, chef des placements et gestionnaire de portefeuille	Chef des placements/généraliste/ responsabilité commerciale pour les clients institutionnels et les clients qui sont des conseillers en placement inscrits.
Kurt Havnaer	Gestionnaire de portefeuille	Généraliste
Kevin Walkush	Gestionnaire de portefeuille et chef de la stratégie ESG	Chef de la stratégie ESG/généraliste
Adam Calamar	Gestionnaire de portefeuille	Généraliste
Allen Bond	Directeur général, chef de la recherche et gestionnaire de portefeuille	Chef de la recherche/généraliste
Janus Henderson Investors US LLC		
Doug Rao	Gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Nick Schommer	Gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Brian Recht	Gestionnaire de portefeuille/analyste en recherche	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement et analyste en recherche qui couvre les secteurs des communications et de la consommation.

NOM	TITRE	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Gestion de placements Manuvie limitée		
Roshan Thiru	Chef, Titres à revenu fixe canadiens, et gestionnaire de portefeuille principal	Chef de l'équipe Titres à revenu fixe qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Sivan Nair	Gestionnaire de portefeuille principal	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Altaf Nanji	Gestionnaire de portefeuille principal	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Manulife Investment Management (US) LLC		
Tom Goggins	Directeur général principal et gestionnaire de portefeuille principal	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Christopher Chapman	Gestionnaire de portefeuille principal et chef de l'équipe Titres à revenu fixe	Chef de l'équipe Titres à revenu fixe qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Bradley Lutz	Gestionnaire de portefeuille principal	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited		
Kisoo Park	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
Walter Scott & Partners Limited		
Jane Henderson	Directrice générale	Membre du comité exécutif des placements (CEP). Les décisions de placement prises par l'équipe de recherche sont présentées au CEP. Le CEP ratifie toutes les nouvelles décisions d'achat et détermine les répartitions du portefeuille.
Roy Leckie	Directeur principal – Placements et services à la clientèle	Membre du comité exécutif des placements (CEP). Les décisions de placement prises par l'équipe de recherche sont présentées au CEP. Le CEP ratifie toutes les nouvelles décisions d'achat et détermine les répartitions du portefeuille. M. Leckie est également membre de l'équipe de recherche.
Charles Macquaker	Directeur principal – Placements	Membre du comité exécutif des placements (CEP). Les décisions de placement prises par l'équipe de recherche sont présentées au CEP. Le CEP ratifie toutes les nouvelles décisions d'achat et détermine les répartitions du portefeuille. M. Macquaker est également membre de l'équipe de recherche.
Gestion de placements Hillsdale inc.		
Christopher Guthrie	Président, chef de la direction et chef des placements	Responsable de la composition du portefeuille et de la sélection de titres.
Alex Etsell	Gestionnaire de portefeuille principal	Responsable de la composition du portefeuille et de la sélection de titres.
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.		
Romas Budd, MBA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Contribue à la supervision du portefeuille. Élabore et met en œuvre des stratégies en matière de duration, de courbe de rendement et de positionnement sectoriel.
Bill Girard, MBA, CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Élabore et met en œuvre des stratégies de sélection de crédit.
Kevin Pye, M.A., CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Élabore et met en œuvre des stratégies de sélection de crédit.
Oscar Belaiche, CFA	Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a un rôle de supervision.
Jason Gibbs, CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a un rôle de supervision.
Thomas Dicker, CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.
William McLeod, MBA, CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille qui a tous les pouvoirs de prise de décisions de placement.

NOM	TITRE	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Jarislowsky, Fraser Limitée		
Charles Nadim	Chef des actions et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes; membre du comité de stratégie d'investissement	Membre du comité de stratégie d'investissement et de l'équipe de gestion de portefeuille qui a les pouvoirs de prise de décisions de placement et membre de l'équipe des actions, responsable de l'analyse et de la recherche fondamentales pour les portefeuilles d'actions.
Kelly Patrick	Chef des actions et gestionnaire de portefeuille, Actions internationales et mondiales; membre du comité de stratégie d'investissement	Membre du comité de stratégie d'investissement et de l'équipe de gestion de portefeuille qui a les pouvoirs de prise de décisions de placement et membre de l'équipe des actions, responsable de l'analyse et de la recherche fondamentales pour les portefeuilles d'actions.
Jeremy Schaal	Directeur général et gestionnaire de portefeuille, Actions américaines et mondiales; membre du comité de stratégie d'investissement	Membre du comité de stratégie d'investissement et de l'équipe de gestion de portefeuille qui a les pouvoirs de prise de décisions de placement et membre de l'équipe des actions, responsable de l'analyse et de la recherche fondamentales pour les portefeuilles d'actions.
Pzena Investment Management, LLC		
Daniel L. Babkes	Directeur et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.
John J. Flynn	Directeur et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.
Richard S. Pzena, CFA, CPA	Directeur, président du conseil, cochef des placements et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.
Benjamin S. Silver, CFA	Directeur et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.
Rakesh Bordia	Directeur et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.
Caroline Cai, CFA	Directrice principale, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.
Allison Fisch	Directrice principale, présidente et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.
John P. Goetz	Directeur principal, cochef des placements et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.
Akhil Subramanian	Directeur et gestionnaire de portefeuille	Cogestionnaire de portefeuille ayant la responsabilité conjointe de la prise de toutes les décisions de placement.

ACCORDS RELATIFS AU COURTAGE

En qualité de gestionnaire des Fonds MD, Gestion financière MD pourrait donner des directives au gestionnaire de portefeuille ou aux sous-conseillers retenus pour les Fonds MD quant au transfert des opérations entraînant un courtage à une entité particulière.

Les décisions relatives à la souscription et à la vente de titres de portefeuille et les décisions quant à l'exécution des opérations de portefeuille, y compris la sélection du marché ou du courtier et la négociation, le cas échéant, des courtages, appelées les « biens et services relatifs à l'exécution des ordres », sont prises par le gestionnaire de portefeuille ou par chacun des sous-conseillers. Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller a le devoir de chercher à obtenir la meilleure exécution possible lorsqu'il effectue une opération de portefeuille. Dans la mesure où les exécutions et les prix offerts par plus d'un courtier sont comparables, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller peut, à son appréciation, choisir d'effectuer des opérations de portefeuille avec les courtiers qui offrent des services de prise de décisions relatives aux placements aux Fonds MD par l'entremise du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller.

En plus de fournir des biens et des services relatifs à l'exécution des ordres, des courtiers ou des tiers peuvent fournir des biens ou des services relatifs à la recherche au gestionnaire de portefeuille ou au sous-conseiller, qui comprennent : i) des conseils au sujet de la valeur des titres et du caractère souhaitable de la réalisation d'une opération sur ces titres; et ii) des analyses et des rapports concernant des titres, des émetteurs, des secteurs de l'industrie, des stratégies de portefeuille ou des facteurs ou des tendances économiques et politiques qui pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres. Ces biens et services relatifs à la recherche peuvent être fournis directement par le courtier qui exécute les ordres (il s'agit alors de recherche exclusive) ou par une partie autre que le courtier qui exécute les ordres (il s'agit alors de recherche par des tiers).

Si des biens ou des services comportant un élément qui n'est ni un bien ou un service relatif à la recherche ni un bien ou un service relatif à l'exécution des ordres (les « biens et services à usage multiple ») sont fournis, par exemple, l'analyse de données, des applications logicielles et des flux de données, les courtages ne seront affectés qu'au paiement de la tranche de ces biens et services qui serait admissible à titre de biens et de services relatifs à la recherche ou de biens et de services relatifs à l'exécution des ordres.

Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller effectue des analyses approfondies du coût des opérations afin d'être en mesure de déterminer, de bonne foi, que le Fonds MD pour le compte duquel il confie toute opération entraînant un courtage comportant des commissions de courtage des clients à un courtier en échange de biens et de services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres de ce courtier ou d'un tiers tire un avantage raisonnable de l'opération compte tenu de l'utilisation des biens et des services et du montant des courtages payés.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié, le gestionnaire de portefeuille et les sous-conseillers des Fonds MD ont reçu des services relatifs à l'exécution des ordres et à la recherche de courtiers ou de tiers dans le cadre d'opérations entraînant un courtage exécutées pour le compte des Fonds MD. Tout comme le gestionnaire de portefeuille et les sous-conseillers des Fonds MD, à la date du présent prospectus simplifié, le gestionnaire reçoit aussi des services relatifs à l'exécution des ordres et à la recherche de courtiers ou de tiers dans le cadre d'opérations entraînant un courtage exécutées pour le compte des Fonds MD.

Lorsque des opérations entraînant un courtage comportant des commissions de courtage des clients des Fonds MD ont été ou peuvent être attribuées à un courtier en échange de la fourniture de biens ou de services de la part de ce courtier ou d'un tiers autres que des biens et des services relatifs à l'exécution des ordres, le nom de ce courtier ou de ce tiers sera fourni sur demande adressée au gestionnaire au 1 800 267-2332 ou par courriel transmis à MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca.

Lorsque les objectifs et les politiques en matière de placement d'un Fonds MD et d'autres clients auxquels le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller fournit ses services sont grandement similaires et que le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller a décidé d'acheter ou de vendre le même titre pour un Fonds MD et pour une ou plusieurs autres entités, les ordres à l'égard de tous les titres seront soumis pour exécution au moyen de méthodes que le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller juge impartiales et justes afin d'obtenir des résultats favorables pour tous ses clients. En règle générale, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller calcule la quote-part de la participation de chaque client dans une occasion de placement en fonction du montant que chaque client aurait par ailleurs investi, en tenant compte du portefeuille de placement de chaque client et d'autres facteurs présents à ce moment-là.

PLACEUR PRINCIPAL

Conformément à une convention de placement en date du 27 juin 2007, dans sa version modifiée à l'occasion, intervenue entre les Fonds MD et Gestion MD, Gestion MD est le seul placeur, à titre exclusif, des titres des Fonds MD (la « convention de placement »). La convention de placement ne peut être cédée, sauf avec le consentement des deux parties. La convention de placement peut être résiliée, avec le consentement des deux parties, en tout temps ou unilatéralement par l'une des parties, sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 90 jours à l'autre partie. La désignation de placeur est valide pour une durée de trois ans à compter de la date de la désignation initiale et elle sera par la suite automatiquement renouvelée pour des périodes de deux ans. Le bureau principal de Gestion MD est situé au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

En tant que placeur principal, Gestion MD commercialise les parts des Fonds MD par l'intermédiaire de ses bureaux dans tout le Canada auprès des investisseurs admissibles, au sens des documents servant à l'ouverture des comptes. Gestion MD est une filiale en propriété exclusive de Gestion financière MD.

ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET FIDUCIAIRE

Administrateurs et dirigeants de Placements d'avenir MD limitée

Les administrateurs et les membres de la haute direction sont responsables des affaires de Placements d'avenir MD limitée. Placements d'avenir MD limitée a conclu une convention de gestion avec Gestion financière MD aux termes de laquelle cette dernière fournit tous les services généraux d'administration et de gestion dont Placements d'avenir MD limitée a besoin. Les administrateurs supervisent ces services d'administration et de gestion. On trouvera ci-après les nom et ville de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de Placements d'avenir MD limitée ainsi que leurs postes et fonctions actuels et leur lien avec le gestionnaire :

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTES ET FONCTIONS ACTUELS OCCUPÉS AUPRÈS DU GESTIONNAIRE	LIEN AVEC LE GESTIONNAIRE
Pamela Allen Ottawa (Ontario)	Président, chef de la direction et administrateur	Présidente et chef de la direction
Katie Shulha Greely (Ontario)	Chef des finances	Directrice principale, Communication de l'information financière, du gestionnaire
Nadine Gartley Toronto (Ontario)	Administratrice	Directrice générale, Gestion mondiale d'actifs Scotia (membre du groupe du gestionnaire)
Edward Keohane Toronto (Ontario)	Administrateur et président du conseil	Aucun
Rajendar Kothari Toronto (Ontario)	Administrateur	Aucun
Islay McGlynn Toronto (Ontario)	Administrateur	Aucun
Andy Nasr Richmond Hill (Ontario)	Administrateur	Chef des placements, Scotia Gestion de patrimoine (membre du groupe du gestionnaire)
William Thompson Amherst (Nouvelle-Écosse)	Administrateur	Aucun
Michelle Davidson Scarborough (Ontario)	Secrétaire générale	Avocate, Gouvernance des filiales, du gestionnaire

Fiduciaire des Fonds MD

À l'exception de Placements d'avenir MD limitée, qui est constituée en personne morale, les Fonds MD sont constitués en fiducie. Lorsque vous investissez dans ces Fonds MD, vous souscrivez des parts de ces fiducies. Gestion financière MD est le fiduciaire des Fonds MD et reçoit une rémunération des Fonds MD aux termes de la convention de gestion. Le fiduciaire détient le titre de propriété véritable des biens des Fonds MD – les espèces et les titres dans lesquels les Fonds MD investissent – pour votre compte.

DÉPOSITAIRE

State Street Trust Company Canada (« State Street »), société de fiducie canadienne, située à Toronto, en Ontario, agit à titre de dépositaire pour le portefeuille de titres de chaque Fonds MD aux termes d'une convention de garde datée du 31 décembre 2009 (la « convention de garde »). La convention de garde peut être résiliée par l'envoi d'un préavis de 90 jours. Tous les titres en portefeuille seront détenus par le dépositaire dans la province d'Ontario ou par un dépositaire adjoint approuvé, ou par l'intermédiaire d'un système d'inscription en compte approuvé. Tous les frais liés aux services de garde rendus aux Fonds MD seront payés par le gestionnaire.

Le dépositaire a la garde physique des titres qui forment les portefeuilles des Fonds MD. Le dépositaire a reçu l'autorisation d'agir, à tous les égards, conformément aux directives écrites reçues de deux dirigeants de Gestion financière MD. Le dépositaire paie les titres ou autres titres de propriété et les

reçoit pour le compte d'un Fonds MD et il effectue la livraison des valeurs qu'un Fonds MD a vendues ou échangées, ou il prend les mesures nécessaires à cet effet. Les Fonds MD paient pour ces services les frais et charges en vigueur de temps à autre et normalement facturés pour de tels services, ainsi que tous les montants payés ou engagés par le dépositaire pour le compte des Fonds MD. Le dépositaire est indépendant du gestionnaire.

AUDITEUR

L'auditeur des Fonds MD est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., de Toronto, en Ontario.

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Aux termes de la convention de gestion, Gestion financière MD agit en qualité d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour les porteurs de titres de chaque Fonds MD, registres qui sont conservés au siège de Gestion financière MD, au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7. Gestion financière MD agit à titre d'agent des transferts pour les Fonds MD.

L'agent chargé de la tenue des registres tient le registre des propriétaires de parts des Fonds MD et traite les ordres de souscription, de transfert et de rachat, produit les états de compte des investisseurs et produit les renseignements pour les déclarations de revenus annuelles.

MANDATAIRE D'OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Gestion financière MD, en tant que gestionnaire de Placements d'avenir MD limitée et en tant que fiduciaire et gestionnaire des autres Fonds MD, est partie à une entente écrite de prêts de titres avec State Street, qui agit en tant que mandataire d'opérations de prêt de titres pour le compte des Fonds MD. State Street n'est pas un membre du groupe de Gestion financière MD. Le siège de State Street est situé à Toronto, en Ontario.

State Street administre un programme de prêts de titres établi en vertu duquel, moyennant des honoraires, certains courtiers et des institutions financières empruntent des titres dont State Street est propriétaire ou qu'elle détient au nom de clients. En échange de prêts de titres à des courtiers et à des institutions financières canadiens ou étrangers, State Street prête contre des garanties acceptables des titres conformément aux politiques applicables aux prêts de titres par des sociétés de fiducie soumises à la réglementation fédérale ainsi que selon les exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables aux prêts de titres par des OPC aux termes du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »).

Aux termes de la convention de prêts de titres pour les Fonds MD, State Street évalue la solvabilité de chaque emprunteur à qui elle permettra aux Fonds MD de consentir des prêts de titres et elle approuve chacun de ces emprunteurs. Les titres de Fonds MD feront l'objet de prêts à l'occasion sous réserve de la disponibilité d'emprunteurs admissibles et désireux d'effectuer de tels emprunts d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'un Fonds MD en particulier. La convention de prêts de titres prévoit que State Street indemniserait un Fonds MD par l'achat de titres de remplacement ou en lui procurant un montant égal à la valeur marchande des titres prêtés si un emprunteur fait défaut et n'a pas retourné au Fonds MD les titres qu'il lui a prêtés.

State Street a la responsabilité de s'assurer que les activités de prêt, au nom des Fonds MD, sont conformes aux restrictions et limites décrites à la rubrique « Prêts de titres » ainsi que toute restriction supplémentaire établie par Gestion financière MD. State Street fournit régulièrement à Gestion financière MD, une

liste d'emprunteurs approuvés et celle-ci a le droit, suivant la réception d'une liste à jour, d'y supprimer le nom de tout emprunteur sur avis écrit à State Street. State Street fournit également à Gestion financière MD un relevé périodique des activités de prêt dans chaque Fonds MD, afin de déterminer la valeur marchande des biens en garantie détenus contre les titres prêtés et à présenter toute demande de garantie additionnelle dans le cas où la valeur des biens en garantie tombe sous le seuil de 102 % de la valeur des titres prêtés.

Le programme de prêts de titres de State Street pour les Fonds MD est géré indépendamment des activités de prêts de titres propres à State Street. State Street s'est engagée à contrôler les pertes de crédits grâce à l'application de critères et de limites stricts quant à l'exposition à des courtiers en valeurs mobilières et à des institutions financières particuliers.

Gestion financière MD a le droit de mettre fin à l'entente en matière de prêts de titres à l'égard de un ou plusieurs Fonds MD en remettant un avis de résiliation de trente jours. À la réception d'un tel avis, State Street met fin à tous les prêts en cours relatifs au Fonds MD applicable suivant l'entente de prêt et dès le remboursement des prêts à Gestion financière MD, l'entente de prêt relative au Fonds MD applicable est réputée résiliée. Gestion financière MD a également le droit de mettre fin à tout prêt particulier consenti à un emprunteur conformément à l'entente de prêt applicable.

AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES

Promoteur des Fonds MD

Gestion financière MD est l'entité responsable de la gestion et de l'administration quotidiennes des Fonds MD et, par conséquent, elle peut être raisonnablement considérée comme le « promoteur » des Fonds MD aux fins de la législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces canadiennes. Gestion financière MD est le fiduciaire et le gestionnaire des Fonds MD et reçoit une rémunération des Fonds MD aux termes de la convention de gestion.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT ET GOUVERNANCE DES FONDS

Comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant (« CEI ») est actuellement composé de quatre personnes, qui sont indépendantes du gestionnaire, des Fonds MD et des entités liées au gestionnaire. Les membres actuels du CEI sont Stephen Griggs (président), Jennifer L. Witterick, Heather Hunter et Steven Donald.

Le CEI a été établi pour surveiller certains placements et s'assurer que les décisions de placement de chaque Fonds MD servent au mieux les intérêts fondamentaux du Fonds MD et qu'elles ne sont pas influencées par un placeur apparenté, une partie liée, des personnes du même groupe que le gestionnaire ou des personnes avec lesquelles il a des liens. En s'acquittant de ses responsabilités, chaque membre du CEI est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et au mieux des intérêts des Fonds MD et, ce faisant, d'exercer le même degré de soin, de diligence et de compétence que celui dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans les mêmes circonstances.

Avant de régler toute question de conflit d'intérêts ou toute autre question que le gestionnaire doit, selon les lois sur les valeurs mobilières, soumettre au CEI, le gestionnaire est tenu d'élaborer les politiques et procédures qu'il doit suivre à l'égard de ces questions ou types de questions compte tenu de ses tâches suivant les lois sur les valeurs mobilières, et présenter au CEI ces politiques et procédures afin qu'il les examine et fasse ses suggestions. Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures écrites relatives aux placements dans des titres effectués par les OPC qu'il gère, notamment les Fonds MD, et

auxquels participent des parties liées, comme La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe du gestionnaire, et Scotia Capitaux Inc., placeur apparenté au gestionnaire. Ces politiques et procédures ont été établies et passées en revue par la haute direction du gestionnaire, et ont été par la suite examinées et approuvées par le CEI, notamment, le cas échéant, afin de garantir la conformité aux modalités d'une dispense. Sous réserve de la surveillance exercée par le CEI, la décision prise par un Fonds MD de négocier les titres d'une partie liée ou d'effectuer des opérations sur des titres auxquelles participe une partie liée est prise par les gestionnaires de portefeuille principaux du gestionnaire ou, selon le cas, les sous-conseillers des Fonds MD, et elle est revue et surveillée dans le cadre des mesures permanentes de conformité et de contrôle du risque du gestionnaire.

Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts ayant trait aux activités des Fonds MD. Le gestionnaire ne peut effectuer aucune des opérations proposées suivantes sans l'approbation du CEI :

- une opération d'achat ou de vente de titres de tout émetteur avec un autre fonds d'investissement que le gestionnaire ou un membre de son groupe gère;
- un placement dans un titre d'un émetteur lié au Fonds MD, au gestionnaire ou à une entité liée au gestionnaire, ou la conservation de pareil placement;
- un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur souscrits par une entité liée au gestionnaire;
- un changement d'auditeurs du Fonds MD;
- la réorganisation du Fonds MD avec un autre organisme de placement collectif ou le transfert de ses actifs à pareil organisme.

Avant que le gestionnaire ne puisse régler une question qui a trait à tout Fonds MD et qui donne lieu à un conflit d'intérêts (sauf les questions mentionnées précédemment), le CEI doit présenter une recommandation au gestionnaire quant à la question de savoir si la mesure proposée donnera lieu à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds MD. Le gestionnaire doit tenir compte de la recommandation du CEI et, si le gestionnaire a l'intention de régler la question, dans les cas où le CEI n'a pas donné une recommandation favorable, le gestionnaire doit aviser le CEI par écrit de son intention avant de prendre la mesure. Dans ce cas, le CEI peut demander au gestionnaire d'aviser les porteurs de titres des Fonds MD de sa décision.

En cas de questions de conflit d'intérêts récurrentes, le CEI peut remettre au gestionnaire des directives permanentes. Annuellement, le gestionnaire doit présenter un compte rendu au CEI décrivant chaque cas à l'égard duquel il a agi conformément à des directives permanentes. En outre, le CEI examinera et évaluera, au moins une fois chaque trimestre civil, la pertinence et l'efficacité a) des approbations permanentes qu'il a accordées quant aux OPC gérés par le gestionnaire; et b) des politiques et procédures écrites du gestionnaire visant à assurer la conformité aux lois applicables en matière d'opérations avec des parties liées et aux exigences prévues dans une dispense.

Aucun membre du CEI n'entretient de liens directs ou indirects d'importance avec le gestionnaire, les Fonds MD ni aucun membre du même groupe ou personne avec qui ils ont des liens, et chacun se conforme aux exigences d'indépendance prévues dans le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »). Les membres et les membres remplaçants du CEI touchent des honoraires annuels et une rémunération additionnelle pour participer aux réunions du CEI. La rémunération est versée à partir de l'actif des Fonds MD, et elle est répartie entre les Fonds MD et d'autres OPC gérés par le gestionnaire, d'une manière

considérée comme juste et raisonnable par le CEI.

Le CEI a adopté une charte écrite qui comprend son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, ainsi que les politiques et procédures qu'il suivra dans l'exercice de ses fonctions.

Le CEI rédige, au moins une fois l'an, un rapport de ses activités pour les porteurs de titres que vous pouvez consulter sur le site Web désigné des Fonds MD au mdm.ca/fr ou que les porteurs de titres pourront se procurer sur demande et sans frais auprès du gestionnaire à l'adresse courriel MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca.

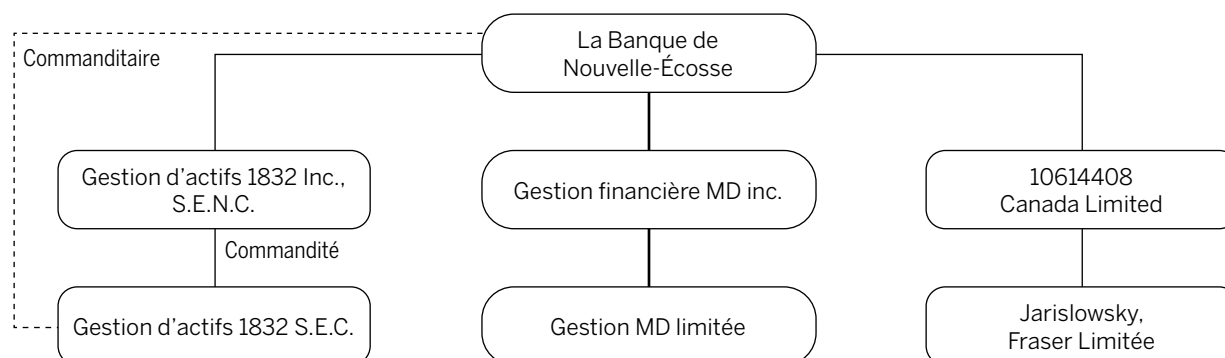
Gouvernance des Fonds

La responsabilité de la gouvernance des Fonds repose sur le conseil d'administration du gestionnaire (veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de Gestion financière MD »). Un comité d'examen de la conduite commerciale du conseil du gestionnaire se penche sur les activités des administrateurs, plus particulièrement les conflits d'intérêts, les opérations avec des initiés, la gouvernance, l'éthique commerciale et les initiatives en matière de politiques. De plus, le gestionnaire a un comité d'audit qui examine les documents divulgués publiquement et les dépôts de documents auprès des organismes de réglementation. En outre, un comité d'encadrement des placements (« CEP ») examine les politiques de placement des Fonds MD et s'assure de la conformité à ces politiques.

Le gestionnaire a adopté une politique distincte relative à la gestion du risque de liquidité. En outre, il a mis en place un processus de gestion des risques rigoureux portant sur les risques de liquidité au sein des Fonds MD. Chaque Fonds MD applique des politiques de placement qui assurent une diversification adéquate, et le gestionnaire procède régulièrement à l'examen des risques de chaque fonds et surveille l'exposition et le risque de placement afin de veiller à ce que les besoins courants de liquidités soient comblés.

ENTITÉS MEMBRES DU GROUPE

Le diagramme qui suit illustre la relation entre le gestionnaire et les entités membres de son groupe qui fournissent des services aux Fonds MD et/ou au gestionnaire. Toutes les entités nommées ci-après sont détenues en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse, directement ou indirectement, sauf indication contraire. Les frais de gestion reçus des Fonds MD par les sociétés indiquées ci-après sont présentés dans les états financiers audités des Fonds MD.



INFORMATION CONCERNANT LE COURTIER GÉRANT

Les Fonds MD sont des organismes de placement collectif « gérés par un courtier ». Chaque Fonds MD est assujéti à certaines restrictions et pratiques en matière de placement contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, notamment celles présentées à l'article 4.1 du Règlement 81-102 qui s'appliquent à tous les fonds gérés par un courtier.

Ainsi, les Fonds MD ne doivent pas sciemment faire de placements (autres que ceux qui sont émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada) pendant la période au cours de laquelle un membre du groupe du gestionnaire ou une personne avec qui il a des liens, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte à l'occasion du placement de titres de capitaux propres, ni au cours des 60 jours suivant cette période, sauf si le placement est effectué aux termes d'un prospectus ou d'une dispense de l'exigence de prospectus et que ces achats sont faits en conformité avec les exigences d'approbation du Règlement 81-107.

De plus, un Fonds MD ne doit pas sciemment faire un placement dans une série de titres d'un émetteur (autres que ceux qui sont émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada) dont un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé de Gestion MD ou d'un membre de son groupe ou d'une personne qui a des liens avec elle est un administrateur ou un dirigeant, cette interdiction ne s'appliquant pas lorsque cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou cet employé :

- a. ne participe pas à l'élaboration des décisions de placement prises pour le compte du Fonds MD;
- b. n'a pas accès, avant leur mise en œuvre à l'information concernant les décisions de placement prises pour le compte du Fonds MD;
- a. n'influe pas (sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles aux clients) sur les décisions de placement prises pour le compte du Fonds MD.

Comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement », chaque Fonds MD peut, dans certains cas, investir dans des placements de titres auxquels participe un placeur apparenté ou négocier des titres de parties liées ou encore effectuer des opérations avec des parties liées.

POLITIQUES ET PRATIQUES

Utilisation de dérivés

Tous les Fonds MD peuvent utiliser des dérivés qui sont compatibles avec leurs objectifs de placement ou investir dans de tels instruments, dans la mesure et aux fins permises par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces Fonds MD ne peuvent utiliser que des « dérivés visés » selon la définition que donne le Règlement 81-102 à cette expression. Les objectifs afférents aux dérivés utilisés par les Fonds MD sont décrits dans le présent prospectus simplifié.

Les Fonds MD peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de réduire le coût des opérations, de réduire les risques liés à un placement ou à un groupe de placements, d'obtenir une plus grande liquidité, de créer une exposition réelle aux marchés financiers internationaux ou d'accroître la souplesse et la rapidité auxquelles les mouvements de portefeuille s'effectuent. Les dérivés peuvent être utilisés pour positionner le portefeuille de placement pertinent afin qu'il tire profit des baisses sur les marchés financiers et des devises. Les dérivés ne seront pas utilisés pour créer un portefeuille avec un effet de levier financier excédentaire, et des quasi-espèces seront détenues, au besoin, pour soutenir pleinement toutes les positions sur contrat à terme standardisé. La capacité d'un Fonds MD d'effectuer des opérations sur des dérivés visés est conditionnelle à ce que le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller pertinent du Fonds MD satisfasse en permanence aux exigences d'inscription et de compétence des conseils donnés relativement à ces types d'opérations. Le gestionnaire de portefeuille et tous les sous-conseillers des Fonds MD satisfont actuellement à ces exigences.

Dans le cas des contrats à terme standardisés ou de gré à gré, ou d'autres dérivés, rien ne garantit qu'un marché boursier ou hors bourse liquide existera pour permettre aux Fonds MD de réaliser des bénéfices ou de limiter les pertes en achetant ou en vendant les contrats. Les Fonds MD seront soumis au risque lié au crédit que leur contrepartie (que ce soit une chambre de compensation dans le cas des instruments négociés en bourse ou un tiers dans le cas des instruments négociés hors bourse) ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations. En outre, il existe un risque que les Fonds MD subissent une perte de dépôts de couverture dans le cas de la faillite d'un courtier auprès duquel les Fonds MD ont une position acheteur sur une option, un contrat à terme standardisé ou de gré à gré. Les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être moins liquides et présenter un risque lié au crédit supérieur à ceux des instruments comparables négociés sur les marchés d'Amérique du Nord. La capacité des Fonds MD à liquider des positions peut également être touchée par les limites quotidiennes qu'imposent les bourses à l'égard des opérations sur les contrats à terme. Si les Fonds MD ne sont pas en mesure de liquider une position, ils seront incapables de réaliser leurs bénéfices ou de limiter leurs pertes jusqu'à ce que le contrat à terme standardisé ou de gré à gré prenne fin, selon le cas. L'incapacité de liquider des positions sur des contrats à terme standardisés ou de gré à gré pourrait aussi avoir des répercussions négatives sur la capacité des Fonds MD à utiliser des dérivés pour couvrir efficacement leur portefeuille ou appliquer leur stratégie de placement. Les dérivés peuvent perdre de la valeur tout comme les autres placements. Toutefois, ils peuvent perdre plus de valeur que leur titre sous-jacent. Plusieurs facteurs autres que le cours du titre sous-jacent peuvent avoir une incidence sur le cours d'un dérivé. Ces facteurs, parmi lesquels on compte la spéculation par des tiers, peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un Fonds MD.

Même si aucune limite particulière concernant les opérations n'est en place, le gestionnaire, par l'intermédiaire du comité des dérivés, qui est un sous-comité du CEP, établit et passe en revue les procédures et politiques en matière de placement des Fonds MD se rapportant à l'utilisation de dérivés et de ventes à découvert, et il a des contrôles en place pour surveiller les opérations sur dérivés et les ventes à découvert. Le gestionnaire de portefeuille est responsable d'autoriser toutes les opérations et d'assurer que des contrôles appropriés sont en place, de façon à ce que toute opération sur dérivé ou vente à découvert soit conforme avec les lignes directrices en matière de placement du Fonds MD concerné. Le comité des dérivés est composé d'au moins deux personnes de l'équipe de la conformité et de la comptabilité des fonds du gestionnaire et de membres de l'équipe du gestionnaire de portefeuille. Les politiques et procédures, y compris les lignes directrices en matière de placement des Fonds MD, sont passées en revue régulièrement par la haute direction du gestionnaire. Aucun procédé ni aucune simulation de mesure des risques ne sont utilisés pour éprouver la solidité du portefeuille dans des conditions difficiles.

Vente à découvert

Tous les Fonds MD peuvent, à l'occasion, effectuer des ventes à découvert conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable. Lorsqu'un Fonds MD effectue des ventes à découvert, il vend des titres à découvert et donne des actifs du Fonds MD en garantie aux courtiers à titre de sûreté pour ces opérations, sous réserve notamment des conditions suivantes :

- a. les titres seront vendus à découvert uniquement contre des espèces;
- b. les titres vendus à découvert ne seront pas :
 - i. des titres qu'un Fonds MD n'est pas autorisé à souscrire au moment de l'opération selon la législation en valeurs mobilières;
 - ii. un « actif non liquide », selon la définition du Règlement 81-102;
 - iii. des titres d'un fonds d'investissement (autres que des parts indicielles);
- c. au moment où un Fonds MD vend un titre à découvert :
 - i. le Fonds MD aura pris des dispositions préalables pour emprunter au prêteur les titres aux fins d'une telle vente;
 - ii. la valeur marchande totale de tous les titres de l'émetteur vendus à découvert par le Fonds MD ne dépassera pas 5 % de son actif net total;
 - iii. la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds MD ne dépassera pas 20 % de son actif net total;
- d. le Fonds MD conservera une couverture en espèces (selon la définition du Règlement 81-102) d'un montant, y compris les actifs du Fonds MD déposés auprès de courtiers à titre de garantie dans le cadre de la vente à découvert, qui correspond au moins à 150 % de la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds MD selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande;
- e. le Fonds MD n'affectera le produit d'aucune vente à découvert à la souscription de positions acheteur sur des titres, sauf une couverture en espèces.

Prêts de titres

Les OPC peuvent prêter leurs titres dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Tous les Fonds MD, sauf le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD et le Portefeuille de croissance maximale Précision MD (les « Portefeuilles MD ») sont autorisés à procéder à des prêts de titres. Les organismes de placement collectif dans lesquels les Portefeuilles MD investissent sont autorisés à procéder à des prêts de titres. Dans des opérations de prêt de titres, les Fonds MD, moyennant des frais, prêtent des titres qu'ils détiennent pour une durée fixe à ses emprunteurs qui fournissent une garantie acceptable.

Le gestionnaire a une politique relative aux prêts de titres écrite dont l'objectif est d'encadrer et de superviser les activités de prêt de titres du mandataire d'opérations de prêt de titres. Même si le gestionnaire demeure responsable, globalement, de la politique, le gestionnaire de portefeuille établit et maintient des paramètres et des lignes directrices en matière de prêt de titres correspondant au niveau de risque précisé dans la politique et s'alignant sur les lignes directrices en matière de placement pour les Fonds MD. Le gestionnaire de portefeuille fournit chaque semestre au gestionnaire des rapports sur la conformité avec la politique et les lignes directrices en matière de placement des Fonds MD concernés.

Pour procéder à des prêts de titres, Gestion financière MD, en tant que gestionnaire des Fonds MD, a nommé un mandataire autorisé en vertu d'une entente écrite qui déterminera entre autres exigences, la responsabilité de l'administration et de la supervision du programme de prêts de titres.

Il existe un risque que l'autre partie à l'opération de prêts de titres ne soit pas en mesure de remplir ses obligations, laissant le Fonds MD avec en mains des biens en garantie qui pourraient valoir moins que les titres prêtés, si la valeur des titres prêtés augmente par rapport à la valeur des espèces ou des autres biens en garantie, ce qui provoquerait une perte pour le Fonds MD. Afin de limiter ce risque :

- a. un Fonds MD détiendra des biens en garantie d'une valeur d'au moins 102 % de la valeur des titres prêtés (le montant des biens en garantie étant rajusté chaque jour de bourse afin de garantir que leur valeur ne descend pas en deçà du seuil minimum de 102 %);
- b. seuls des espèces, des titres admissibles et des titres qui peuvent être immédiatement convertis en titres identiques à ceux qui font l'objet du prêt peuvent être détenus en garantie;
- c. un Fonds MD ne peut prêter plus de 50 % de la valeur liquidative du Fonds MD (excluant les biens en garantie détenus par le Fonds MD) au moyen d'opérations de prêt de titres.

Actuellement, Gestion financière MD ne calcule pas le risque ni n'analyse le portefeuille de placement d'un Fonds MD en fonction des activités de prêts de titres de ce Fonds MD. Le gestionnaire de portefeuille établit plutôt et applique des politiques de placement conservatrices à l'égard de toutes les activités de placement, y compris les prêts de titres. Ces politiques peuvent comprendre des restrictions qui s'ajoutent à celles susmentionnées, entre autres des seuils de capitalisation ou de notation de crédit minimaux plus élevés pour que les entités soient considérées comme des emprunteurs acceptables.

L'entente de prêts de titres entre State Street et Gestion financière MD à l'égard des opérations de prêt de titres de State Street est révisée au moins une fois l'an par Gestion financière MD afin de s'assurer de la conformité à toutes les limites et restrictions énumérées précédemment, de la pertinence des contrôles internes de State Street et de la conformité à la réglementation en matière de valeurs mobilières en général.

Politiques relatives au vote par procuration

Politiques et procédures

Le gestionnaire a délégué le droit d'exercer les droits de vote représentés par les procurations au gestionnaire de portefeuille, et le gestionnaire de portefeuille peut à son tour, dans certaines circonstances, déléguer ce droit au sous-conseiller nommé du Fonds, dans le cadre du pouvoir discrétionnaire du sous-conseiller en ce qui concerne la gestion de l'actif du Fonds MD. Les procurations procurent aux actionnaires des droits de vote sur les propositions formulées par l'émetteur ou par d'autres groupes associés à l'émetteur. Les procurations peuvent comprendre des propositions portant sur des questions courantes, comme l'élection des membres du conseil d'administration et l'approbation de régimes d'actionnariat ou de rémunération, ainsi que sur des questions non courantes, comme des fusions et acquisitions et certaines questions liées à des facteurs ESG.

Dans nombre de cas, la direction de l'émetteur fournit une recommandation de vote pour chaque proposition visée par la procuration. Le gestionnaire a retenu les services d'un cabinet indépendant pour qu'il fournisse d'autres analyses et recommandations sur les procurations remises par les émetteurs de titres détenus par les Fonds MD et pour qu'il fournisse ces analyses et recommandations au gestionnaire ou à son délégué. Le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille ou un autre sous-conseiller, selon le cas, évalue les recommandations de ce cabinet, et exerce les droits de vote qu'elle représente au mieux des intérêts du Fonds MD.

À l'occasion, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille ou un autre sous-conseiller peut s'abstenir d'exercer des droits de vote représentés par des procurations ou des procurations précises lorsqu'il s'avère que les coûts liés à l'exercice des droits de vote représentés par des procurations l'emportent sur les avantages éventuels de l'exercice de ces droits de vote à l'égard de l'émetteur en question. En outre, il n'exercera pas les droits de vote représentés par des procurations reçues à l'égard des titres d'émetteurs qui ne sont plus détenus dans le compte d'un Fonds MD.

Vote par procuration et conflits d'intérêts

Dans certains cas, l'exercice de droits de vote représentés par des procurations risque de donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent entre les intérêts des porteurs de titres d'un Fonds MD et les intérêts du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du sous-conseiller ou d'un membre du groupe du Fonds MD, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller, ou d'une personne qui a des liens avec l'un d'eux. Dans ces cas, afin de maintenir un équilibre entre l'intérêt d'un Fonds MD dans le cadre d'un tel exercice et le désir d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller a mis au point des procédures pour faire en sorte que les droits de vote représentés par des procurations d'un Fonds MD soient exercés selon l'appréciation commerciale de la personne exerçant ces droits au nom du Fonds MD sans que rien n'influe sur cette décision si ce n'est l'intérêt du Fonds MD.

Les procédures sur la façon d'exercer les droits de vote représentés par des procurations en cas de possibilité de conflits d'intérêts comprennent notamment la soumission de la question au CEI, dont les membres sont tous indépendants du gestionnaire, pour étude et recommandation, même si la façon d'exercer les droits de vote représentés par des procurations d'un Fonds MD et l'exercice de ces droits incombent au gestionnaire.

Communication des lignes directrices en matière de vote par procuration et des dossiers de vote par procuration

Un exemplaire des politiques et des procédures que suivent les Fonds MD lorsqu'ils exercent les droits de vote représentés par des procurations visant les titres en portefeuille est disponible sur demande et sans frais par téléphone au 1 800 267-2332 ou par courriel au MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca. Le dossier de vote par procuration d'un Fonds MD portant sur la dernière période close le 30 juin de chaque année sera affiché sur le site Web désigné des Fonds MD (www.mdm.ca/fr) en tout temps après le 31 août de l'année en question, ou sera envoyé gratuitement, sur demande.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DES FIDUCIAIRES

Rémunération du fiduciaire

Les Fonds MD ne paient ni ne rémunèrent par ailleurs directement les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, agissant en sa qualité de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds MD.

Rémunération des employés

Les fonctions de gestion de chaque Fonds MD sont exercées par des salariés du gestionnaire. Les Fonds MD n'ont pas d'employés.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de Placements d'avenir MD limitée ne reçoivent aucune rémunération de Placements d'avenir MD limitée.

Rémunération du comité d'examen indépendant

Les Fonds MD rémunèrent les membres du CEI directement en contrepartie de leurs services. La rémunération versée au CEI est répartie entre tous les fonds gérés par Gestion financière MD. Chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle fixe et se fait rembourser des dépenses raisonnables engagées. Pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, les membres du CEI ont reçu les montants suivants :

NOM	MONTANT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	MONTANT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024
Jennifer L. Witterick	28 000,00 \$	25 000 \$
Stephen Griggs (président)	33 000,00 \$	30 000 \$
Heather Hunter	28 000,00 \$	25 000 \$
Steven Donald	28 000,00 \$	25 000 \$

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats conclus par les Fonds MD qui peuvent être raisonnablement considérés comme importants pour les souscripteurs de titres sont les suivants :

- a. les déclarations de fiducie des Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Description des titres offerts par les OPC »);
- b. les lettres patentes de Placements d'avenir MD limitée et les statuts de modification (veuillez vous reporter à la rubrique « Placements d'avenir MD limitée et description des titres »);

- c. la convention de gestion des Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Gestionnaire »);
- d. la convention de gestion de portefeuille des Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Conseiller en valeurs »);
- e. les conventions de gestion des placements de chaque Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Sous-conseillers »);
- f. la convention de placement des Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Placeur principal »);
- g. la convention de garde des Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Dépositaire »).

Une copie de ces conventions peut être obtenue durant les heures de bureau habituelles aux bureaux de Gestion financière MD, 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario).

POURSUITES JUDICIAIRES

Le gestionnaire n'a connaissance d'aucune poursuite judiciaire importante en cours ou imminente par ou contre les Fonds MD, le gestionnaire ou le placeur principal.

SITE WEB DÉSIGNÉ

Un OPC doit afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. Le site Web désigné des OPC auxquels se rapporte le présent document est le suivant : www.mdm.ca/fr.

Évaluation des titres en portefeuille

Les principes suivants s'appliquent au calcul de la valeur des actifs d'un Fonds MD aux fins de déterminer la valeur liquidative de ce Fonds MD. À l'exception de ce qui est établi à la rubrique « Évaluation de la juste valeur des Fonds MD et des titres », ni les Fonds MD, ni Gestion financière MD n'ont la possibilité de dévier de ces principes :

- a. la valeur de l'encaisse et des fonds en dépôt, des effets et des billets à vue, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dividendes ou des distributions en espèces reçus (ou à recevoir et déclarés aux porteurs de parts inscrits à une date antérieure à la date à laquelle la valeur liquidative du Fonds et toute valeur liquidative par série sont calculées) et des intérêts courus, mais non encore reçus, est réputée correspondre au montant intégral de ceux-ci, sauf s'il est déterminé que la valeur de ces dépôts, effets et billets à vue, débiteurs, frais payés d'avance, dividendes ou distributions en espèces reçus (ou à recevoir) ou intérêts courus n'est pas la pleine valeur nominale, auquel cas leur valeur est réputée être celle que le gestionnaire détermine de façon raisonnable;
- b. la valeur de tout titre inscrit à la cote d'une bourse correspond au cours vendeur de clôture officiel ou, en l'absence d'un tel cours, à la moyenne des cours acheteur et vendeur à ce moment-là, au plus tard à la clôture de la séance à la Bourse de Toronto, généralement à 16 h (heure de Toronto), le tout tel que publié dans tout rapport d'usage commun ou autorisé comme étant officiel par la bourse de valeurs, à condition que, si un tel cours vendeur de clôture ne s'inscrit pas dans la fourchette des derniers cours acheteur et vendeur à la date d'évaluation, le gestionnaire peut, à son appréciation, fixer une valeur qu'il considère juste et raisonnable (la « juste valeur ») pour le titre en fonction des cours du marché qui, selon le gestionnaire, reflètent le plus fidèlement la juste valeur du

- placement. Les périodes de négociation des titres étrangers qui sont négociés sur des marchés étrangers peuvent prendre fin avant 16 h (heure de Toronto) et, par conséquent, pourraient ne pas tenir compte d'événements qui ont lieu après la clôture du marché étranger. Dans de telles circonstances, le gestionnaire pourrait déterminer ce qu'il considère comme étant une juste valeur pour les titres étrangers qui pourrait différer des derniers cours de clôture de ces titres. Ces rajustements visent à réduire au minimum le recours possible aux stratégies de synchronisation du marché qui visent en grande partie les OPC disposant d'un portefeuille imposant de titres étrangers;
- c. la valeur des titres d'un OPC non coté correspondra à la valeur liquidative par part ou par action à la date d'évaluation ou, si cette date n'est pas une date d'évaluation de l'OPC, la valeur liquidative par part ou par action à la dernière date d'évaluation de l'OPC;
 - d. la valeur d'un titre négocié dans un marché hors cote correspond au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation ou, en l'absence d'un tel cours, à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur à ce moment-là, tels qu'ils sont publiés dans les journaux financiers reconnus;
 - e. la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs sur des options négociables est fondée sur le cours médian et la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs en titres assimilables à des titres de créance et en bons de souscription cotés en bourse ou sur un autre marché correspondra au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation ou, en l'absence d'un tel cours vendeur, à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur à ce moment-là, tels qu'ils sont publiés dans un rapport d'usage commun ou reconnu comme officiel par la bourse visée, ou encore, en l'absence de cours acheteur ou de cours vendeur, au dernier cours vendeur de clôture publié pour ces titres;
 - f. la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs en options négociables sur contrats à terme est fondée sur le prix de règlement quotidien fixé par la bourse de valeurs concernée (s'il est connu); si aucun prix de règlement n'est connu, la valeur est fondée sur le dernier cours vendeur de clôture publié à la date d'évaluation, ou si aucun cours vendeur de clôture n'est connu, le dernier prix de règlement publié de ce titre;
 - g. lorsqu'une option négociable ou une option de gré à gré couverte est vendue par le Fonds, la prime touchée par celui-ci est comptabilisée en tant que crédit reporté; toute différence résultant de la réévaluation est traitée comme un gain ou une perte non réalisé sur le placement; le crédit reporté est porté en déduction dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds; les titres, s'il y a lieu, qui font l'objet d'une option négociable ou d'une option de gré à gré vendue sont évalués de la même manière que les titres inscrits à la cote d'une bourse et décrite au point e) ci-dessus;
 - h. la valeur d'un contrat à terme standardisé ou d'un contrat à terme de gré à gré correspond au gain ou à la perte, s'il y a lieu, qui surviendrait par suite de la liquidation de la position dans le contrat à terme standardisé ou le contrat à terme de gré à gré, selon le cas, à la date d'évaluation, à moins que des « limites quotidiennes » ne soient en vigueur, auquel cas la juste valeur marchande est calculée en fonction de la valeur courante de l'élément sous-jacent à la date d'évaluation, telle que le gestionnaire peut la déterminer à son gré;
 - i. les contrats de swap de gré à gré sont évalués au montant où le Fonds recevrait ou paierait pour résilier le swap, en fonction de la valeur courante de l'élément sous-jacent à la date d'évaluation; les swaps compensés par contrepartie centrale inscrits à la cote d'une plateforme multilatérale ou d'une plateforme de facilitation du commerce, ou négociés sur de telles plateformes, comme une bourse de valeurs reconnue, sont évalués au prix de règlement quotidien fixé par la bourse en question (s'il est connu);
 - j. la valeur d'un titre ou d'un autre actif pour lequel un cours n'est pas facilement disponible ou pour lequel, de l'avis du gestionnaire, les principes susmentionnés ne peuvent s'appliquer, correspondra à sa juste valeur à la date d'évaluation, telle que le gestionnaire peut la déterminer à son gré;
 - k. le passif de chaque Fonds MD est réputé comprendre ce qui suit :
 - i. tous les comptes, billets et créditeurs;
 - ii. tous les frais administratifs payables ou cumulés (y compris les frais de gestion et les frais d'administration);
 - iii. toutes les obligations contractuelles relatives au paiement de sommes d'argent ou de biens, notamment les distributions ou les dividendes impayés;
 - iv. toutes les provisions autorisées ou approuvées par le fiduciaire ou les administrateurs de la société pour taxes et impôts;
 - v. toutes les autres dettes du Fonds MD de quelque nature ou sorte que ce soit, sauf celles représentées par des titres en circulation.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES FONDS MD ET DES TITRES

Outre les principes utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Fonds MD aux fins de calculer la valeur liquidative du Fonds MD en question, Gestion financière MD peut, directement ou par l'intermédiaire de son mandataire dont les services ont été retenus à cette fin, à sa seule appréciation, établir la juste valeur des titres détenus par les Fonds MD dans les circonstances suivantes :

- a. lorsque la négociation d'un titre qui est normalement négocié à une bourse est suspendue;
- b. lorsqu'un titre est négocié sur un marché dont la clôture a lieu avant le calcul de la valeur liquidative d'un Fonds MD et qu'il est clair que le cours de clôture sur ce marché ne correspond pas à la valeur appropriée du titre du Fonds MD au moment de son évaluation; ou
- c. lorsque des restrictions en matière de placements ou de devises imposées par un pays nuisent à la capacité du Fonds MD de liquider les actifs détenus sur ce marché.

Le cours de clôture d'un titre peut ne pas être approprié si, par exemple, les bourses sont fermées par les différents gouvernements locaux ou les autorités en valeurs mobilières locales. Dans ces circonstances, il y aurait lieu d'examiner l'information disponible relativement à la valeur de ce titre sur les marchés nord-américains et procéder aux rajustements qui s'imposent. Lorsque Gestion financière MD juge que l'un ou l'autre des principes d'évaluation ne convient pas ou si elle n'est pas en mesure d'évaluer un placement conformément à ces règles, elle établira une valeur qu'elle juge juste et raisonnable dans les circonstances.

Calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative de chaque série de parts de chacun des Fonds MD (ou série d'actions dans le cas de Placements d'avenir MD limitée) ou d'un Fonds MD lorsqu'une seule série de parts est offerte (dans l'un ou l'autre des cas, la « valeur liquidative de la série » ou la « valeur liquidative de la série ») est évaluée à 16 h (heure de Toronto) chaque jour de la semaine au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte (chacune de ces dates étant appelée aux présentes une « date d'évaluation »). La valeur liquidative de la série est obtenue en soustrayant le passif du Fonds MD attribué à cette série de la portion équivalente de l'actif pour cette série de ce Fonds MD. Pour déterminer la valeur liquidative de la série par part, la valeur liquidative de la série est divisée par le nombre total des titres en circulation de la série particulière du Fonds à la date d'évaluation donnée. Aux fins d'évaluation, le nombre de parts d'une série particulière d'un Fonds MD à une date d'évaluation n'inclut pas les titres de cette série devant être émis comme parts de cette série à cette date ou dont la désignation doit être changée pour des parts de cette série à cette date, mais inclut les titres de cette série pour lesquels les montants payables aux fins de rachat doivent être déterminés à cette date.

Dans le cas du Fonds monétaire MD, fonds du marché monétaire, le Fonds a l'intention de maintenir constante la valeur liquidative de la série par titre en créditant le revenu qu'il gagne aux porteurs de titres chaque date d'évaluation et en le distribuant à ces porteurs de titres tous les mois.

La valeur liquidative de la série par part est le prix (arrondi au cent près en dollars canadiens) auquel les titres d'un Fonds MD peuvent être souscrits ou rachetés et sera déterminée par Gestion financière MD selon la valeur liquidative de la série du Fonds MD donnée après qu'un ordre de souscription ou de rachat est reçu.

Gestion financière MD affichera la valeur liquidative de la série par part des Fonds MD sur le site Web des Fonds MD à l'adresse www.mdm.ca/fr. Ces renseignements pourront également être obtenus sans frais, sur demande, faite par téléphone à Gestion financière MD au numéro sans frais 1 800 267-2332, par courriel à l'adresse MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca ou par la poste à Gestion financière MD inc. au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

Souscriptions, échanges et rachats

SOUSCRIPTIONS

Ouverture d'un compte

Chaque Fonds MD a conclu avec Gestion MD une entente la nommant placeur unique de ses titres. Avant d'acheter des titres de l'un ou l'autre des Fonds MD, vous devez ouvrir un compte chez Gestion MD. Vous pouvez recevoir une trousse pour l'ouverture d'un compte en nous téléphonant au 1 800 267-2332 ou en prendre une à l'une des succursales de Gestion MD.

Investisseurs admissibles

Les titres des Fonds MD peuvent habituellement être souscrits que par les investisseurs admissibles, au sens attribué à ce terme à l'occasion par Gestion financière MD, et tel qu'il est indiqué

dans toute entente d'ouverture de compte ou dans tout document connexe.

Les titres de série A sont offerts à tous les investisseurs admissibles sans frais d'acquisition ou de rachat.

Les titres de série I sont offerts à certains investisseurs, à notre appréciation, y compris aux investisseurs suivants :

- ♦ les clients ayant des comptes à gestion carte blanche de Conseils en placement privés MD, division de Gestion financière MD inc., qui l'ont désignée pour qu'elle fournisse des services et des conseils relatifs à la gestion de portefeuille carte blanche (appelée les « clients de comptes gérés »);
- ♦ certains investisseurs institutionnels, approuvés par Gestion financière MD, qui concluent des conventions de placement institutionnel et négocient des frais de gestion directement avec le gestionnaire*;
- ♦ d'autres organismes de placement collectif gérés par Gestion financière MD qui recourent à une structure fonds de fonds.

*Pour que les investisseurs institutionnels soient admissibles à souscrire des titres de série I, ils doivent avoir conclu une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Nous nous réservons le droit d'appliquer les exigences de placement minimal à la souscription de titres de toute série des Fonds MD.

Les titres de série F sont offerts aux investisseurs admissibles qui ont ouvert un compte à honoraires auprès de Gestion MD.

Les titres de série D sont offerts aux investisseurs admissibles qui souscrivent des titres par l'intermédiaire d'une plateforme d'exécution d'ordres sans conseils approuvée par Gestion MD limitée.

Les parts de série de fiducie privée ne peuvent être souscrites que par des investisseurs admissibles qui sont des clients de La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse., ou de ses ayants cause et cessionnaires qui peuvent être membres de son groupe, ou de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., et qui ont désigné cette dernière pour qu'elle fournisse des services et des conseils relatifs à la gestion de portefeuille carte blanche.

Placement minimal

Votre premier placement dans un Fonds MD doit s'élever à au moins 3 000 \$. Par la suite, le placement minimal dans un Fonds MD est de 1 000 \$. Nous pouvons renoncer à ces montants de placement minimal ou modifier ces critères en tout temps ou dans un cas donné.

Vous devez conserver au moins 1 000 \$ dans un Fonds MD. Si votre placement diminue en deçà de ce montant, Gestion financière MD, à titre de gestionnaire des Fonds MD, pourra racheter les titres et vous remettre le produit.

Souscription de titres

Vous pouvez souscrire des titres des Fonds MD en appelant le Centre de courtage MD au 1 800 267-2332; en ligne par l'intermédiaire du site Web mdm.ca/fr; en nous transmettant vos directives et votre paiement par la poste; ou en vous présentant à l'un de nos bureaux.

Le nombre de titres d'un Fonds MD à émettre pour une souscription donnée sera déterminé à la date d'évaluation suivant la réception de la souscription par Gestion MD à son bureau principal. Les souscriptions reçues au bureau principal de Gestion MD à Ottawa avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'évaluation sont généralement traitées à cette date d'évaluation. Le prix d'offre par titre correspond à la valeur liquidative de la série par part d'une série particulière à cette date d'évaluation. Aucuns frais d'acquisition ne sont payables à l'égard des souscriptions de titres d'un Fonds MD.

Si le paiement du montant total de l'ordre de souscription et tous les documents nécessaires ne sont pas parvenus au gestionnaire le jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix d'émission du titre est déterminé pour l'ordre de souscription, le Fonds MD dont les titres sont souscrits sera réputé avoir reçu et accepté à la date d'évaluation suivante une demande de rachat pour un nombre équivalent de titres souscrits. Le montant du produit de rachat sera utilisé pour réduire tout montant dû au Fonds MD. Tout produit excédentaire appartiendra au Fonds MD. Toute insuffisance sera initialement payée au Fonds MD par le gestionnaire, mais le gestionnaire aura le droit de recouvrer ce montant ainsi que les frais engagés pour ce faire et les intérêts s'y rapportant auprès de l'investisseur qui a passé l'ordre.

Après la date d'évaluation pertinente à laquelle des titres d'un Fonds MD sont émis, autrement qu'aux termes d'un programme de prélèvements automatiques, Gestion MD fournira au porteur de titres un relevé écrit indiquant le nombre de titres émis à la date d'évaluation, leur prix de souscription et le nombre total de titres dont il est alors le propriétaire réel. Un certificat attestant la propriété réelle de titres d'un Fonds MD ne sera émis par Gestion financière MD que si le porteur de titres en fait la demande par écrit.

Les sommes que vous et d'autres investisseurs versez pour souscrire des parts du Fonds sont comptabilisées par série dans le registre de ce Fonds. Toutefois, les actifs de toutes les séries d'un Fonds MD sont regroupés afin de créer un seul portefeuille aux fins de placement.

Aux termes d'une convention conclue entre Gestion MD limitée et chacun des Fonds MD, Gestion MD a été nommée placeur principal des titres de chaque Fonds MD et doit faire de son mieux pour voir au placement et à la vente des titres de chaque Fonds MD. Les titres de chaque Fonds MD peuvent être souscrits par l'intermédiaire de Gestion MD dans les territoires où elle est autorisée à les offrir en vente. À l'heure actuelle, les titres de chaque Fonds MD peuvent être souscrits dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada.

Gestion MD conserve le droit de ne pas vous vendre des titres d'un Fonds MD. Si nous décidons d'agir ainsi, nous le ferons dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception de votre ordre de souscription à notre bureau d'Ottawa, et nous vous retournerons immédiatement l'argent que vous nous avez fait parvenir.

Toutes les ventes de titres sont effectuées par l'entremise d'employés de Gestion MD. Cette dernière peut verser des primes incitatives annuelles, de montants variables, tel qu'il est communiqué à la rubrique « Rémunération du courtier », à des employés ou équipes d'employés choisis. Ces primes incitatives sont fonction du rendement global de l'employé ou de l'équipe durant l'exercice précédent (qui tient compte des activités de vente de l'équipe ou de l'employé), mais ne sont pas établies en

fonction des ventes de titres d'un OPC en particulier placés par Gestion MD. Un tel rendement est évalué à partir de plusieurs facteurs, dont l'établissement de relations avec de nouveaux clients et la maximisation des actifs conservés dans des comptes de Gestion MD par des clients attribués à un employé ou à une équipe en particulier.

Si vous êtes propriétaire de parts des Fonds MD et que vous n'êtes plus un investisseur admissible, vous ne pourrez plus souscrire des parts supplémentaires.

Frais de rachat anticipé

Un placement dans les Fonds se veut un placement à long terme. Les opérations à court terme peuvent nuire au rendement d'un Fonds MD et à la valeur de l'avoir des autres investisseurs du Fonds MD, car de telles opérations peuvent augmenter les frais de courtage et d'autres frais d'administration du Fonds MD et compromettre les décisions de placement du gestionnaire de portefeuille du Fonds MD.

Sous réserve des exceptions décrites ci-après, les clients qui rachètent ou échangent des parts ou des actions d'un Fonds MD devront payer des frais de rachat anticipé correspondant à 2 % du montant racheté ou échangé si le rachat ou l'échange a lieu dans les trente (30) jours de la date de la souscription ou de l'échange des parts ou des actions. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charges payables directement par vous » du tableau de la rubrique « Frais ».

Les frais de rachat anticipé pourraient ne pas s'appliquer aux rachats ou aux échanges :

- visant des parts du Fonds monétaire MD;
- effectués dans le cadre des programmes de retraits systématiques et réguliers;
- lorsque le montant du rachat ou de l'échange est inférieur à 10 000 \$;
- effectués sur la recommandation de votre conseiller financier MD dans le cadre d'un plan financier;
- effectués à la suite d'une conversion de parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds MD.

Gestion financière MD peut, à son appréciation, vous rembourser les frais de rachat anticipé en tout temps.

Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et d'empêcher les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront complètement éliminées.

ÉCHANGES ET CHANGEMENTS DE DÉSIGNATION

Vous pouvez échanger un Fonds MD contre un autre en appelant le Centre de courtage MD au 1 800 267-2332 ou en visitant le site Web mdm.ca/fr. Vous pouvez également communiquer avec votre conseiller financier MD ou poster vos directives au siège social de Gestion MD à Ottawa. Il n'y a pas de frais pour les échanges d'un Fonds MD à un autre, sauf lorsque les frais de rachat anticipé mentionnés précédemment s'appliquent.

Lorsque vous échangez un Fonds contre un autre, vous faites racheter des titres d'un Fonds MD et utilisez le produit de la vente pour acheter des titres d'un autre Fonds.

L'échange peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital qui pourrait avoir des conséquences fiscales. Vous trouverez de plus amples détails à ce sujet à la rubrique intitulée « Incidences fiscales », à la page 21 du présent prospectus simplifié.

Changements de désignation effectués par vous

Vous pouvez en tout temps changer la désignation de vos parts d'une série d'un Fonds MD pour en faire des parts d'une autre série du même Fonds MD, à condition que vous ayez le droit d'investir dans les parts de la série en question. Veuillez vous reporter à la rubrique « Investisseurs admissibles ».

Si vous détenez des parts de série A du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD et que vous êtes soit un client de La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, ou de ses ayants cause et cessionnaires, soit un client de comptes gérés de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD, vous pouvez changer la désignation de vos parts de série A pour en faire des parts de série de fiducie privée. Si vous détenez des parts de série de fiducie privée du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, vous pouvez changer la désignation de vos parts de série de fiducie privée pour en faire des parts de série A.

Changements de désignation effectués par nous

Si vous détenez des parts de série I, de série F ou de série D d'un Fonds MD et que vous cessez d'être admissible à détenir ces parts, Gestion financière MD peut, à notre gré, changer la désignation de vos parts de série I, de série F ou de série D pour en faire des parts de série A. Veuillez vous reporter à la rubrique « Investisseurs admissibles ».

Si vous détenez des parts de série de fiducie privée du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD et que vous cessez d'être un client de compte géré de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD, Gestion financière MD peut, à son gré, changer la désignation de vos parts de série de fiducie privée pour en faire des parts de série A.

Les changements de désignation sont effectués en fonction de la valeur liquidative de la série par part relative des séries visées par le changement de désignation. Un changement de désignation des parts d'une série pour qu'elles deviennent des parts d'une autre série du même Fonds MD n'entraînera pas, de ce fait, un gain ou une perte en capital.

RACHATS

Vous pouvez en tout temps demander que vos titres des Fonds MD soient rachetés. Vous pouvez appeler le Centre de courtage MD au 1 800 267-2332 ou visiter le site Web mdm.ca/fr afin de mettre en branle le processus de rachat. Vous pouvez également communiquer avec votre conseiller financier MD ou nous poster vos directives. Les titres rachetés seront évalués à la première date d'évaluation survenant à partir du moment où Gestion MD a reçu à son bureau principal une demande de rachat des titres en question ainsi que tout certificat pouvant avoir été délivré à l'égard de ces titres dûment endossé à des fins de rachat. Les demandes de rachat qui sont reçues au bureau principal de Gestion MD à Ottawa avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'évaluation sont généralement traitées à cette

date d'évaluation. Les titres seront rachetés à la valeur liquidative de la série par part de cette série déterminée à la date d'évaluation donnée. Le prix de rachat ainsi calculé sera payé en monnaie canadienne au porteur inscrit des titres par chèque, ou par dépôt direct lorsqu'il est autorisé, qui sera transmis par la poste ou déposé le jour ouvrable suivant cette date d'évaluation. Après ces paiements, Gestion MD transmettra par la poste au porteur de titres un relevé écrit indiquant le nombre de titres rachetés à la date d'évaluation, leur prix de rachat et le nombre total de titres alors détenus en propriété réelle par le porteur de titres. Dès l'évaluation des titres rachetés, le porteur de titres cesse d'avoir des droits à l'égard de tels titres (sauf le droit d'en recevoir le paiement), y compris le droit de recevoir toute distribution ou tout dividende. Dès ce paiement, le Fonds MD sera libéré de toute responsabilité envers le porteur de titres relativement aux titres ainsi rachetés et payés, autre que de toute responsabilité résultant d'un manquement par Gestion financière MD à son devoir de prudence à titre de fiduciaire ou de gestionnaire du Fonds MD. Le rachat peut déclencher un gain ou une perte en capital qui pourrait avoir des conséquences fiscales. Reportez-vous à la rubrique « Incidences fiscales » pour de plus amples informations.

Vous n'avez aucuns frais à payer lorsque vous faites racheter vos titres d'un Fonds MD, sauf lorsque les frais de rachat anticipé mentionnés précédemment s'appliquent.

Si tous les documents nécessaires pour traiter la demande de rachat ne sont pas parvenus au gestionnaire le jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix du titre est déterminé pour l'ordre de rachat, le Fonds MD dont les titres sont rachetés sera réputé avoir reçu et accepté à la date d'évaluation suivante une demande de souscription pour un nombre équivalent de titres souscrits. Le montant du produit de rachat sera utilisé pour souscrire les titres du Fonds MD faisant l'objet du rachat. Tout produit excédentaire appartiendra au Fonds MD. Toute insuffisance sera initialement payée au Fonds MD par le gestionnaire, mais le gestionnaire aura le droit de recouvrer ce montant ainsi que les frais engagés pour ce faire et les intérêts s'y rapportant auprès de l'investisseur qui a passé l'ordre.

Dans certains cas exceptionnels, nous pouvons suspendre votre droit de demander le rachat de titres, suspendre un paiement ou retarder la date d'un paiement. Gestion financière MD peut, à sa seule appréciation, suspendre votre droit de faire racheter des titres d'un Fonds MD, suspendre le paiement des titres rachetés ou, de temps à autre, retarder la date du paiement si :

- les opérations normales sont suspendues à une bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme canadienne ou étrangère à laquelle des titres sont cotés et négociés ou à laquelle des dérivés visés sont négociés si ces titres ou dérivés visés représentent plus de 50 % en valeur, ou en exposition au marché sous-jacent, de l'actif total de ce Fonds MD, sans tenir compte du passif, et si les titres et dérivés visés ne sont pas négociés à une autre bourse qui représente une option de rechange raisonnable pour l'OPC; ou
- la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario consent à une telle suspension ou à un tel retard.

En outre, dans les circonstances susmentionnées, Gestion financière MD pourra faire en sorte qu'un Fonds MD paie au prorata les titres rachetés aux porteurs de titres dont elle a reçu la demande de rachat et retarder ou suspendre le paiement de leurs titres restants.

Si Gestion financière MD décide de suspendre ou de retarder le paiement des titres rachetés d'un Fonds MD, elle doit sans délai transmettre un avis de la décision aux commissions des valeurs mobilières ou autres autorités compétentes de chaque province et territoire du Canada et, dans les 10 jours de sa décision, doit en donner avis à chaque porteur de titres du Fonds MD concerné qui a demandé un rachat.

TRANSFERTS

Gestion MD facture des frais de transfert pour chaque compte de Gestion MD enregistré ou non enregistré transféré en totalité ou en partie à une autre institution financière (veuillez vous reporter à la sous-rubrique « Frais et charges payables directement par vous » de la rubrique « Frais »).

Services facultatifs

RÉGIMES FISCAUX ENREGISTRÉS

Vous pouvez établir un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), un régime enregistré d'épargne-études (« REEE »), un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») ou un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP ») par notre intermédiaire en ouvrant un régime d'épargne-retraite MD (« RER MD »), un fonds de revenu de retraite MD (« FRR MD »), un régime enregistré d'épargne-études MD (« REEE MD »), un compte d'épargne libre d'impôt MD (« CELI MD ») ou un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété MD (« CELIAPP MD »). Gestion MD agit en tant que promoteur du RER MD, du FRR MD, du REEE MD, du CELI MD et du CELIAPP MD et, à ce titre, est responsable de l'administration quotidienne et des exigences relatives aux déclarations de revenus aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »). Nous avons pris des arrangements avec La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (« Trust Scotia ») afin qu'elle agisse à titre de fiduciaire et qu'elle enregistre les régimes conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt et, s'il y a lieu, de la *Loi sur les impôts* (Québec). Nous versons une rémunération à Trust Scotia en contrepartie de ces services. Il n'y a pas de frais reliés à l'ouverture ni à la fermeture d'un RER MD, d'un FRR MD, d'un REEE MD, d'un CELI MD ou d'un CELIAPP MD. Trust Scotia a retenu nos services pour l'administration et la gestion de ces régimes.

Les titres des Fonds MD sont des placements admissibles pour d'autres régimes de revenu à impôt différé, comme les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »), les régimes de participation différée aux bénéfices (« RPDB »), les comptes de retraite immobilisés, les fonds de revenu viager ou les fonds de revenu de retraite immobilisés.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Vous pouvez établir un programme de prélèvements automatiques (« PPA ») pour que des retraits soient effectués régulièrement et automatiquement de votre compte bancaire et servent à la souscription des titres d'un ou de plusieurs Fonds MD. Le PPA prévoit que des retraits mensuels, bimensuels ou trimestriels égaux et réguliers seront prélevés du compte de banque du porteur de titres pour la souscription de titres d'un ou de plusieurs Fonds. Vous pouvez mettre fin à votre PPA en

tout temps en nous avisant par écrit ou en appelant le Centre de courtage MD au 1 800 267-2332. Le porteur de titres qui souhaite souscrire des titres d'un Fonds MD au moyen d'un PPA peut le faire en remplissant le formulaire approprié de participation au programme de prélèvements automatiques et en le remettant à Gestion MD. Vous n'avez rien à déboursier pour établir ou modifier un PPA ou y mettre fin. Le PPA prendra effet le mois qui suit celui où le formulaire est reçu par Gestion MD. Cette dernière enverra au porteur de titres par la poste un accusé de réception attestant la date de prise d'effet du PPA et le montant et la fréquence de chaque versement. Il est possible de modifier un PPA ou d'y mettre fin en transmettant à Gestion MD des directives écrites en ce sens au cours du mois précédant la prochaine date de versement du programme (définie ci-après). Vous avez droit au maximum à deux versements par mois à un PPA. Les versements peuvent s'effectuer n'importe quel jour du mois, selon ce que vous choisissez (la « date de versement du programme »). Il est également possible de créer un PPA à versements trimestriels. Si la date de versement du programme est un jour de fin de semaine ou un jour férié, le versement sera effectué le jour ouvrable suivant la date de versement du programme. Les souscriptions au PPA sont investies un jour ouvrable, comme il est décrit à la rubrique « Souscriptions », qui correspond à la date de versement du programme ou qui suit immédiatement celle-ci. Les versements minimaux par PPA sont assujettis aux critères de placement minimal, comme il est indiqué à la rubrique « Souscriptions ».

Les porteurs de titres recevront un relevé au moins chaque trimestre dans lequel seront indiquées toutes les opérations de souscription effectuées aux termes du PPA au cours de ce trimestre (à moins qu'une opération, autre qu'un dépôt aux termes du PPA, n'ait été traitée à l'égard du compte du porteur de titres entre des relevés trimestriels, auquel cas on transmettra par la poste un relevé décrivant les opérations traitées depuis le moment où a été établi le dernier relevé).

RETRAITS SYSTÉMATIQUES

Vous pouvez établir, sans frais, un programme de retraits systématiques afin de prévoir le rachat d'un nombre suffisant de titres, mensuellement, bimensuellement ou trimestriellement, pour obtenir des paiements réguliers fixes. Nous vous paierons en fonds canadiens, par chèque ou par virement automatique, conformément à vos directives, et nous réglerons le paiement par chèque ou effectuerons le virement dans un délai d'un jour ouvrable suivant la date à laquelle nous avons déterminé la valeur liquidative des titres dont vous avez demandé le rachat. Les retraits effectués aux termes d'un tel programme sont gratuits. On peut, en tout temps, modifier un programme de retrait systématique ou y mettre fin, sans frais, sur demande adressée à Gestion MD.

Veuillez noter que si les paiements sont plus élevés que le revenu et la plus-value nette du capital du Fonds MD ou des Fonds MD desquels des retraits sont effectués, vous pourriez entamer et, en fin de compte, épuiser votre placement initial.

À la suite d'un retrait effectué aux termes d'un programme de retraits systématiques, Gestion MD enverra au porteur de titres, par la poste, un relevé écrit dans lequel seront indiqués le nombre de titres rachetés à la date d'évaluation, leur prix de rachat et le nombre total de titres dont il a la propriété réelle. Les retraits réguliers effectués aux termes d'un tel programme qui sont en excédent des dividendes ou des autres distributions et de la plus-value nette du capital pourraient entraîner une diminution ou ultimement l'épuisement de la mise de fonds initiale du porteur de titres.

Frais

Voici la liste des frais et des charges que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Fonds MD. Vous pourriez devoir payer une partie de ces frais et charges directement. Les Fonds MD peuvent devoir payer certains de ces frais et charges, ce qui réduira par conséquent la valeur de votre placement dans ceux-ci. Sauf tel qu'il est décrit ci-après, les porteurs de titres seront avisés par écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de tout changement pouvant entraîner une augmentation des frais de gestion et des frais d'administration d'un Fonds MD. Dans certains cas, nous pouvons prendre en charge la totalité ou une partie des frais par ailleurs payables par un Fonds MD. Dans ces circonstances, nous pourrions cesser de les prendre en charge en tout temps sans en aviser les porteurs de parts.

Lorsqu'un Fonds MD investit dans un autre fonds d'investissement (un « fonds sous-jacent »), notamment des fonds négociés en bourse (« FNB »), le fonds sous-jacent peut verser des frais de gestion et une rémunération au rendement ainsi que d'autres frais, en plus des frais et charges payables par le Fonds MD. Toutefois, le Fonds MD ne versera aucuns frais de gestion ni aucune rémunération au rendement qui, selon une personne raisonnable, représenteraient un paiement en double de frais payables par le ou les fonds sous-jacents pour le même service. Le Fonds MD ne paiera aucuns frais d'acquisition ou frais de rachat à l'égard de ses souscriptions ou rachats de titres d'un fonds sous-jacent qui, pour une personne raisonnable, représenteraient un paiement en double de frais que doit payer un investisseur d'un fonds sous-jacent. En outre, dans le calcul du ratio des frais de gestion (« RFG ») de chaque série d'un Fonds MD, le RFG proportionnel des fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds MD investit est pris en compte dans le calcul du RFG.

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS MD

FRAIS DE GESTION

Chaque Fonds MD verse à Gestion financière MD des frais de gestion annuels calculés en fonction d'un pourcentage fixe de la moyenne quotidienne de la valeur liquidative de la série du Fonds MD. En contrepartie des frais de gestion, Gestion financière MD s'occupe de la gestion des Fonds MD, notamment en leur fournissant les services suivants :

- ♦ traiter les ordres de souscription et de rachat de parts des Fonds MD;
- ♦ fixer les objectifs et les stratégies de placement des Fonds MD;
- ♦ retenir les services d'un gestionnaire de portefeuille pour les Fonds MD, et surveiller ce gestionnaire de portefeuille, qui est chargé de la gestion des portefeuilles de placements des Fonds MD, ce qui comprend les analyses et les recommandations en matière de placement, de la prise de décisions de placement (sous réserve de l'autorité que détient Gestion financière MD d'opposer son veto à une décision de placement) et de la souscription et de la vente des titres en portefeuille des Fonds MD, ce qui comprend la négociation d'ententes de courtage;
- ♦ prendre les arrangements nécessaires pour les services de garde;
- ♦ veiller à ce que l'activité des Fonds MD respecte les dispositions de la législation et de la réglementation en valeurs mobilières applicables.

Les frais de gestion sont propres à chaque Fonds MD et à chaque série de parts de chacun de ces Fonds MD. Veuillez vous reporter aux renseignements propres à chaque Fonds MD inclus dans la partie B du présent prospectus simplifié.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Gestion financière MD paie certaines charges opérationnelles des Fonds MD, sauf dans le cas du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, du Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, du Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, du Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD et du Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD, comme les droits perçus par les commissions des valeurs mobilières, les frais d'audit, les frais de garde et tous les frais liés aux prospectus et aux assemblées des porteurs de titres, les frais liés à la comptabilité des fonds d'investissement et à l'évaluation des fonds ainsi que les frais des services aux porteurs de titres, y compris les frais de préparation de documents à l'attention des porteurs de titres et de tenue des registres, ainsi que les honoraires et les frais associés au CEI et les frais de service aux Fonds MD.

La rémunération et les frais du CEI sont décrits à la rubrique « Rémunération du comité d'examen indépendant ».

En contrepartie, Gestion financière MD recevra à l'égard de chaque série de titres émis par les Fonds MD, à l'exception des titres de série I*, du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, du Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, du Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, du Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD et du Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD, tel qu'il est indiqué ci-après, les frais d'administration suivants, qui sont assujettis aux taxes applicables, dont la TVH, et sont calculés sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la série d'un Fonds MD, plutôt que sous forme de charges opérationnelles :

Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD	0,13 %	Fonds américain de valeur MD	0,15 %
Fonds d'obligations MD	0,07 %	Fonds stratégique de rendement MD	0,10 %
Fonds d'obligations à court terme MD	0,07 %	Fonds d'occasions stratégiques MD	0,10 %
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD	0,13 %	Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD	0,07 %
Fonds d'actions MD	0,15 %	Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD	0,20 %
Placements d'avenir MD limitée	0,20 %	Portefeuille conservateur Précision MD	0,13 %
Fonds croissance de dividendes MD	0,15 %	Portefeuille de revenu équilibré Précision MD	0,13 %
Fonds international de croissance MD	0,20 %	Portefeuille équilibré modéré Précision MD	0,13 %
Fonds international de valeur MD	0,20 %	Portefeuille de croissance modérée Précision MD	0,13 %
Fonds monétaire MD	0,05 %	Portefeuille équilibré de croissance Précision MD	0,13 %
Fonds d'actions canadiennes MD	0,15 %	Portefeuille de croissance maximale Précision MD	0,13 %
Fonds américain de croissance MD	0,15 %		

*Les porteurs de titres de série I versent des frais d'administration négociés distincts directement à Gestion financière MD.

Gestion financière MD se réserve le droit de renoncer à une partie ou à la totalité des frais d'administration lorsqu'elle le juge approprié. Les frais d'administration peuvent être modifiés à l'entière appréciation de Gestion financière MD en fournissant un préavis de 60 jours aux porteurs de titres.

Certaines charges opérationnelles sont directement payées par les Fonds MD pour chacune des séries de titres qu'ils émettent, y compris les frais de courtage à la souscription et à la vente de titres faisant partie du portefeuille du Fonds MD, les frais d'opérations associés à des contrats à terme standardisés et à d'autres dérivés visés que le Fonds MD utilise, les intérêts payés et les frais d'emprunt engagés par les Fonds MD de temps à autre, les taxes et impôts de toute nature auxquels un Fonds MD est ou pourrait être assujéti et les coûts associés à la conformité aux nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires.

Les frais D'ADMINISTRATION sont compris dans le calcul du RFG de chaque Fonds MD, selon la définition de ce terme à la page 39 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, le Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD et le Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD paient chacun l'ensemble des charges opérationnelles, comme l'autorisent les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les visant, respectivement. Les frais d'exploitation comprennent les frais de courtage à l'achat et à la vente de titres, les droits des commissions des valeurs mobilières, les frais d'opérations associés à des contrats à terme standardisés et à d'autres dérivés visés, les frais d'audit, les taxes de vente, les frais de garde, les honoraires et frais du CELI, les taxes et impôts, les frais d'émission, tous les frais liés aux prospectus et aux assemblées des porteurs de titres et les frais de service aux porteurs de titres, y compris la préparation de rapports destinés aux porteurs de titres et la tenue des registres, ainsi que les frais de service aux Fonds MD.

Les charges opérationnelles sont reliées au Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, au Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, au Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, au Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, au Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD et au Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD dans leur ensemble et sont répartis, au prorata, entre les séries de parts auxquelles ils se rapportent. Le gestionnaire des Fonds peut en tout temps renoncer aux charges opérationnelles don't le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, le Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD ou le Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD est responsable ou les prendre en charge. La décision de prendre des frais en charge ou d'y renoncer est révisée chaque année et elle est prise à l'appréciation du gestionnaire, sans avis aux porteurs de titres.

FRAIS ET CHARGES PAYABLES DIRECTEMENT PAR VOUS	
FRAIS D'ACQUISITION	Sans objet.
FRAIS DE RACHAT ANTICIPÉ	2 % du montant du rachat ou de l'échange si le rachat ou l'échange a lieu dans les trente (30) jours de la date de la souscription ou de l'échange des parts ou des actions. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais de rachat anticipé ».
FRAIS D'ÉCHANGE	Sans objet.
FRAIS DE RACHAT	Sans objet.
FRAIS D'UN RÉGIME FISCAL ENREGISTRÉ (REER, FERR, RPDB, REEE, REEI, CELI, CELIAPP)	Si vos parts ou vos actions sont détenues dans un REER, un FERR, un RPDB, un REEE, un REEI, un CELI ou un CELIAPP mis sur pied par notre intermédiaire, nous payons les frais d'administration du fiduciaire pour vous. Vous payez les frais d'administration annuels du fiduciaire seulement si vous détenez des parts ou des actions des Fonds MD dans un REER, un FERR, un RPDB, un REEE, un REEI, un CELI ou un CELIAPP que vous n'avez pas mis sur pied par notre intermédiaire.
FRAIS DE TRANSFERT (SORTIE)	Frais de transfert (sortie) : 135 \$ (TVH en sus). S'appliquent aux régimes fiscaux enregistrés et aux comptes de Gestion MD non enregistrés qui sont transférés en totalité ou en partie à une autre institution financière.
AUTRES FRAIS ET CHARGES	Les porteurs de parts de série I qui sont des clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais pour compte géré proportionnels qui sont prévus dans la convention de conseils en placement carte blanche conclue par ces porteurs de parts et Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc. Les porteurs des titres de série F des Fonds MD paient à Gestion MD des frais qui sont prévus dans la convention relative aux frais conclue par ces porteurs de titres et Gestion MD.

Rémunération du courtier

PRACTIQUES EN MATIÈRE DE VENTE

Les titres de série I des Fonds MD sont vendus aux clients ayant des comptes à gestion carte blanche de Conseils en placement privés MD, et sont également vendus par Gestion MD. Les autres séries des Fonds MD sont vendues uniquement par Gestion MD. Gestion MD ne touche aucune commission sur les ventes, commission de suivi ou autre rémunération pour la vente des titres des Fonds MD. Gestion financière MD verse des honoraires à Gestion MD pour les services de planification financière que celle-ci fournit aux porteurs de parts de série A des Fonds MD. Ces honoraires sont versés à Gestion MD à l'égard de tous les actifs qui sont investis dans les parts de série A des Fonds MD par les clients de Gestion MD.

Gestion MD verse des primes incitatives à court terme aux conseillers financiers MD, qui sont ses employés salariés, en fonction de leur rendement d'ensemble. Le rendement est évalué au moyen de plusieurs critères, y compris l'établissement de nouvelles relations avec la clientèle et la conservation d'actifs

dans les comptes des clients. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, Gestion MD a versé des primes incitatives se situant entre 0 % et 517 % du salaire du conseiller financier MD.

PARTICIPATIONS

Gestion financière MD est propriétaire de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Gestion MD. La Banque de Nouvelle-Écosse est propriétaire de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Gestion financière MD.

Incidences fiscales

Le résumé général qui suit présente fidèlement les principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent aux termes de la Loi de l'impôt, à la date des présentes, pour les porteurs de titres qui sont des particuliers (autres que des fiducies) et qui, pour l'application de la Loi de l'impôt, résident au Canada, détiennent des titres d'un Fonds MD à titre d'immobilisations et qui n'ont aucun lien de dépendance avec ce Fonds MD. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt, ses règlements, toutes les propositions spécifiques visant à

modifier la Loi de l'impôt et ces règlements annoncés publiquement par le ministre des Finances antérieurement à la date des présentes (les « propositions fiscales ») et sur les pratiques administratives et de cotisation de l'Agence du revenu du Canada publiées par écrit avant la date des présentes. Le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit d'autre changement de la loi que ce soit par voie législative, réglementaire, administrative ou judiciaire ni ne prend en compte ni ne prévoit de considérations fiscales provinciales, territoriales ou étrangères.

Le présent résumé ne se veut pas une étude exhaustive de l'ensemble des considérations relatives à l'impôt sur le revenu ni ne devrait être considéré comme un conseil de nature juridique ou fiscale à quelque investisseur que ce soit. Par conséquent, les souscripteurs devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité ou conseillers juridiques en ce qui a trait à leur situation personnelle.

Chacun des Fonds MD, mis à part Placements d'avenir MD limitée, est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt à tous les moments importants et le gestionnaire s'attend à ce que ces Fonds MD continuent à être ainsi admissibles. Le présent résumé repose sur l'hypothèse que chacun des Fonds MD, mis à part Placements d'avenir MD limitée, est actuellement admissible et continuera d'être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Placements d'avenir MD limitée est admissible comme « société de placement à capital variable » en vertu de la Loi de l'impôt à tout moment important et le gestionnaire s'attend à ce que Placements d'avenir MD limitée continue à être ainsi admissible. Ce résumé repose sur l'hypothèse que Placements d'avenir MD limitée est actuellement admissible et continuera d'être admissible à titre de « société de placement à capital variable » en vertu de la Loi de l'impôt à tout moment important.

INCIDENCES FISCALES POUR LES FIDUCIES DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Chaque Fonds MD qui est une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt distribuera aux porteurs de titres chaque année civile un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital réalisés nets pour que le Fonds MD n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la Partie I de la Loi de l'impôt, compte tenu de tout remboursement au titre des gains en capital éventuel et de toute perte reportée. Dans certains cas (dont la fréquence peut être plus élevée pour les Portefeuilles MD), les pertes subies par les Fonds MD peuvent être suspendues ou restreintes et, par conséquent, ne pourraient servir à compenser des gains en capital ou du revenu.

Les Fonds MD sont tenus de calculer leur revenu net et leurs gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt et ils peuvent, de ce fait, réaliser un revenu ou des gains en capital en raison de changements dans la valeur de monnaies étrangères comparativement au dollar canadien. Par conséquent, les distributions faites par certains des Fonds MD peuvent comprendre des montants à l'égard des gains de change réalisés par ces Fonds MD.

Chaque Fonds MD est tenu d'inclure dans son revenu à l'égard de chaque année d'imposition les dividendes qu'il a reçus au cours d'une année d'imposition ainsi que tout l'intérêt (ou les sommes qui sont considérées comme de l'intérêt pour l'application de la Loi de l'impôt) qui court ou est réputé courir à son égard jusqu'à la fin de l'année ou qui devient recevable ou qu'il reçoit avant la fin de l'année, sauf si cet intérêt a été inclus dans le calcul de son revenu au cours d'une année d'imposition précédente. Les honoraires reçus par un Fonds MD, eu égard aux arrangements de prêts de

titres selon la Loi de l'impôt, seront inclus dans le revenu du Fonds MD comme revenu régulier. En général, les paiements reçus par un Fonds MD d'un emprunteur de titres résidant au Canada, pour des dividendes que le Fonds MD aurait reçus sur des actions d'une société résidant au Canada, ou des intérêts que le Fonds MD aurait reçus sur d'autres titres, qui font l'objet d'un arrangement de prêt de titres selon la Loi de l'impôt, seront considérés aux fins de l'impôt comme des dividendes reçus par le Fonds MD sur les actions ou des intérêts reçus par le Fonds MD, selon le cas. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de dérivés à des fins autres que de couverture seront considérés comme un revenu ordinaire, aux fins de l'impôt sur le revenu, et non comme des gains en capital et des pertes en capital. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de dérivés à des fins de couverture ou de la vente de métaux précieux peuvent être traités comme un revenu ou des gains en capital ou des pertes en capital, selon les circonstances. L'Agence du revenu du Canada est d'avis que les gains (ou les pertes) des fiducies de fonds commun de placement provenant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités comme du revenu ordinaire à des fins fiscales plutôt qu'à titre de gains en capital, bien que le traitement de chaque cas distinct demeure une question de fait devant être déterminé compte tenu de toutes les circonstances. Par conséquent, l'Agence du revenu du Canada pourrait ne pas être d'accord avec le choix fait par un Fonds MD de traiter les gains réalisés à la disposition de métaux précieux comme des gains en capital. Les Fonds MD pourraient devoir inclure des montants dans le calcul de leur revenu pour les placements dans des FNB non canadiens malgré le fait qu'ils n'aient reçu aucune distribution correspondante du FNB ou qu'ils n'aient réalisé aucun gain en capital à la disposition d'une participation dans le FNB.

Calcul du revenu net du Fonds

Dans le cas d'un Fonds MD qui compte plus d'une série de parts, la totalité des revenus, des frais déductibles, des gains et pertes en capital relatifs à tous les portefeuilles de ce Fonds MD ainsi que les autres éléments en rapport avec la situation fiscale de ce Fonds MD (y compris les caractéristiques fiscales de tous les actifs de ce Fonds MD) seront pris en compte afin d'établir le revenu ou la perte de ce Fonds MD et les impôts payables par ce dernier dans son ensemble, y compris les impôts remboursables au titre des gains en capital. Par exemple, tous les frais déductibles de ce Fonds MD, que ce soit les frais communs à toutes les séries de parts de ce Fonds MD ou les frais attribuables à une seule de ces séries, seront pris en compte dans le calcul du revenu ou de la perte de ce Fonds MD dans son ensemble. De la même manière, les pertes en capital subies à l'égard de toute partie du portefeuille du Fonds MD attribuables à une série particulière peuvent être portées en réduction des gains en capital réalisés à l'égard d'une autre partie du portefeuille de ce Fonds MD attribuables à une autre ou à plusieurs autres séries afin de calculer les impôts remboursables au titre des gains en capital payables par ce Fonds MD dans son ensemble. De plus, les pertes d'exploitation ordinaires de ce Fonds MD (qu'elles soient de l'année en cours ou qu'elles proviennent d'années antérieures) attribuables à une série particulière peuvent être portées en réduction du revenu ou du revenu imposable de ce Fonds MD réalisé par une autre série.

INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS DANS LES FIDUCIES DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Un porteur de titres sera tenu d'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt pour une année donnée le montant (calculé en dollars canadiens) du revenu net et la tranche imposable des gains en capital nets d'un Fonds MD, s'il en est, qui lui a été payé ou qui lui est payable dans l'année, que ce montant soit ou non versé en argent ou réinvesti dans des titres supplémentaires de ce Fonds MD. Dans la mesure où des désignations appropriées sont

faites par un Fonds MD, les gains en capital nets imposables, les dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) sur des actions de sociétés canadiennes imposables et le revenu tiré de sources étrangères payés ou payables aux porteurs de titres seront compris dans le revenu d'un porteur de titres comme si ce revenu avait été reçu par lui directement. Les règles de majoration des dividendes et de crédit d'impôt normalement applicables aux dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) payés par une société canadienne imposable s'appliqueront aux montants désignés à titre de dividendes imposables.

Dans la mesure où les distributions versées au cours d'une année par un Fonds MD à un porteur de titres dépassent sa quote-part du revenu net et des gains en capital nets de ce Fonds MD qui lui est attribuée pour l'année, ces distributions (sauf dans la mesure où il s'agit d'un produit de disposition) constitueront en général un remboursement de capital et ne seront pas imposables à l'égard de l'investisseur, mais elles réduiront le prix de base rajusté de ses titres dans le Fonds MD. Si le prix de base rajusté des titres d'un porteur de titres était autrement réduit à un montant inférieur à zéro, le porteur de titres sera réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant au montant négatif, et le nouveau prix de base rajusté de ses titres sera fixé à zéro immédiatement par la suite.

Un porteur de titres sera imposé sur les distributions de revenu et de gains en capital, même si les distributions se rapportent au revenu et aux gains en capital qui se sont accumulés dans le Fonds MD ou qui ont été réalisés par celui-ci avant qu'il n'ait acquis les titres et se reflétaient dans le prix de souscription des titres. Une distribution de gains en capital faite par un Fonds MD, mis à part le Fonds monétaire MD, sera généralement effectuée après le 15 décembre, et les distributions de revenu peuvent avoir lieu plusieurs fois par année. Toutefois, des distributions peuvent être effectuées en tout temps au cours d'une année civile au gré du gestionnaire. Les porteurs de titres devraient vérifier comment ils pourraient être touchés par cette conséquence fiscale au moment de la souscription de titres d'un Fonds MD.

Impôt minimum de remplacement

De façon générale, le revenu net d'un Fonds MD payé ou payable à un porteur de titres qui est attribué à titre de gains en capital imposables nets réalisés ou de dividendes canadiens imposables, ou de gains en capital imposables réalisés par un porteur de titres à la disposition de titres, peut augmenter l'impôt minimum de remplacement à payer.

INCIDENCES FISCALES POUR PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE

Placements d'avenir MD limitée sera en général assujettie à l'impôt aux taux courants pour les sociétés de placement à capital variable sur son revenu imposable. Placements d'avenir MD limitée peut être admissible à des crédits pour impôts étrangers payés relativement à des dividendes provenant de sociétés non résidentes. La partie imposable des gains en capital réalisés (déduction faite des pertes en capital) est incluse dans le revenu imposable de Placements d'avenir MD limitée. Cependant, l'impôt versé par Placements d'avenir MD limitée sur les gains en capital réalisés sera remboursable selon une formule définie au moment du rachat des titres ou du paiement par Placements d'avenir MD limitée de dividendes sur les gains en capital. Les dividendes imposables reçus par Placements d'avenir MD limitée de sociétés canadiennes imposables seront généralement assujettis à l'impôt aux termes de la Partie IV de la Loi de l'impôt à raison d'un montant égal à 38 1/3 % de ces dividendes, lequel impôt est remboursable selon une formule définie lorsque les dividendes sont versés par Placements d'avenir MD limitée aux porteurs de titres. Placements d'avenir MD limitée est tenue de calculer son revenu imposable en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt et peut par conséquent réaliser un revenu en raison de changements à la valeur de monnaies étrangères par rapport au dollar canadien.

Les honoraires reçus par Placements d'avenir MD limitée, eu égard aux arrangements de prêts de titres selon la Loi de l'impôt, seront inclus dans le revenu de Placements d'avenir MD limitée comme revenu. En général, des paiements reçus par Placements d'avenir MD limitée d'un emprunteur de titres résidant au Canada, pour des dividendes que Placements d'avenir MD limitée aurait reçus sur des actions d'une société résidant au Canada, ou des intérêts que Placements d'avenir MD limitée aurait reçus sur d'autres titres, qui font l'objet d'un arrangement de prêt de titres selon la Loi de l'impôt, seront considérés aux fins de l'impôt comme des dividendes reçus par Placements d'avenir MD limitée sur les actions ou des intérêts reçus par Placements d'avenir MD limitée, le cas échéant.

INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS DE PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE

Les dividendes versés par Placements d'avenir MD limitée à un porteur de titres, autres que des dividendes sur les gains en capital, doivent généralement être inclus dans le calcul du revenu de ce porteur de titres, que ces montants soient ou non versés en espèces ou réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds MD. Les règles de majoration de dividendes et de crédit d'impôt normalement applicables aux dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) versés par des sociétés canadiennes imposables s'appliqueront.

Placements d'avenir MD limitée peut aussi distribuer aux porteurs de titres des gains en capital réalisés par voie de dividendes sur les gains en capital. Ces dividendes seront considérés comme des gains en capital réalisés entre les mains des porteurs de titres et seront assujettis aux règles générales sur l'imposition des gains en capital décrites ci-après.

Un porteur de titres sera imposé sur les dividendes, même si les dividendes se rapportent au revenu et aux gains en capital qui se sont accumulés dans Placements d'avenir MD limitée avant que le porteur de titres n'ait acquis les titres et se reflétaient dans le prix de souscription des titres. Les porteurs de titres devraient vérifier comment ils pourraient être touchés par cette conséquence fiscale au moment de la souscription de titres d'un Fonds.

Impôt minimum de remplacement

De façon générale, les dividendes et les dividendes sur les gains en capital payés ou payables à un porteur de titres par Placements d'avenir MD limitée, ou les gains en capital imposables réalisés par un porteur de titres à la disposition de titres de Placements d'avenir MD limitée, peuvent augmenter l'impôt minimum de remplacement à payer.

DISPOSITION DE TITRES DE, ET FRAIS DE LA SÉRIE I VERSÉS À L'ÉGARD DE, FIDUCIES DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT OU DE PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE DÉTENUS HORS DE RÉGIMES FISCAUX ENREGISTRÉS

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds MD indique le dynamisme du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller qui gère les placements en portefeuille du Fonds MD. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds MD achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds MD au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds MD sont importants au cours d'un exercice et plus la chance d'un investisseur de recevoir du Fonds MD une distribution ou un dividende au cours de l'exercice qui doit être inclus dans le calcul de son revenu imposable aux fins fiscales est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un Fonds MD. Le taux de rotation des titres en portefeuille sera sans doute plus élevé que de coutume si le gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller a changé au cours d'un exercice donné.

À la disposition réelle ou réputée d'un titre, y compris les transferts (échanges) et les rachats (autre qu'un changement de désignation entre les séries de parts ou une conversion entre les séries d'actions d'un Fonds MD), un gain en capital (ou une perte en capital) sera en général réalisé (ou subie) par le porteur de titres dans la mesure où le produit de disposition du titre est supérieur (ou est inférieur) au total du prix de base rajusté du titre pour le porteur de titres et de tous les frais raisonnables de disposition.

En règle générale, le prix de base rajusté de vos titres d'une série d'un Fonds MD équivaut à ce qui suit :

- votre placement initial (y compris les frais d'acquisition versés),
- plus le coût de tous les placements supplémentaires (y compris les frais d'acquisition versés),
- plus les distributions ou les dividendes réinvestis,
- moins le capital remboursé de toute distribution,
- moins le prix de base rajusté de tout titre de la série qui a précédemment été racheté ou échangé.

Le prix de base rajusté d'un titre d'une série d'un Fonds MD sera généralement déterminé en établissant le prix moyen de l'ensemble des titres de cette série du Fonds MD détenus par un porteur à un moment donné.

En règle générale, la moitié d'un gain en capital réalisé par un porteur de titres au cours d'une année d'imposition à la disposition de titres sera incluse dans son revenu à l'égard de cette année d'imposition et la moitié d'une perte en capital subie au cours de l'année doit être déduite de la tranche imposable des gains en capital réalisés au cours de cette année d'imposition. La moitié des pertes en capital inutilisées peut généralement être déduite de la tranche imposable des gains en capital réalisés au cours des trois dernières années d'imposition ou des années d'imposition subséquentes, sous réserve des règles de la Loi de l'impôt.

Un changement de désignation de parts ou une conversion d'actions d'une série d'un Fonds MD pour qu'elles deviennent des parts ou des actions, selon le cas, d'une autre série du même Fonds MD ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

Les porteurs de titres sont invités à consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui a trait à la déductibilité des frais versés à l'égard des titres de série I.

ADMISSIBILITÉ COMME PLACEMENT POUR DES RÉGIMES FISCAUX ENREGISTRÉS

Les titres d'un Fonds MD seront des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE, à la condition que ce Fonds MD, dans le cas d'un Fonds MD autre que Placements d'avenir MD limitée, soit admissible comme « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt et, dans le cas de Placements d'avenir MD limitée, qu'elle soit admissible comme une « société de placement à capital variable » en vertu de la Loi de l'impôt, à tout moment. Les rentiers de REER et de FERR, les titulaires de CELI, de CELIAPP et de REEI, et les souscripteurs de REEE, devraient consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir si les titres d'un Fonds MD constituent ou non des placements interdits aux termes de la Loi de l'impôt, compte tenu de leur situation particulière. Si les titres d'un Fonds MD sont détenus dans des REER, des FERR, des RPDB, des REEI, des CELI ou des REEE, les dividendes et les distributions provenant du Fonds MD et les gains en capital réalisés à la disposition des titres ne sont généralement pas imposables en vertu de la Loi de l'impôt

tant que des retraits du régime ne sont pas faits (les retraits d'un CELI ne sont pas imposables et les CELIAPP, les REEE et les REEI sont soumis à des règles spéciales).

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un avocat.

Renseignements supplémentaires

AMÉLIORATION DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX

Aux termes de l'Accord intergouvernemental d'amélioration de l'échange des renseignements fiscaux en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis, conclu par le Canada et les États-Unis le 5 février 2014 (l'« AIG »), et de la législation canadienne connexe, les Fonds MD et/ou Gestion MD sont tenus de communiquer certaines informations (notamment des renseignements financiers) à l'égard des porteurs de titres qui sont des résidents des États-Unis, des citoyens des États-Unis (y compris des citoyens des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) et d'autres « personnes des États-Unis », au sens de l'AIG (à l'exclusion des régimes fiscaux enregistrés, comme les REER), à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »). L'ARC et l'Internal Revenue Service des États-Unis échangent ces renseignements chaque année. En outre, pour satisfaire aux objectifs de la Norme commune de déclaration (la « NCD ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Fonds MD et/ou Gestion MD doivent, aux termes de la législation canadienne, déclarer à l'ARC certains renseignements (notamment des renseignements financiers) relatifs aux porteurs de titres des Fonds MD qui sont des résidents aux fins de l'impôt de pays autres que le Canada et les États-Unis (à l'exclusion des régimes fiscaux enregistrés, comme les REER). L'ARC fournit ces renseignements chaque année à l'autorité fiscale concernée de tout pays signataire de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes à l'égard de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers ou qui a par ailleurs accepté un échange d'information bilatéral avec le Canada aux termes de la NCD.

Dispenses et autorisations

Veuillez vous reporter à la rubrique « Restrictions en matière de placement » ci-après pour consulter une description de toutes les dispenses des exigences du Règlement 81-102 ou des autorisations relatives à ce règlement obtenues par les Fonds MD ou le gestionnaire et dont ceux-ci continuent de se prévaloir.

Attestation des Fonds, du gestionnaire et du promoteur

des fonds suivants :

Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD, Fonds d'obligations MD, Fonds d'obligations à court terme MD, Fonds canadien de croissance modérée Précision MD, Fonds d'actions MD, Placements d'avenir MD limitée, Fonds croissance de dividendes MD, Fonds international de croissance MD, Fonds international de valeur MD, Fonds monétaire MD, Fonds d'actions canadiennes MD, Fonds américain de croissance MD, Fonds américain de valeur MD, Fonds stratégique de rendement MD, Fonds d'occasions stratégiques MD, Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD, Portefeuille conservateur Précision MD, Portefeuille de revenu équilibré Précision MD, Portefeuille équilibré modéré Précision MD, Portefeuille de croissance modérée Précision MD, Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, Portefeuille de croissance maximale Précision MD, Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD, Portefeuille indiciel de croissance maximale, Précision MD, Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

(les « Fonds »)

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 30 mai 2025

(signé) « Pamela Allen »

Pamela Allen
Chef de la direction
Gestion financière MD inc.

(signé) « Roman Cherkashyn »

Roman Cherkashyn
Chef des finances
Gestion financière MD inc.

**Au nom du conseil d'administration de
Gestion financière MD inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds**

(signé) « Alex Besharat »

Alex Besharat
Administrateur

(signé) « Massimo Ceschia »

Massimo Ceschia
Administrateur

Attestation de Placements d'avenir MD limitée

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 30 mai 2025

(signé) « Pamela Allen »

Pamela Allen
Chef de la direction
Placements d'avenir MD limitée

(signé) « Katie Shulha »

Katie Shulha
Chef des finances
Placements d'avenir MD limitée

**Au nom du conseil d'administration de
Placements d'avenir MD limitée**

(signé) « Nadine Gartley »

Nadine Gartley
Administratrice

(signé) « Edward Keohane »

Edward Keohane
Administrateur

Attestation du placeur principal

des fonds suivants :

Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD, Fonds d'obligations MD, Fonds d'obligations à court terme MD, Fonds canadien de croissance modérée Précision MD, Fonds d'actions MD, Placements d'avenir MD limitée, Fonds croissance de dividendes MD, Fonds international de croissance MD, Fonds international de valeur MD, Fonds monétaire MD, Fonds d'actions canadiennes MD, Fonds américain de croissance MD, Fonds américain de valeur MD, Fonds stratégique de rendement MD, Fonds d'occasions stratégiques MD, Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD, Portefeuille conservateur Précision MD, Portefeuille de revenu équilibré Précision MD, Portefeuille équilibré modéré Précision MD, Portefeuille de croissance modérée Précision MD, Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, Portefeuille de croissance maximale Précision MD, Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD, Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD, Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

(les « Fonds »)

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 30 mai 2025

Au nom de Gestion MD limitée, placeur principal des Fonds

(signé) « Pamela Allen »

Pamela Allen
Chef de la direction
Gestion MD limitée

Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES D'Y INVESTIR?

Lorsque vous placez des épargnes dans un organisme de placement collectif (« OPC »), votre placement est mis en commun avec celui d'autres investisseurs. Grâce aux OPC, des investisseurs dont les objectifs de placement sont semblables bénéficient d'une gestion professionnelle et de la diversification dont des particuliers ne peuvent pas habituellement profiter.

Les OPC offrent choix et souplesse. Ainsi, vous pouvez choisir parmi plusieurs Fonds MD, les objectifs, risques et stratégies de gestion de chacun étant différents. De plus, vous pouvez facilement transférer vos placements d'un Fonds MD à un autre lorsque votre situation et vos objectifs financiers changent.

Parfois, un OPC peut faire l'objet d'une restructuration avec un autre OPC ou ses actifs peuvent être transférés à cet autre OPC. Les Fonds MD peuvent effectuer pareille opération avec un autre OPC géré par Gestion financière MD, à titre de gestionnaire ou de membre de son groupe, à condition que les porteurs de titres du Fonds MD reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de l'opération. De plus, le comité d'examen indépendant des Fonds MD doit approuver le changement et l'opération doit être conforme à certaines autres exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Risques généraux en matière de placement

Les OPC possèdent différents types de placements, selon les objectifs qu'ils poursuivent. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant les fluctuations des taux d'intérêt, la conjoncture économique et financière (pour quelque raison que ce soit, notamment des crises politiques, économiques, sanitaires et bancaires mondiales ou régionales) et l'évolution du marché et des entreprises. De plus, des événements inattendus et imprévisibles comme des guerres, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale, des actes terroristes et les risques géopolitiques (y compris la modification des tarifs douaniers ou des restrictions sur les importations) qui s'y rapportent peuvent entraîner une volatilité accrue sur les marchés à court terme et avoir des effets défavorables plus généraux à long terme sur les économies et les marchés mondiaux, y compris des États-Unis, du Canada et d'ailleurs. Par conséquent, la valeur des parts ou des actions d'un OPC peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci, au moment de son rachat, peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez souscrit.

Rien ne garantit que vous récupérerez le plein montant de votre placement dans un Fonds MD.

À la différence des comptes de banque ou des CPG, les parts et les actions d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un Fonds MD peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la page 18 pour plus de détails.

Pour vous aider à faire votre choix, il est possible de regrouper les Fonds MD dans les catégories suivantes :

- les fonds du marché monétaire
- les fonds de revenu fixe
- les fonds équilibrés
- les fonds d'actions canadiennes
- les fonds d'actions américaines
- les fonds d'actions mondiales
- les fonds d'actions internationales
- les fonds équilibrés tactiques

Tous les OPC comportent des risques, mais certains sont moins risqués que d'autres. Veuillez vous reporter aux pages qui suivent pour plus de détails sur les Fonds MD qui vous intéressent.

En règle générale, la valeur des OPC les moins risqués varie moins d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre que la valeur des OPC les plus risqués. Par exemple, la valeur des fonds de revenu varie habituellement moins que la valeur des fonds d'actions. Les fonds de revenu offrent habituellement un rendement plus modéré mais plus stable que les fonds d'actions. À court terme, les actions peuvent procurer un rendement moins élevé et même occasionner des pertes en raison des fluctuations importantes de leur valeur. Mais, bien que les OPC qui investissent dans des actions soient plus risqués – leur valeur change plus souvent et les écarts sont plus grands que pour les fonds de revenu – les actions ont toujours produit un rendement plus élevé à long terme.

Veuillez consulter votre conseiller de Gestion MD pour déterminer quels types de Fonds MD conviennent à votre portefeuille de placement.

Risques spécifiques en matière de placement

Risque associé aux produits de base

Certains Fonds MD peuvent investir indirectement dans des produits de base ou dans des secteurs des produits de base, y compris l'or, l'argent, l'énergie, les céréales, les métaux industriels, le bétail, les métaux précieux et les produits de base autres que les métaux (par exemple, le cacao, le coton, le café et le sucre) par des positions sur ces produits de base au moyen de FNB.

Les « FNB d'or/d'argent » sont des FNB négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis qui tentent de reproduire le rendement de l'or et/ou de l'argent ou d'un indice qui tente de reproduire le rendement de l'or et/ou de l'argent, avec effet de levier (selon un multiple de 200 %) ou sans effet de levier. Les FNB d'or/d'argent peuvent investir directement ou indirectement dans l'or, l'argent ou des dérivés dont l'élément sous-jacent est l'or et/ou l'argent.

D'autres FNB de produits de base physiques sont des FNB négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis qui tentent de reproduire le rendement d'un ou de plusieurs produits de base physiques autres que l'or ou l'argent au sein d'un indice qui tente de reproduire le rendement de ces produits de base physiques, mais uniquement sans effet de levier. Ces produits de base physiques peuvent comprendre des produits de base liés aux métaux précieux (comme le platine, des certificats de platine, le palladium et des certificats de palladium), aux ressources énergétiques (comme le pétrole brut, l'essence, l'huile de chauffage et le gaz naturel), aux secteurs industriels et/ou aux métaux (comme l'aluminium, le cuivre, le nickel et le zinc) et à l'agriculture (comme le café, le maïs, le coton, le porc maigre, les bovins sur pied, le soja, l'huile de soja, le sucre et le blé).

D'autres FNB de produits de base physiques peuvent investir directement ou indirectement dans des produits de base physiques ou dans des dérivés dont les éléments sous-jacents sont ces produits de base physiques. Puisque les Fonds MD auront des positions sur ces produits de base, ils seront touchés par les variations du prix des produits de base, qui peuvent être marquées pendant de courtes périodes, rendant ainsi la valeur liquidative des Fonds MD volatile.

Le prix des produits de base peut varier en raison de nombreux facteurs, dont l'offre et la demande, la spéculation, les politiques des banques centrales et les opérations monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique, la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change, de nouvelles découvertes ou des modifications apportées à la réglementation gouvernementale touchant les produits de base.

Risque associé à la concentration

En règle générale, les Fonds MD doivent détenir moins de 10 % des titres d'un émetteur donné à la date de la souscription.

Le fait d'investir plus de 10 % de l'actif d'un Fonds dans un émetteur donné peut réduire la diversification, ce qui peut avoir une incidence sur la volatilité et les rendements du Fonds. De même, la concentration des placements dans une région ou un secteur en particulier peut également avoir une incidence sur la volatilité et les rendements du Fonds.

Risque associé à la cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et chaque Fonds MD sont, potentiellement, devenus plus exposés à certains risques liés à l'exploitation et à l'information découlant de violations de la cybersécurité.

En général, une violation de la cybersécurité peut découler d'une attaque intentionnelle ou d'un événement imprévu. Les violations de la cybersécurité peuvent prendre la forme, entre autres, d'une infection par un virus informatique ou par un autre programme malveillant ou d'un accès non autorisé aux systèmes, aux réseaux et aux dispositifs informatiques ou numériques du gestionnaire ou d'un Fonds MD, par piratage ou par un autre moyen, dans tous les cas en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible (par exemple, de l'information personnelle sur un porteur de titres), de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles touchant l'infrastructure physique ou les systèmes d'exploitation auxquels se fient le gestionnaire ou le Fonds MD. Les risques liés à la cybersécurité comprennent également les risques de pertes de service découlant d'une attaque externe ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, aux réseaux ou aux dispositifs du gestionnaire ou d'un Fonds MD.

Une telle violation de la cybersécurité ou de telles pertes de service pourraient se traduire, pour le gestionnaire ou un Fonds MD, par la perte de renseignements exclusifs, la corruption de données ou une perte de capacité d'exploitation, lesquelles pourraient faire en sorte que le gestionnaire ou le Fonds MD subisse des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à sa réputation ou une perte financière ou qu'il ait à engager des frais supplémentaires liés à la conformité en raison des mesures correctives qu'il doit prendre.

Les Fonds MD et le gestionnaire ont préparé des plans de continuité de l'exploitation et mis en place des systèmes de gestion des risques afin de prévenir des attaques visant la cybersécurité ou d'en réduire les conséquences, mais il existe des limites inhérentes à de tels plans ou systèmes en raison notamment de l'évolution constante de la technologie et des tactiques utilisées pour effectuer des cyberattaques. Il est possible, par ailleurs, que certains risques n'aient pas été détectés ou pris en compte.

De plus, des défaillances ou des violations touchant les fournisseurs de services indépendants du gestionnaire ou des Fonds MD pourraient interrompre les activités d'exploitation des fournisseurs de services et du gestionnaire ou du Fonds MD. Ces interruptions pourraient se traduire par des pertes financières, par l'incapacité des porteurs de titres d'un Fonds MD d'effectuer

des opérations auprès du Fonds MD et l'incapacité du Fonds MD de traiter des opérations, par l'incapacité du Fonds MD de calculer sa valeur liquidative, par des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, règles et règlements applicables, par des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires et/ou frais supplémentaires liés à la conformité engagés pour prendre des mesures correctives.

Un Fonds MD et ses porteurs de titres pourraient subir des conséquences de telles violations de la cybersécurité, et rien ne garantit que le Fonds MD ne subira jamais de pertes découlant d'une attaque ou d'une autre forme de violation de la sécurité de l'information touchant le gestionnaire ou les fournisseurs de services externes du Fonds MD, d'autant plus que le gestionnaire et le Fonds MD ne peuvent exercer de contrôle sur les plans et les systèmes en matière de cybersécurité mis en place par ces fournisseurs de services. Les risques liés à la cybersécurité peuvent également concerner les émetteurs des titres dans lesquels un Fonds MD investit et faire en sorte que les placements du Fonds MD en question auprès de ces émetteurs perdent de la valeur.

Risque associé aux dérivés

Un dérivé est un contrat conclu entre deux parties, et sa valeur repose sur un actif sous-jacent comme une valeur mobilière ou une monnaie étrangère. Parmi les dérivés, on trouve les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps. Les options sont des instruments qui permettent à leurs détenteurs, mais sans les y obliger, d'acheter ou de vendre un actif ou une marchandise à un prix déterminé, soit à une date convenue, soit jusqu'à une date précisée. Les contrats à terme standardisés et de gré à gré constituent une entente visant l'achat ou la vente d'un actif ou d'une marchandise à un prix déterminé à une date future. Les swaps sont des contrats conclus entre des parties dans le but d'échanger le rendement de l'actif pendant une période déterminée. Les dérivés sont utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture.

Utilisation à des fins de couverture

L'utilisation de dérivés à des fins de couverture vise à protéger le cours d'un titre, un taux de change ou un taux d'intérêt contre les variations qui pourraient avoir une incidence négative sur la valeur du Fonds MD.

Pour les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, rien ne garantit qu'un marché existera lorsque le Fonds MD voudra acheter ou vendre un contrat. Par conséquent, il est possible que le Fonds MD ne soit pas en mesure de réaliser ses gains ou de limiter ses pertes en convertissant ses dérivés en espèces.

Il se peut que l'autre partie à un contrat sur dérivé ne soit pas en mesure de s'acquitter des obligations auxquelles elle est tenue aux termes du contrat.

Si un Fonds MD a déposé de l'argent auprès d'un courtier en dérivés et que ce dernier fait faillite, il se peut que le Fonds MD perde ces dépôts.

Il est possible que des dérivés utilisés sur les marchés étrangers soient moins liquides que ceux qui sont utilisés au Canada.

Les bourses de valeurs peuvent imposer des limites à la négociation de dérivés, ce qui pourrait empêcher un Fonds MD d'exécuter le contrat sur dérivés.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés par un Fonds MD sera efficace.

L'exposition globale d'un Fonds MD à un émetteur par un placement direct ou des opérations sur dérivés, à des fins autres que de couverture, ou lorsqu'une dispense a été accordée, est limitée à 10 % de la valeur marchande totale de ses actifs.

Utilisation à des fins autres que de couverture

Un Fonds MD peut avoir recours à des dérivés pour obtenir une position sur un placement au lieu de souscrire le placement directement afin de réduire les frais d'opérations ou de garde, d'améliorer la liquidité, d'obtenir un rendement qui s'appuie sur des capitaux empruntés ou d'accroître la diversification. En plus des risques détaillés dans la rubrique qui porte sur l'utilisation à des fins de couverture, les dérivés utilisés pour obtenir une position effective sont également soumis aux risques suivants :

- les dérivés peuvent subir une perte de valeur, comme d'autres placements;
- le cours d'un dérivé peut être plus volatil que son titre sous-jacent;
- le cours d'un dérivé peut être touché par divers facteurs, comme les placements spéculatifs, autres que ceux qui touchent son titre sous-jacent.

Risque associé aux marchés émergents

Dans les pays à marchés émergents, les marchés boursiers peuvent être moins importants que ceux situés dans les pays plus développés, ce qui rend plus difficile la vente de titres afin de faire des profits ou d'éviter des pertes. Les sociétés qui exercent leurs activités sur ces marchés peuvent avoir des gammes de produits, des marchés ou des ressources limités, ce qui rend difficile l'évaluation de la valeur de la société. L'instabilité politique et la corruption possible, ainsi que les normes réglementaires moins strictes pour les pratiques commerciales augmentent la possibilité de fraude et d'autres problèmes juridiques. La valeur de ces placements peut augmenter ou diminuer de façon substantielle.

Risque associé à la politique environnementale

Le Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD et le Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD suivent une politique environnementale en évitant certains types de placement, comme les sociétés participant à l'extraction, au transport et au traitement de combustibles fossiles, ainsi que les sociétés participant à la création, à la fabrication, à la manutention et à la gestion des principaux systèmes d'armes controversées. Le fait de suivre cette politique environnementale pourrait limiter le type et le nombre d'occasions de placement disponibles pour les fonds et donc faire en sorte que les fonds aient un rendement inférieur à celui d'autres fonds qui ne suivent pas cette politique environnementale. Par conséquent, les fonds pourraient investir dans des titres ou des secteurs industriels dont le rendement est inférieur à celui du marché dans son ensemble, renoncer à des occasions d'acheter certains titres alors qu'il aurait été par ailleurs avantageux de le faire ou vendre des titres pour des raisons environnementales alors qu'il pourrait être par ailleurs désavantageux de les vendre. En outre, les investisseurs n'ont pas nécessairement la même opinion quant à ce qui constitue des facteurs environnementaux positifs ou négatifs. En conséquence, un fonds pourrait investir dans des émetteurs qui ne correspondent pas aux valeurs et aux croyances d'un investisseur donné.

Risque associé aux facteurs ESG

Les facteurs ESG dont il est tenu compte dans le processus de placement d'un fonds et la mesure dans laquelle il en est tenu compte, le cas échéant, dépendent des objectifs et des stratégies de placement du fonds. Les Fonds qui n'intègrent pas les facteurs ESG à leurs objectifs de placement ne visent pas à obtenir des

caractéristiques ou des résultats liés aux facteurs ESG au niveau des titres ou du portefeuille et ne prennent aucun engagement à l'égard de la recherche de caractéristiques liées à des facteurs ESG au niveau des titres ou du portefeuille. Pour ce qui est des fonds qui tiennent compte de facteurs ESG, mais qui ne les intègrent pas à leurs objectifs de placement, les facteurs ESG sont pris en considération, lorsqu'ils sont jugés importants, parallèlement à de nombreux autres facteurs, en fonction de leur répercussion possible sur les objectifs de placement de chaque fonds. La méthode de placement du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller, selon le cas, pourrait ne pas écarter la possibilité que le fonds soit exposé à des sociétés qui, selon certains investisseurs, présentent des caractéristiques ESG négatives ou un piètre rendement à l'égard de certains facteurs ESG. Les investisseurs peuvent avoir des opinions différentes de ce qui constitue le rendement ESG positif ou négatif d'un facteur ESG donné. Par conséquent, un fonds pourrait investir dans des émetteurs qui ne reflètent pas les croyances et les valeurs de tous les investisseurs.

Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)

Un OPC peut investir dans un fonds sous-jacent dont les titres sont inscrits en vue de leur négociation à une bourse (un « fonds négocié en bourse » ou un « FNB »). Les FNB cherchent à reproduire la variation du cours d'un indice, d'un produit de base ou d'un panier d'actifs. Un FNB peut subir les effets d'une erreur de suivi, c'est-à-dire de l'écart entre la fluctuation du cours du FNB et celle des actifs qu'il suit. Les FNB peuvent également être exposés au risque associé aux produits de base, au risque associé aux dérivés, au risque associé à la monnaie étrangère et au risque associé au manque de liquidité.

Risque associé aux placements à revenu fixe

De façon générale, la valeur d'un placement à revenu fixe varie de manière inversement proportionnelle aux taux d'intérêt. La valeur d'un placement à revenu fixe diminue habituellement lorsque les taux d'intérêt augmentent. Si les taux d'intérêt baissent, d'habitude, la valeur d'un placement à revenu fixe augmente. La baisse sera plus importante pour les titres à revenu fixe à long terme que pour les titres à revenu fixe à court terme.

De plus, dans la mesure où un Fonds MD investit dans des instruments dont le rendement est négatif (p. ex. lorsque les taux d'intérêt sont négatifs), sa valeur pourrait en être touchée défavorablement.

Il est possible que certains émetteurs de titres de créance manquent à leurs obligations aux termes du titre ou que leur situation financière subisse par ailleurs des revers, ce qui pourrait faire baisser la cote de crédit de leurs titres de créance et, donc, avoir une incidence sur leur liquidité et rendre la vente de ces titres par le Fonds MD plus difficile.

De nombreux types de titres de créance sont assujettis au risque associé aux remboursements anticipés. Le risque associé aux remboursements anticipés se présente lorsque l'émetteur d'un titre peut rembourser le capital avant l'échéance du titre. Les titres assujettis au risque associé aux remboursements anticipés peuvent offrir un potentiel de gains inférieur lorsque la qualité du crédit de l'émetteur s'améliore.

Si la perception du marché à l'égard des émetteurs des titres de créance change ou si la cote de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres en question. De plus, il y a un risque de décalage entre les mouvements de trésorerie des actifs sous-jacents qui garantissent le titre et l'obligation de remboursement du titre à l'échéance.

Risque associé à la monnaie étrangère

Lorsqu'un Fonds MD détient des titres libellés en monnaies étrangères, les fluctuations du taux de change ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens de ces titres. Si la valeur du dollar canadien baisse par rapport à celle de la monnaie étrangère, la valeur de votre placement, exprimée en dollars canadiens, augmentera. Si la valeur du dollar canadien augmente par rapport à la monnaie étrangère, cela aura une incidence négative sur le rendement du Fonds MD.

Risque associé aux titres étrangers

Le rendement d'un Fonds MD qui investit sur les marchés étrangers sera touché par la situation des marchés et par la conjoncture économique et la situation financière en général dans les pays où les placements du Fonds MD sont négociés.

Il se peut que moins d'information soit disponible dans d'autres pays et que les exigences réglementaires y soient moins strictes pour les émetteurs de valeurs mobilières, que les valeurs mobilières négociées sur des marchés étrangers soient moins liquides et que leur cours fluctue beaucoup plus que le cours des valeurs négociées au Canada et aux États-Unis, et qu'elles soient exposées aux effets de l'instabilité politique ou sociale.

Les portefeuilles de fonds de titres étrangers sont assujettis aux lois et aux règlements de pays étrangers, ce qui peut avoir une incidence sur leur convertibilité, le rapatriement des actifs et la négociation et le règlement d'opérations sur les valeurs mobilières.

Risque associé aux fonds de fonds

Certains Fonds MD investissent directement dans d'autres OPC, ou obtiennent une exposition à ces organismes, dans le cadre de leur stratégie de placement. Ces Fonds MD seront assujettis aux risques des OPC sous-jacents. De plus, le Fonds MD ne sera pas en mesure d'évaluer une partie de son portefeuille et pourrait être dans l'impossibilité de faire racheter des titres si un OPC sous-jacent suspend les rachats.

Risque associé aux obligations à rendement élevé

Les émetteurs d'obligations à rendement élevé (faisant habituellement partie de la catégorie des titres de qualité inférieure) peuvent avoir moins de stabilité financière que les émetteurs de titres à revenu fixe qui ont une note plus élevée, et ils présentent un risque de défaut correspondant plus élevé, particulièrement en période de repli économique. Les marchés des obligations à rendement élevé peuvent subir les effets de la volatilité et de la faible liquidité.

Risque associé aux fiducies de revenu

Les fiducies de revenu détiennent généralement des titres de créance ou des titres de capitaux propres d'une entreprise sous-jacente en activité ou ont le droit de recevoir des redevances sur les revenus générés par cette entreprise.

Les rendements des fiducies de revenu ne sont ni fixes ni garantis. Les rendements varieront en fonction du rendement de l'entreprise sous-jacente de la fiducie de revenu.

Les risques associés aux fiducies de revenu spécifiques varieront en fonction de l'entreprise ou du secteur dans lequel la fiducie de revenu investit. Ainsi, les fiducies de redevances pétrolières et gazières ainsi que les autres fiducies de redevances axées sur une marchandise, les sociétés de placement immobilier et les fiducies de pipelines et d'énergie comporteront des degrés variables de risque en fonction de leur secteur et de l'entreprise ou de l'actif sous-jacent. Parmi ces risques, on compte les nouvelles sur l'entreprise, comme la décision d'exercer un autre type d'activités, la conclusion d'un contrat d'approvisionnement favorable, la résiliation d'un contrat par un client important ou un litige d'envergure.

Les parts de fiducie sont habituellement plus volatiles que les obligations (gouvernementales et d'entreprises) et les actions privilégiées.

Il est possible, dans la mesure où des réclamations contre une fiducie de revenu ne sont pas réglées par cette dernière, que les investisseurs, y compris un OPC qui investit dans une telle fiducie, puissent être tenus responsables de ces obligations. Certains territoires ont adopté des lois afin de protéger les investisseurs contre cette responsabilité possible.

Risque associé aux indices

Certains Fonds investissent dans des OPC indiciaires et dans des fonds négociés en bourse indiciaires qui ont recours à diverses stratégies indiciaires. Dans le cadre des stratégies indiciaires, les fonds tentent de reproduire le rendement des placements figurant dans un indice et, par conséquent, le rendement de l'indice. Conformément à la réglementation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, les fonds indiciaires peuvent investir plus de 10 % de leurs actifs dans les titres d'un émetteur afin d'atteindre leur objectif de placement et de reproduire le rendement d'un indice plus fidèlement. En raison de cette concentration, les fonds indiciaires peuvent avoir tendance à être plus volatils et moins liquides que d'autres OPC plus diversifiés.

Dans l'éventualité du rachat d'un grand nombre de titres par leurs porteurs, il pourrait être difficile d'obtenir un prix raisonnable pour les titres de certains émetteurs.

Les fonds indiciaires cherchent à produire un rendement similaire à celui de leur indice de référence. Toutefois, les frais associés aux placements des fonds indiciaires et à la gestion de ceux-ci peuvent réduire leur rendement global. Ces frais comprennent les frais d'opérations, les frais de gestion et les autres frais des OPC. Par conséquent, une corrélation parfaite entre le rendement d'un fonds indiciaire et le rendement de son indice de référence est peu probable.

Risque associé aux sociétés à grande capitalisation

L'administration des sociétés à grande capitalisation est en général plus lourde, et il se peut qu'elles ne soient pas en mesure de réagir rapidement aux défis de la concurrence, tels que l'évolution technologique et le changement des goûts des consommateurs.

Risque associé aux investisseurs importants

Les investisseurs importants, tels que des institutions financières, des membres du groupe de La Banque de Nouvelle-Écosse et d'autres organismes de placement collectif, y compris ceux qui sont gérés par le gestionnaire, peuvent souscrire et faire racheter des titres des Fonds MD. Ces investisseurs peuvent souscrire ou faire racheter de grandes quantités de titres d'un Fonds MD en même temps. Il se peut que la souscription ou le rachat d'un nombre important de titres d'un Fonds MD exige du sous-conseiller qu'il modifie sensiblement la composition d'un portefeuille ou le contraigne à souscrire ou à vendre des placements à des prix défavorables, ce qui pourrait avoir une incidence sur le rendement du Fonds MD et risquer d'accroître les gains en capital réalisés par le Fonds MD.

Risque associé au manque de liquidité

Certaines sociétés sont peu connues, n'ont pas beaucoup d'actions en circulation ou peuvent subir de manière marquée les contrechocs d'une situation politique ou économique. Les titres émis par de telles sociétés peuvent être difficiles à acheter ou à vendre, ce qui peut entraîner d'importantes fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des Fonds MD qui acquièrent ces titres.

Ainsi, les titres de petites sociétés ne sont pas toujours inscrits en bourse ou négociés par l'intermédiaire d'un marché boursier organisé. Il peut être difficile de les évaluer lorsque les sociétés qui les ont émis mettent au point des produits ou des services nouveaux qui ne rapportent pas encore ou pour lesquels il n'existe encore aucun marché établi. Certaines sociétés n'ont que peu d'actions en circulation, si bien que la souscription ou la vente de ces actions risque d'avoir des répercussions plus importantes sur leur cours. Les actions de petites entreprises font l'objet d'un nombre moins élevé d'opérations et sont négociées en plus petit volume que celles des grandes entreprises et, donc, il pourrait être plus difficile de les vendre.

Risque associé au marché

Les sociétés émettent des titres de capitaux propres, aussi appelés « actions », qui leur permettent de financer leurs activités et leur croissance future. Les OPC qui souscrivent ces titres deviennent copropriétaires de ces sociétés. Le cours d'une action dépend des perspectives de rendement de la société, de l'activité du marché boursier et de la conjoncture économique en général. Lorsque l'économie est en essor, les perspectives de nombreuses sociétés sont favorables, et la valeur de leurs actions devrait augmenter. L'inverse est également possible. Généralement, plus le rendement potentiel est élevé, plus le risque potentiel est grand.

Les risques et les bénéfices potentiels sont généralement plus élevés dans le cas de petites entreprises, d'entreprises émergentes, et d'entreprises du secteur des ressources naturelles et de nouveaux secteurs. Ainsi, certains produits et services qu'offrent les entreprises de haute technologie, par exemple, peuvent devenir rapidement obsolètes lorsque surviennent de nouvelles percées technologiques.

Les titres de capitaux propres (les actions) sont touchés par les modifications de la conjoncture économique et des marchés financiers et par les changements au sein des secteurs d'activité dans lesquels le Fonds MD investit.

Risque associé au prêt de titres

Tous les Fonds MD (sauf les Portefeuilles MD) peuvent procéder à des opérations de prêt de titres de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'occasion. Bien que les Portefeuilles MD ne procèdent pas à des prêts de titres, les OPC dans lesquels ils investissent sont autorisés à procéder à des prêts de titres. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres, l'OPC prête des titres qu'il détient pendant une période déterminée aux emprunteurs qui donnent en garantie des biens acceptables.

Afin de procéder au prêt de titres, l'OPC désigne un agent autorisé aux termes d'une convention écrite qui contient, entre autres exigences, des dispositions sur la responsabilité de l'administration et de la supervision du programme de prêt de titres.

Il existe un risque que l'autre partie à l'opération de prêt de titres ne puisse respecter ses obligations aux termes de l'opération, laissant ainsi l'OPC en possession de biens affectés en garantie qui pourraient avoir une valeur inférieure à celle des titres prêtés si celle-ci augmente par rapport à la valeur des espèces ou des autres biens affectés en garantie, ce qui entraînerait une perte pour le Fonds.

Afin de limiter ce risque :

- a. l'OPC doit détenir des biens affectés en garantie d'une valeur correspondant à au moins 102 % de celle des titres prêtés (le montant des biens affectés en garantie étant rajusté chaque jour de bourse pour garantir que leur valeur ne tombe pas en deçà du seuil minimal de 102 %);

- b. les biens affectés en garantie devant être détenus ne peuvent être composés que d'espèces, de titres admissibles et de titres qui peuvent être immédiatement convertis en titres identiques à ceux qui sont prêtés;
- c. l'OPC ne peut prêter plus de 50 % de sa valeur liquidative (excluant les biens affectés en garantie qu'il détient) au moyen d'opérations de prêt de titres.

Risque associé à la série

Les Fonds MD offrent plus d'une série de titres. Chaque série comporte ses propres frais et charges que chaque Fonds MD comptabilise séparément. Si un Fonds MD ne peut payer les frais d'une série au moyen de la quote-part de cette série dans les actifs du Fonds MD, il devra les acquitter en utilisant la quote-part des autres séries dans les actifs, ce qui pourrait diminuer le rendement de placement des autres séries. Le gestionnaire des Fonds MD peut, en tout temps et à son appréciation, renoncer aux frais associés à une série ou les prendre en charge.

Risque associé à la vente à découvert

La vente à découvert consiste à emprunter des titres auprès d'un prêteur puis à les vendre sur le marché libre.

Les titres empruntés peuvent prendre de la valeur ou leur valeur peut ne pas reculer suffisamment pour couvrir les coûts de transaction et entraîner ainsi une perte.

La faible liquidité du titre emprunté peut se répercuter sur les prix d'achat ou de vente. De plus, le prêteur de ces titres pourrait faire faillite et entraîner la perte de la garantie déposée. À une date ultérieure, les titres sont rachetés par le Fonds MD et rendus au prêteur. Pendant que les titres sont empruntés, le produit de la vente est déposé auprès du prêteur et le Fonds MD verse des intérêts à ce dernier. Si la valeur des titres baisse entre le moment où le Fonds MD emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend au prêteur, le Fonds MD réalise un profit qui correspond à l'écart (moins les intérêts que le Fonds MD doit payer au prêteur).

La vente à découvert comporte des risques. Rien ne garantit que la valeur des titres fléchira au cours de la durée de la vente à découvert et qu'un Fonds MD réalisera un profit. La valeur des titres vendus à découvert pourrait plutôt augmenter et entraîner une perte pour le Fonds MD.

Un Fonds MD peut également avoir des difficultés à racheter et à rendre les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide pour les titres.

À tout moment, le prêteur peut également exiger le retour des titres empruntés.

Le prêteur à qui un Fonds MD a emprunté les titres pourrait faire faillite, et le Fonds MD pourrait perdre la garantie qu'il a déposée auprès du prêteur.

Les Fonds MD respecteront des contrôles et des limites conçus pour contrebalancer ces risques en vendant à découvert uniquement des titres liquides et en limitant leur exposition à la valeur marchande totale de l'ensemble des titres d'un émetteur qui sont vendus à découvert par un Fonds MD à 5 % de la valeur liquidative du Fonds MD et à la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par un Fonds MD à 20 % de la valeur liquidative du Fonds MD.

Par ailleurs, les Fonds MD déposeront des garanties uniquement auprès de prêteurs canadiens qui sont des institutions financières réglementées ou des courtiers réglementés et jusqu'à concurrence de certaines limites.

Risque associé à la dette d'État

Les entités gouvernementales peuvent refuser de payer les intérêts ou de rembourser le capital, ou être incapables de le faire, ou encore être liées par d'autres clauses restrictives. En cas de défaut d'un emprunteur souverain, le cadre institutionnel officiel ou juridique peut être inexistant ou favoriser les intérêts gouvernementaux.

Risque associé à la fiscalité

Les Fonds MD peuvent devoir inclure dans leur revenu des montants relatifs à des placements dans des fonds négociés en bourse autres que canadiens, même si les Fonds MD n'ont pas reçu de distribution correspondante des fonds négociés en bourse ni réalisé de gain à la disposition d'une participation dans ces fonds négociés en bourse. De telles inclusions présumées dans le revenu pourraient faire augmenter les distributions imposables que les Fonds MD versent aux porteurs de parts.

Si un Fonds MD qui est structuré en fiducie connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) l'exercice du Fonds MD est réputé se terminer aux fins de l'impôt (ce qui entraînera une attribution du revenu imposable du Fonds MD à ce moment aux porteurs de parts pour que le Fonds MD n'ait pas à payer l'impôt sur le revenu sur ce montant), et ii) il deviendra assujéti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, notamment la règle prévoyant la réalisation réputée des pertes en capital non réalisées et les restrictions concernant la possibilité de reporter prospectivement les pertes. En règle générale, un Fonds MD qui est structuré en fiducie sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds MD ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Fonds MD, selon le sens donné à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées prévues par la Loi de l'impôt, avec les modifications nécessaires. En général, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds MD sera un bénéficiaire qui, avec les participations bénéficiaires des personnes et des sociétés de personnes auxquelles il est affilié, détient une participation de bénéficiaire dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds MD. En général, une personne est réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire, et un groupe de personnes est réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire du Fonds MD, si le Fonds MD respecte les conditions pour être admissible à titre de « fiducie de placement déterminée » aux termes de la Loi de l'impôt, y compris le respect de certaines exigences en matière de diversification des actifs.

Risque associé aux fonds sous-jacents

Certains organismes de placement collectif constituent des structures « fonds de fonds » où le « fonds dominant » investit la totalité ou une partie importante de ses actifs dans un « fonds sous-jacent ». Selon l'importance du placement fait par un fonds dominant dans un fonds sous-jacent et le moment du rachat de ce placement, un fonds sous-jacent pourrait être contraint de modifier sensiblement les titres de son portefeuille afin de donner suite à un ordre de rachat visant un grand nombre de titres. Cette situation pourrait avoir une incidence négative sur le rendement d'un fonds sous-jacent étant donné qu'il pourrait devoir se départir prématurément des titres de portefeuille qui n'ont pas encore atteint une valeur marchande souhaitée, ce qui entraînera une perte pour le fonds sous-jacent.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Restrictions en matière d'activités et de placements

a. Restrictions en matière d'activités et de placements

Les pratiques de placement de chaque Fonds MD sont assujetties à diverses restrictions et exigences imposées par les lois applicables en matière de valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, qui, en partie, visent à faire en sorte que les placements d'un OPC soient diversifiés et relativement liquides et que l'OPC soit géré de façon adéquate. Chaque Fonds MD est géré conformément aux restrictions prévues dans le Règlement 81-102 et aux restrictions et exigences additionnelles décrites ci-après. Il est prévu que le Fonds monétaire MD investira ses actifs de façon à ce qu'il soit considéré comme un « OPC marché monétaire » aux termes du Règlement 81-102.

Les Fonds MD sont des organismes de placement « gérés par un courtier » et respectent les dispositions relatives au courtier gérant du Règlement 81-102. Ainsi, les Fonds MD ne doivent pas sciemment faire de placement pendant la période où un membre du groupe du gestionnaire ou une personne avec qui il a des liens, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte à l'occasion du placement de titres de capitaux propres, ni au cours des 60 jours suivant cette période, sauf si le placement est effectué aux termes d'un prospectus et que ces achats sont faits en conformité avec les exigences d'approbation du Règlement 81-107.

Les Fonds MD sont soumis à certaines restrictions en matière d'opérations ou de placements visant le gestionnaire ou des parties liées au gestionnaire.

Les autorités en valeurs mobilières ont autorisé les Fonds MD à déroger à certaines dispositions du Règlement 81-102 et des lois en valeurs mobilières comme il est décrit ci-après.

b. Restrictions supplémentaires

Il est interdit aux Fonds MD de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes ou dont l'activité principale est la fabrication de cannabis ou de produits connexes. Une société a comme activité principale la fabrication de cannabis ou de produits connexes si elle en tire 25 % ou plus de ses produits d'exploitation.

c. Restrictions supplémentaires applicables au Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD et au Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

Le Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD et le Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD appliqueront une stratégie de placement ne faisant pas appel aux combustibles fossiles.

Dispenses des exigences de la réglementation Placements dans des FNB de produits de base

Les Fonds MD ont obtenu une dispense des exigences de la législation en valeurs mobilières qui permet à chaque Fonds MD, sous réserve de certaines conditions, d'investir indirectement, au total, jusqu'à 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de la souscription, dans des produits de base physiques au moyen de placements dans des fonds négociés en bourse d'or et/ou d'argent (les « FNB d'or/d'argent ») et/ou d'autres FNB de produits de base physiques (collectivement appelés les « FNB de produits de base » et individuellement, un « FNB de produit de base ») (la « décision relative aux FNB de produits de base »).

Les FNB d'or/d'argent sont des FNB qui cherchent à reproduire le rendement de l'or et/ou de l'argent ou d'un indice qui cherche à reproduire le rendement de l'or et/ou de l'argent, avec (selon un multiple de 200 %) ou sans effet de levier. Les FNB d'or/d'argent peuvent investir directement ou indirectement dans l'or, l'argent ou des dérivés dont l'élément sous-jacent est l'or et/ou l'argent.

Les autres FNB de produits de base physiques sont des FNB qui cherchent à reproduire le rendement d'un ou de plusieurs produits de base physiques autres que l'or et l'argent ou d'un indice qui cherche à reproduire le rendement de tels produits de base physiques, mais uniquement sans effet de levier. Ces produits de base physiques peuvent comprendre des produits de base liés aux métaux précieux (comme le platine, des certificats de platine, le palladium et des certificats de palladium), aux ressources énergétiques (comme le pétrole brut, l'essence, l'huile de chauffage et le gaz naturel), aux secteurs industriels et/ou aux métaux (comme l'aluminium, le cuivre, le nickel et le zinc) et à l'agriculture (comme le café, le maïs, le coton, le porc maigre, les bovins sur pied, le soya, l'huile de soya, le sucre et le blé). Les autres FNB de produits de base physiques peuvent investir directement ou indirectement dans des produits de base physiques ou dans des dérivés dont les éléments sous-jacents sont ces produits de base physiques.

Aux termes des conditions de la décision relative aux FNB de produits de base :

- les Fonds MD n'achèteront pas d'or, de certificats d'or autorisés, de titres d'un FNB de produits de base ni ne concluront de dérivés visés dont l'élément sous-jacent est l'or (les « marchandises ») si, immédiatement après l'achat, plus de 10 pour cent du total de l'actif net du Fonds MD concerné, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, consiste en des marchandises;
- le Fonds MD n'achètera pas de marchandises si, immédiatement après l'opération, les positions, selon la valeur marchande, sur l'ensemble des produits de base physiques (directe ou indirecte) par l'intermédiaire des marchandises, correspondent à plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds MD concerné, au total, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat;
- au plus 2,5 % de la valeur liquidative du Fonds MD peut être investi dans un secteur de produit de base donné, autre que l'or et/ou l'argent, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat. À cette fin, les secteurs de produit de base sont les suivants : énergie, céréales, métaux industriels, bétail, métaux précieux autres que l'or et l'argent et produits de base autres que les métaux (p. ex., le cacao, le coton, le café et le sucre);
- les titres des FNB de produits de base sont considérés comme des dérivés visés aux fins de la partie 2 du Règlement 81-102;
- les Fonds MD ne vendront pas à découvert les titres d'un FNB de produits de base;
- les titres des FNB de produits de base sont négociés à une Bourse au Canada ou aux États-Unis.

Placements dans des titres de FNB qui ne sont pas des parts indicielles

Gestion financière MD a obtenu une dispense, au nom des Fonds MD, de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102 qui permet à chaque Fonds MD d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres, autres que des parts indicielles, de FNB qui ne sont pas des émetteurs assujettis au Canada et dont les titres sont inscrits aux fins de négociation à la cote d'une bourse aux États-Unis.

Placements auxquels participe un placeur apparenté

Les Fonds MD peuvent compter sur une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'égard des exigences relatives aux organismes de placement collectif gérés par un courtier afin :

- a. d'investir dans des placements privés de titres de capitaux propres d'un émetteur durant la période de 60 jours (la « période d'interdiction »), même si Scotia Capitaux Inc., membre du groupe du gestionnaire ou d'un autre courtier apparenté, agit à titre de preneur ferme à l'occasion de placements de titres de la même catégorie, pourvu que l'émetteur soit à ce moment un émetteur assujéti dans au moins un territoire canadien et que le CEI des Fonds MD approuve le placement, conformément aux exigences d'approbation du Règlement 81-107;
- b. d'acheter des titres de créance d'un émetteur qui n'ont pas reçu une note approuvée d'une agence de notation approuvée durant la période d'interdiction à l'occasion d'un placement où le courtier apparenté au gestionnaire, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte, pourvu que ces achats soient faits conformément aux exigences d'approbation du Règlement 81-107 et que certaines autres conditions soient respectées;
- c. d'investir dans des titres de capitaux propres d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujéti au Canada durant la période d'interdiction dans le cadre soit d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis soit d'un placement par prospectus de l'émetteur aux États-Unis de titres de la même catégorie, même si un membre du groupe du gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement privé ou du placement par prospectus, pourvu que l'émetteur soit à ce moment une personne inscrite aux États-Unis et que le CEI des Fonds MD approuve le placement conformément à certaines autres conditions.

Opérations entre parties liées

Les Fonds MD peuvent compter sur une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin :

- a. d'acheter des titres de créance à long terme émis par La Banque de Nouvelle-Écosse, un membre du groupe du gestionnaire, et d'autres émetteurs reliés des marchés primaire et secondaire, pourvu que ces achats soient faits conformément aux exigences d'approbation du Règlement 81-107 et à certaines autres conditions;
- b. d'acheter des titres de créance négociés en bourse et hors bourse d'un compte d'un membre du groupe du gestionnaire ou d'une personne avec laquelle il a des liens, comme Scotia Capitaux Inc., qui est un courtier principal sur le marché canadien des titres de créance, ou de vendre des titres de créance négociés en bourse et hors bourse à un tel compte, pourvu que ces opérations soient faites conformément aux exigences d'approbation du Règlement 81-107 et à certaines autres conditions.

Changement d'auditeur

Le gestionnaire s'est appuyé sur l'approbation du CEI pour effectuer un changement d'auditeur des Fonds MD, remplaçant PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. avec prise d'effet le 1^{er} avril 2022.

DESCRIPTION DES TITRES OFFERTS PAR LES OPC

Généralités

Chaque Fonds MD, autre que Placements d'avenir MD limitée, est une fiducie de fonds commun de placement non constituée en société créée en vertu des lois de la province d'Ontario et régie par une déclaration de fiducie.

Les Fonds MD offrent les séries suivantes de titres :

- Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds d'obligations MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds d'obligations à court terme MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds canadien de croissance modérée Précision MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds d'actions MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Placements d'avenir MD limitée : actions de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds croissance de dividendes MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds international de croissance MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds international de valeur MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds monétaire MD : parts de série A et de série D
- Fonds d'actions canadiennes MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds américain de croissance MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds américain de valeur MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds stratégique de rendement MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds d'occasions stratégiques MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
- Portefeuille conservateur Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
- Portefeuille de revenu équilibré Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
- Portefeuille équilibré modéré Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
- Portefeuille de croissance modérée Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
- Portefeuille équilibré de croissance Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
- Portefeuille de croissance maximale Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
- Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD : parts de série A
- Fonds collectif d'actions américaines GPPMD : parts de série A
- Portefeuille indicatif conservateur Précision MD : parts de série F
- Portefeuille indicatif équilibré modéré Précision MD : parts de série F
- Portefeuille indicatif équilibré de croissance Précision MD : parts de série F
- Portefeuille indicatif de croissance maximale Précision MD : parts de série F

Les parts de série A du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD ne sont offertes en vente qu'aux porteurs de titres existants. Il est

interdit de les offrir à de nouveaux souscripteurs. Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD offrent des parts désignées comme des parts de série de fiducie privée aux termes d'un prospectus simplifié distinct. Ces parts sont offertes aux investisseurs admissibles qui sont soit des clients de La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, ou de ses ayants cause et cessionnaires qui peuvent être membres de son groupe, soit des clients de comptes gérés de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD.

Le Fonds monétaire MD, le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD et le Portefeuille de croissance maximale Précision MD offrent également des parts de série F2, lesquelles ne sont pas offertes aux termes d'un prospectus simplifié.

Le Fonds monétaire MD, le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD, le Portefeuille indicatif conservateur Précision MD, le Portefeuille indicatif équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille indicatif équilibré de croissance Précision MD et le Portefeuille indicatif de croissance maximale Précision MD offrent également des parts de série F2, lesquelles ne sont pas offertes aux termes d'un prospectus simplifié. Les parts de série F2 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à gestion carte blanche auprès de Gestion MD au moyen d'ExO MD^{MD} Direct.

Chaque série de parts des Fonds MD et des Fonds collectifs GPPMD comporte des frais distincts pour chaque Fonds. Les parts désignées comme des parts de série A, de série I, de série F ou de série D des Fonds MD sont offertes aux investisseurs admissibles.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Souscriptions » pour obtenir des précisions sur les différentes séries de titres offertes.

Les bénéficiaires directs des Fonds MD sont les propriétaires inscrits des titres des séries A, I, F ou D de tous les Fonds MD ou, dans le cas du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, les propriétaires inscrits des parts de série A et des parts de série fiducie privée (les « titres »). Les porteurs de titres de chaque Fonds MD sont les propriétaires inscrits des titres, ce qui comprend les fiduciaires des régimes de revenu à impôt reporté qui possèdent des titres. Les titres d'un Fonds MD sont rachetables et peuvent être transférés aux porteurs de titres admissibles inscrits sur les registres de ce Fonds. De plus, les porteurs de titres de l'une ou l'autre des séries de titres émis par des Fonds MD, y compris le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD peuvent changer la désignation de ces titres pour qu'ils deviennent des titres d'une autre série du même Fonds MD s'ils remplissent les exigences d'admissibilité applicables décrites ci-après. Le nombre total de titres d'un Fonds MD pouvant être en circulation est illimité. Les titres d'un Fonds MD sont émis en tant que titres entièrement libérés.

Sauf en ce qui a trait aux distributions entre séries de titres du même Fonds MD, aucun titre d'un Fonds MD n'a de privilège ni de priorité par rapport à un autre titre. Si les actifs des Fonds MD, y compris du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, sont distribués

afin de liquider ses affaires, ou pour discontinuer une série particulière de parts, selon le cas, chaque porteur inscrit de chaque série de parts aura égalité de rang avec tous les autres porteurs de parts de la même série sur la portion des actifs de cette série dans le Fonds MD, une fois toutes les dettes du Fonds MD affectées à chaque série ou à la série particulière qui fait l'objet de la liquidation ont été payées (veuillez vous reporter à la rubrique « Rachats »). Aucun porteur inscrit ou réel de titres des Fonds MD n'a ou n'est réputé avoir une propriété individuelle dans un des actifs de ce Fonds MD.

Droits de vote

Les déclarations de fiducie régissant chaque Fonds MD qui est structuré en fiducie et/ou les lois applicables en matière de valeurs mobilières accordent aux porteurs de titres le droit d'approuver les changements suivants à une assemblée des porteurs de titres ou des porteurs de titres d'une série particulière de parts, selon le cas, convoquée à cette fin, par une majorité des voix exprimées à cette assemblée :

- un changement des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds MD;
- un changement du gestionnaire (sauf s'il est remplacé par une personne ayant des liens avec lui ou un membre de son groupe);
- toute diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds MD;
- une réorganisation importante du Fonds MD;
- toute autre question qui, selon la déclaration de fiducie, les lois applicables en matière de valeurs mobilières ou une entente, doit être soumise au vote des porteurs de titres d'un Fonds MD.

En plus de ce qui précède, tout changement du gestionnaire d'un Fonds MD (sauf s'il est remplacé par un membre du groupe du gestionnaire actuel) nécessite l'approbation préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

À toutes les assemblées des porteurs de titres d'un Fonds MD, chaque porteur de titres a droit à un vote à l'égard de chaque titre entier détenu. Sauf de la façon prévue précédemment, les porteurs de titres d'un Fonds MD n'ont le droit de voter sur aucune question relative à ce Fonds MD.

Aux termes du Règlement 81-107, les Fonds MD peuvent effectuer les changements suivants avec l'approbation du CEI, sans obtenir l'approbation des porteurs de titres (sous réserve de la conformité avec le droit des sociétés dans le cas de Placements d'avenir MD limitée) :

- changer les auditeurs du Fonds MD pourvu que le CEI ait approuvé le changement et que les porteurs de titres reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant le changement;
- entreprendre une réorganisation du Fonds MD avec un autre OPC géré par le gestionnaire du Fonds MD ou un membre de son groupe, ou transférer ses actifs à pareil organisme, pourvu que le CEI ait approuvé l'opération et que les porteurs de titres reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant le changement et que certaines autres conditions soient remplies.

Fractions de titre

Chaque Fonds MD peut émettre des fractions de titre (arrondies à la baisse au millième de titre près) qui ne donnent pas le droit,

sauf dans la mesure où elles représentent globalement un ou plusieurs titres entiers, à leur porteur, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des porteurs de titres ni d'assister à ces assemblées ou d'y voter. Sous réserve de ce qui précède, à ces fractions de titre d'un Fonds MD se rattachent les droits, restrictions, conditions et limitations qui se rattachent aux titres entiers dans la proportion qu'ils représentent par rapport à un titre entier.

Distribution de revenu et de gains en capital sur les titres de série A, de série I, de série F et de série D

Chacun des Fonds MD, à l'exception de Placements d'avenir MD limitée, distribue son revenu net périodiquement et ses gains en capital net réalisés généralement une fois l'an, après le 15 décembre. Chaque Fonds MD, à l'exception de Placements d'avenir MD limitée, distribuera un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour s'assurer de ne pas être assujéti à l'impôt de la Partie I de la Loi de l'impôt.

Le Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD, le Fonds d'obligations MD, le Fonds d'obligations à court terme MD, le Fonds canadien de croissance modérée Précision MD, le Fonds croissance de dividendes MD et le Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD distribuent généralement un montant de revenu chaque mois. Le revenu gagné par le Fonds d'actions MD, le Fonds d'actions canadiennes MD, le Fonds américain de croissance MD, le Fonds américain de valeur MD, le Fonds international de croissance MD, le Fonds international de valeur MD, le Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD, le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD est généralement distribué chaque trimestre. Le revenu gagné par le Fonds monétaire MD est crédité aux porteurs de titres chaque date d'évaluation et leur est distribué chaque mois.

Le Fonds stratégique de rendement MD, le Fonds d'occasions stratégiques MD, le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD, le Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD et le Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD distribuent généralement leur revenu et leurs gains en capital chaque année après le 15 décembre. Toutefois, compte tenu des circonstances, Gestion financière MD se réserve le droit de distribuer le revenu et les gains en capital plus fréquemment, selon ce qu'elle jugera approprié.

Les distributions qu'effectuent les Fonds MD seront réinvesties dans des titres supplémentaires de ce Fonds MD d'une valeur égale au montant distribué. Les porteurs de titres peuvent choisir de recevoir des distributions en espèces (payables par chèque ou par télévirement) sous réserve d'un paiement minimal établi à l'occasion par Gestion financière MD.

De l'information concernant les distributions payées par chacun des Fonds MD figure dans ses états financiers.

Information et rapports

Chaque porteur de titres d'un Fonds MD a le droit d'obtenir une copie de la déclaration de fiducie ou des lettres patentes (selon le cas) régissant ce Fonds MD et a le droit d'examiner et, contre paiement des frais raisonnables, d'obtenir une liste des porteurs de titres à des fins relatives à ce Fonds MD.

Gestion financière MD fournira chaque année aux porteurs de titres de chacun des Fonds MD les renseignements devant être fournis par un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la loi équivalente des autres territoires. Ces renseignements comprendront (sauf dans le cas des titres d'un Fonds MD détenus dans des régimes fiscaux enregistrés) les relevés qui sont nécessaires pour que vous remplissiez votre déclaration de revenus pour l'année précédente.

Les états financiers comparatifs audités ainsi que le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé seront fournis sur demande aux porteurs de titres des Fonds MD dans les 90 jours de la fin de l'exercice en faisant l'objet ou à un autre moment selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières. Les états financiers semestriels non audités seront également fournis, sur demande, aux porteurs de titres des Fonds MD dans les 60 jours après la fin de la période de 6 mois en faisant l'objet ou à tout autre moment présent par les lois sur les valeurs mobilières.

Modifications de la déclaration de fiducie

La déclaration de fiducie régissant un Fonds MD peut être modifiée à l'occasion. Certaines modifications, y compris notamment les modifications des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds MD, nécessitent l'approbation par une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres d'un Fonds MD convoquée à cette fin, ainsi que l'approbation de Gestion financière MD. Gestion financière MD peut, sans l'approbation des porteurs de titres ou sans que ceux-ci en soient avisés, apporter des modifications à la déclaration de fiducie régissant chaque Fonds MD aux fins suivantes :

- a. garantir la conformité continue aux lois, règlements et exigences applicables de tout organisme gouvernemental ayant compétence sur le Fonds MD ou son statut en vertu de la Loi de l'impôt à titre de « fiducie d'investissement à participation unitaire » en vertu de l'alinéa 108(2)(a) ou de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu du paragraphe 132(6) de cette loi ou des lois provinciales applicables;
- b. offrir une protection accrue aux propriétaires inscrits ou réels des titres;
- c. éliminer les incompatibilités ou les incohérences existant entre la déclaration de fiducie et toute loi ou tout règlement applicable si, de l'avis de Gestion financière MD, ces modifications ne nuisent pas aux intérêts des propriétaires inscrits ou réels des titres;
- d. apporter les modifications et les corrections à la déclaration de fiducie qui, de l'avis du conseiller juridique du Fonds MD, sont nécessaires ou souhaitables.

Gestion financière MD peut apporter toute autre modification à la déclaration de fiducie régissant un Fonds MD pourvu qu'une telle modification prenne effet à une date d'évaluation tombant après qu'un préavis d'au moins 60 jours de cette modification a été donné par courrier ordinaire à chaque porteur de titres inscrit du Fonds MD au moment de l'envoi de cet avis.

Durée

Chaque Fonds MD continuera d'exister jusqu'à ce qu'il prenne fin conformément aux modalités de la déclaration de fiducie le régissant.

PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE ET DESCRIPTION DES TITRES

Généralités

Placements d'avenir MD limitée est une société d'investissement à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Placements d'avenir MD limitée est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A en séries, dont les séries A, S, I, F et D qui ont été désignées. Le capital autorisé de Placements d'avenir MD limitée se compose également de 2 656 actions ordinaires. Le 27 septembre 2018, le capital autorisé de Placements d'avenir MD limitée a été augmenté par la création d'un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote. Toutefois, seules des actions de série A, de série I, de série F et de série D sont actuellement offertes en vente. Les actions ne peuvent être émises par Placements d'avenir MD limitée qu'entièrement libérées, ce qui fait en sorte que les actionnaires ne seront pas responsables des appels ou des appels de fonds subséquents relativement aux actions souscrites. Les porteurs de titres d'OPC de Placements d'avenir MD limitée sont compris dans l'expression « porteurs de titres » aux fins du présent prospectus simplifié.

Les actions de catégorie A et les actions ordinaires ont égalité de rang relativement à tous les paiements versés aux porteurs de titres de Placements d'avenir MD limitée par voie de dividendes. Les porteurs d'actions ordinaires avec droit de vote n'ont droit à aucun dividende. Si les actifs de Placements d'avenir MD limitée sont distribués à ses porteurs de titres afin de liquider ses affaires, les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir le montant versé sur les actions de catégorie A qu'ils détiennent en priorité par rapport au remboursement du montant versé sur les actions ordinaires à leurs porteurs et, par la suite, les porteurs d'actions de catégorie A et les porteurs d'actions ordinaires ont égalité de rang relativement à toute distribution supplémentaire. Les porteurs de titres n'ont aucun droit préférentiel de souscription ni aucun droit de convertir des titres en un autre titre de Placements d'avenir MD limitée. Un porteur d'une ou de plusieurs actions de catégorie A peut exiger que Placements d'avenir MD limitée rachète des titres aux fins d'annulation, comme il est décrit à la rubrique « Rachats ».

Droits de vote

Les porteurs d'actions de catégorie A n'ont pas le droit à ce titre de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de Placements d'avenir MD limitée ni d'assister à ces assemblées ou d'y voter. Les porteurs d'actions de catégorie A ont toutefois le droit de recevoir un avis des assemblées des porteurs de titres convoquées afin d'autoriser la dissolution du Fonds MD ou la vente de la totalité ou d'une partie importante de l'entreprise du Fonds MD. Toute modification apportée aux dispositions et aux droits rattachés aux actions de catégorie A doit être approuvée par les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres dûment convoquée à cette fin. Les porteurs d'actions ordinaires et d'actions ordinaires avec droit de vote ont le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Placements d'avenir MD limitée, à l'exception des assemblées où seuls les porteurs d'une catégorie donnée ou d'une série en particulier d'actions ont le droit de voter. En outre, Gestion financière MD convoquera une assemblée des porteurs de titres pour étudier et approuver, par une majorité des voix exprimées à cette assemblée, les modifications qui, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, doivent être approuvées par les porteurs de titres comme il est décrit à la rubrique « Description des titres offerts par les OPC – Droits de vote ». À toutes les assemblées de porteurs de titres, chaque actionnaire aura droit à un vote relativement à chaque action détenue.

Distributions de dividendes

Le versement de dividendes aux porteurs de titres est accessoire à l'objectif principal de Placements d'avenir MD limitée, soit d'offrir une plus-value du capital. La politique actuelle de ce Fonds MD est de ne verser des dividendes que lorsque cela est nécessaire pour obtenir dans la mesure du possible des remboursements d'impôt sur le revenu qui lui sont payables. Les porteurs de titres ne sont pas tenus de réinvestir le produit des dividendes dans des titres de ce Fonds MD ni de le réinvestir dans des titres d'un autre Fonds MD; toutefois, ces dividendes sont réinvestis automatiquement dans des titres supplémentaires à moins que le porteur de titres ne demande par écrit que le montant lui soit versé en argent ou soit réinvesti dans un autre Fonds MD. Les réinvestissements de dividendes sont effectués à la valeur liquidative par titre à la date d'évaluation suivant la date du versement de ce dividende. L'information concernant les dividendes versés par Placements d'avenir MD limitée figure dans les états financiers de Placements d'avenir MD limitée.

NOM, CONSTITUTION ET HISTORIQUE DES FONDS MD

Gestion financière MD inc. est le gestionnaire et fiduciaire de chacun des Fonds MD qui sont constitués en tant que fiducies. Le Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD, le Fonds d'obligations MD, le Fonds d'obligations à court terme MD, le Fonds canadien de croissance modérée Précision MD, le Fonds d'actions MD, le Fonds monétaire MD, le Fonds d'actions canadiennes MD, le Fonds américain de croissance MD, le Fonds américain de valeur MD, le Fonds international de croissance MD, le Fonds croissance de dividendes MD, le Fonds international de valeur MD, le Fonds stratégique de rendement MD, le Fonds d'occasions stratégiques MD, le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, le Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD le Portefeuille de croissance maximale Précision MD, le Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD et le Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD ont été constitués aux termes de diverses déclarations de fiducie, mais sont désormais régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 27 juin 2007, dans sa version modifiée le 14 septembre 2007, le 21 septembre 2007, le 17 octobre 2007, le 26 octobre 2009, le 6 janvier 2019, le 25 octobre 2010, le 27 mars 2012, le 9 juin 2012, le 30 janvier 2014, le 21 juin 2014, le 15 décembre 2014, le 11 mai 2016, le 10 mai 2017, le 19 mars 2018, le 2 janvier 2019, le 17 juin 2019, le 30 mai 2023 et le 30 mai 2024 et dans sa version pouvant être modifiée de nouveau à l'occasion (la « déclaration de fiducie MD »). Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD ont été constitués aux termes d'une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 28 décembre 2000, dans sa version modifiée le 27 février 2001, le 30 octobre 2002, le 12 décembre 2002, le 25 octobre 2010, le 21 juin 2014, le 13 janvier 2015 le 10 mai 2017 et le 30 mai 2023 et pouvant être modifiée de nouveau à l'occasion (la « déclaration de fiducie GPPMD » et, collectivement avec la déclaration de fiducie MD, les « déclarations de fiducie »), et sont régis par celle-ci.

Le 3 octobre 2018, La Banque de Nouvelle-Écosse a conclu l'acquisition du gestionnaire et de la totalité de ses filiales, ce qui a entraîné un changement de contrôle du gestionnaire.

Le 1^{er} janvier 2022, le gestionnaire a nommé l'équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. à titre de gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds MD, ce qui a entraîné un changement de gestionnaire de portefeuille.

Placements d'avenir MD limitée est une société d'investissement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario par lettres patentes datées du 18 juillet 1969, qui ont par la suite été modifiées le 26 juillet 1994, le 28 septembre 2007 pour changer la désignation des actions de catégorie A et en faire des actions de série A, le 30 octobre 2009 pour créer des actions de série I, le 16 mars 2015, le 16 mai 2018 pour créer des actions de série D, le 31 mai 2018 pour créer des actions de série F et le 27 septembre 2018 pour créer des actions ordinaires avec droit de vote.

Chaque Fonds MD peut utiliser la version française ou anglaise de son nom ou les deux versions et être ainsi désigné.

Le nom anglais, tout changement de nom au cours des 10 dernières années et tout événement important ayant une incidence sur un Fonds MD donné au cours des 10 dernières années sont décrits dans le profil du Fonds MD en question.

Chaque Fonds MD est régi par les lois de la province d'Ontario. Le bureau principal des Fonds MD et de Gestion financière MD est situé au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

INFORMATION EXPLICATIVE

La présente partie du prospectus simplifié donne des renseignements propres à chacun des Fonds MD, notamment les objectifs et les stratégies de placement des Fonds MD et leurs frais de gestion.

Les explications qui suivent ont pour but de vous aider à mieux comprendre l'information propre à chacun des Fonds MD.

Dérivés

Un dérivé est un contrat qui est conclu entre deux parties et qui tire sa valeur d'un actif sous-jacent, tel qu'une action ou une devise. Il ne s'agit pas d'un placement direct dans l'actif sous-jacent. Pour obtenir plus de renseignements sur les dérivés et les risques qui y sont associés, reportez-vous à la rubrique « Risques spécifiques en matière de placement », à la page 28 du présent prospectus. Les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps sont des dérivés. Les options sont des instruments qui permettent à leurs détenteurs, mais sans les y obliger, d'acheter ou de vendre un actif ou une marchandise à un prix déterminé, soit à une date convenue, soit jusqu'à une date précisée. Les contrats à terme standardisés et de gré à gré constituent une entente visant l'achat ou la vente d'un actif ou d'une marchandise à un prix déterminé à une date future. Les swaps sont des contrats conclus entre des parties dans le but d'échanger le rendement de l'actif pendant une période déterminée.

Distributions

Il s'agit de versements des revenus d'un OPC aux porteurs de titres du Fonds MD. Les revenus du Fonds MD peuvent prendre la forme d'intérêts, de dérivés et de dividendes ou de gains en capital sur la vente de titres. Les distributions sont habituellement réinvesties en titres supplémentaires dans le Fonds MD, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. En règle générale, vous devez payer un impôt sur ces distributions, que vous receviez un montant en espèces ou que les distributions soient réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne déteniez vos titres dans un REER, un FERR, un RPDB, un REEE, un REEI ou un CELI.

Facteurs ESG

Les Fonds MD qui n'intègrent pas les facteurs ESG à leurs objectifs de placement ou à leurs principales stratégies de placement ne visent pas à obtenir des caractéristiques ou des résultats liés aux facteurs ESG au niveau des titres ou du portefeuille et ne prennent aucun engagement à l'égard de la recherche de caractéristiques liées à des facteurs ESG au niveau des titres ou du portefeuille, exception faite d'une exclusion des placements dans des sociétés qui fabriquent du tabac ou dont l'activité principale est la fabrication de cannabis ou de produits connexes. Une société a comme activité principale la fabrication de cannabis ou de produits connexes si elle en tire 25 % ou plus de ses produits d'exploitation. Pour ce qui est des Fonds MD qui n'intègrent pas les facteurs ESG à leurs objectifs de placement ou principales stratégies de placement, les facteurs ESG ne sont pas déterminants lorsqu'il est question de choisir les titres en portefeuille et ils ont un rôle limité dans le processus de placement. Pour les Fonds MD auxquels le gestionnaire de portefeuille donne des conseils qui n'intègrent pas de facteurs ESG à leurs objectifs de placement ou principales stratégies de placement, les facteurs ESG sont pris en considération, lorsqu'ils sont jugés importants, parallèlement à de nombreux autres facteurs, en fonction de leur répercussion possible sur le risque et/ou le rendement et les objectifs de placement du fonds. Pour ce qui est des Fonds MD qui reproduisent un indice et qui n'intègrent pas de facteurs ESG à leurs objectifs de placement ou principales stratégies de placement, les facteurs ESG ne sont pas pris en considération dans le processus de placement, sauf dans la mesure où le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller, selon le cas, les intègre au processus de vote par procuration.

Pour les Fonds MD, à l'exclusion des fonds qui reproduisent un indice, auxquels le gestionnaire de portefeuille donne des conseils, la prise en compte de facteurs ESG fait partie du processus de placement fondamental, ce qui signifie que les facteurs financiers et autres que financiers pertinents (ESG et autres) sont pris en compte dans le cadre de la recherche et de l'analyse de titres et que des stratégies d'engagement des actionnaires peuvent être utilisées. L'intégration des facteurs ESG dans le processus de placement peut inclure de la recherche exclusive et une approche systématique à l'égard des risques et des occasions. Les émetteurs peuvent également être évalués en fonction de données ESG fournies par de la recherche provenant de tiers. Les facteurs ESG qui peuvent être pris en compte comprennent notamment les suivants : les répercussions

directes ou indirectes des changements climatiques (p. ex., les émissions de gaz à effet de serre et les coûts réglementaires, les dommages matériels et les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement connexes), les mauvaises pratiques en matière d'embauche et/ou de normes du travail et les politiques et procédures de gouvernance faibles ou inefficaces (p. ex., l'absence de politiques relatives à l'éthique, aux pots-de-vin et à la corruption). L'engagement auprès des sociétés peut comprendre des réunions avec les émetteurs pour favoriser une meilleure compréhension des sociétés et d'enjeux particuliers, des interventions directes auprès des émetteurs pour communiquer des points de vue à la direction et l'exercice des droits de vote par procuration.

Le vote par procuration est influencé par de nombreux facteurs, dont les facteurs ESG pertinents, mais ces activités ne sont pas nécessairement orientées en fonction de l'atteinte d'un résultat ESG donné. Les droits de vote rattachés aux procurations seront toujours exercés dans l'intérêt fondamental des Fonds MD, l'accent étant mis sur le développement durable, s'il y a lieu. Les motifs qui sous-tendent les votes par procuration pourraient être influencés par des facteurs ESG, ainsi que par de nombreux autres facteurs, afin de déterminer ce qui est dans l'intérêt fondamental des Fonds MD.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs ESG et les risques connexes, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux facteurs ESG » à la page 30.

Ratio des frais de gestion (RFG)

On se sert souvent du ratio des frais de gestion (RFG) pour comparer les frais et charges engagés par un OPC. Le RFG correspond au ratio, exprimé en pourcentage, des frais versés par l'OPC par rapport à sa valeur liquidative moyenne, calculée conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

Compte de Gestion MD

Un compte de Gestion MD offre les types de placement suivants :

- ♦ les Fonds MD;
- ♦ des fonds autres que les Fonds MD;
- ♦ des dépôts à terme garantis de certains établissements financiers canadiens;
- ♦ des placements à revenu fixe comme les obligations, les obligations à coupons détachés, les bons du Trésor et les dépôts à terme garantis;
- ♦ des actions cotées sur les grandes bourses nord-américaines.

Gain en capital réalisé ou perte en capital subie

De façon générale, il s'agit de la différence entre le montant que vous recevez lorsque vous demandez le rachat ou que vous vendez des titres d'un OPC et le prix de base rajusté des titres. Si la différence est positive, il s'agit d'un gain en capital, et la moitié de celui-ci est assujettie à l'impôt. Si le résultat est négatif, il s'agit d'une perte en capital et il se peut que vous soyez en mesure de la déduire de vos autres gains en capital.

Rachat, rachetable

Revendre les titres d'un OPC à l'OPC. Les titres d'un OPC peuvent être rachetés en tout temps.

Titres

Les titres comprennent les actions (appelées également titres de capitaux propres) qui constituent un titre de propriété dans une société, les parts de fiducie de fonds commun de placement, les droits d'acquies des participations de propriétaire, comme des options ou des bons de souscription, et les obligations, qui sont des prêts à des sociétés par actions et à des gouvernements.

Porteur de titres

Dans le présent prospectus, un porteur de titres désigne le propriétaire de parts d'une fiducie de fonds commun de placement ou d'actions d'une société de placement à capital variable. En règle générale, il s'agit du propriétaire de tout titre.

Prêt de titres

Chaque Fonds MD peut participer à des opérations de prêt de titres de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'occasion. Les opérations de prêts de titres seront exécutées par le dépositaire et seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds MD de la façon jugée convenir le mieux à la réalisation de ses objectifs de placement généraux, puisqu'elles offrent au Fonds MD une façon d'obtenir un rendement additionnel en prêtant des titres en portefeuille à une autre personne ou entité (l'emprunteur) en contrepartie d'une rétribution. Le Fonds MD recevra également des versements compensatoires de l'emprunteur correspondant à tous les dividendes versés sur les actions et à tous les intérêts versés sur d'autres titres faisant l'objet d'une opération de prêt de titres. Le Fonds MD conclura des opérations de prêt de titres à l'occasion s'il peut trouver des emprunteurs consentants ayant les qualités requises. Le Fonds MD détiendra des biens en garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés et ne prêtera pas plus de 50 % de sa valeur liquidative. Les opérations de prêt de titres comportent certains risques. À cet égard, reportez-vous à la rubrique « Risques spécifiques en matière de placement », dans la partie B du présent prospectus simplifié.

MÉTHODE DE CLASSIFICATION DU RISQUE DE PLACEMENT

Le niveau de risque de placement que présente chaque Fonds MD est établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui se fonde sur la volatilité antérieure de chaque Fonds MD, mesurée par l'écart-type sur 10 ans des rendements de chaque Fonds MD. La volatilité antérieure d'un Fonds MD qui a un historique de rendement inférieur à 10 ans est calculée au moyen d'un indice de référence qui est censé présenter un écart type raisonnablement semblable à celui du Fonds MD. Une fois qu'un Fonds MD compte un historique de rendements de 10 ans, la méthode est utilisée pour calculer l'écart-type du Fonds MD au moyen de l'historique de rendement du Fonds MD plutôt que celui de l'indice de référence. Dans chaque cas, les Fonds MD se voient attribuer l'un des niveaux de risque suivants : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé et élevé.

Il est important de comprendre qu'il existe d'autres types de risques mesurables et non mesurables. Il est également important de souligner que la volatilité antérieure d'un Fonds MD n'est pas indicative de sa volatilité future.

Un fonds peut vous convenir comme élément particulier au sein d'un portefeuille dans son ensemble, même si le degré de risque associé à celui-ci est plus élevé ou plus faible que votre propre tolérance au risque. Lorsque vous choisissez des placements, vous devriez tenir compte de l'ensemble de votre portefeuille, des objectifs de placement, de votre horizon de placement et de votre propre tolérance au risque.

Vous pouvez obtenir un exemplaire de la méthode d'évaluation des risques que le gestionnaire utilise pour établir le niveau de risque de chaque Fonds MD sur demande et sans frais au numéro sans frais 1 800 267-2332, par courriel à l'adresse MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca ou par la poste à Gestion financière MD inc. au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

Le tableau qui suit présente une description des indices de référence propres à chaque Fonds MD ayant un historique de rendement inférieur à 10 ans.

FONDS MD	INDICE DE RÉFÉRENCE
Portefeuille indiciel conservateur Précision MD	♦ à 69 %, l'indice des obligations universelles FTSE Canada, qui mesure les rendements d'obligations canadiennes d'une durée jusqu'à l'échéance de plus d'un an ♦ à 9 %, l'indice composé plafonné S&P/TSX, qui mesure le rendement des actions canadiennes ♦ à 11 %, l'indice S&P 500, qui mesure le rendement des actions américaines ♦ à 8 %, l'indice MSCI EAFE, qui mesure le rendement des actions internationales ♦ à 3 %, l'indice MSCI Emerging Markets, qui mesure le rendement des actions des marchés émergents
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD	♦ à 46 %, l'indice des obligations universelles FTSE Canada, qui mesure les rendements d'obligations canadiennes d'une durée jusqu'à l'échéance de plus d'un an ♦ à 15 %, l'indice composé plafonné S&P/TSX, qui mesure le rendement des actions canadiennes ♦ à 21 %, l'indice S&P 500, qui mesure le rendement des actions américaines ♦ à 14 %, l'indice MSCI EAFE, qui mesure le rendement des actions internationales ♦ à 4 %, l'indice MSCI Emerging Markets, qui mesure le rendement des actions des marchés émergents
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD	♦ à 29 %, l'indice des obligations universelles FTSE Canada, qui mesure les rendements d'obligations canadiennes d'une durée jusqu'à l'échéance de plus d'un an ♦ à 23 %, l'indice composé plafonné S&P/TSX, qui mesure le rendement des actions canadiennes ♦ à 27 %, l'indice S&P 500, qui mesure le rendement des actions américaines ♦ à 14 %, l'indice MSCI EAFE, qui mesure le rendement des actions internationales ♦ à 7 %, l'indice MSCI Emerging Markets, qui mesure le rendement des actions des marchés émergents
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD	♦ à 20 %, l'indice des obligations universelles FTSE Canada, qui mesure les rendements d'obligations canadiennes d'une durée jusqu'à l'échéance de plus d'un an ♦ à 26 %, l'indice composé plafonné S&P/TSX, qui mesure le rendement des actions canadiennes ♦ à 29 %, l'indice S&P 500, qui mesure le rendement des actions américaines ♦ à 17 %, l'indice MSCI EAFE, qui mesure le rendement des actions internationales ♦ à 8 %, l'indice MSCI Emerging Markets, qui mesure le rendement des actions des marchés émergents
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD	♦ l'indice MSCI World, qui mesure les rendements globaux d'actions ordinaires des plus grandes sociétés du monde
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD	♦ l'indice des obligations universelles FTSE Canada, qui mesure les rendements d'obligations canadiennes d'une durée jusqu'à l'échéance de plus d'un an

Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions canadiennes équilibrées

Date de création

Le 15 septembre 1992 – parts de série A

Le 12 octobre 2017 – parts de série I

Le 6 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Gestion de placements Hillsdale inc. de Toronto (Ontario)

Jarislowsky, Fraser Limitée de Montréal (Québec)

Gestion de placements Manuvie limitée, de Toronto (Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC, de Boston (Massachusetts), aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, de Causeway Bay, à Hong Kong

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. de Toronto (Ontario)

Walter Scott & Partners Limited, d'Édimbourg (Écosse)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,24 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,24 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,29 %

Série D – 0,89 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds consistent à obtenir un revenu et une croissance à long terme du capital tout en préservant le capital.

Le Fonds investit dans une combinaison d'actions de sociétés canadiennes et étrangères à moyenne et grande capitalisation et de titres à revenu fixe de sociétés et d'États.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Les placements sont effectués principalement dans des actions canadiennes et étrangères, ainsi que dans des placements à revenu fixe. Le Fonds met l'accent sur les actions pour obtenir une plus-value du capital et produire du revenu et maintient une position sur des placements à revenu fixe pour préserver le capital et produire du revenu.

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Au moyen de techniques quantitatives et qualitatives, le gestionnaire de portefeuille et les sous-conseillers du Fonds effectuent une analyse descendante et ascendante afin de constituer un portefeuille bien diversifié qui vise à produire un rendement supérieur (à l'indice de référence) et à assurer une diversification (en évitant une concentration excessive dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité			•
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom de ce Fonds MD a été modifié le 19 mars 2018, passant de Fonds équilibré MD à Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD.

Le nom du Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD en anglais est « MD Precision Canadian Balanced Growth Fund ».

Fonds d'obligations MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds de revenu fixe canadien

Date de création

Le 1^{er} juillet 1988 – parts de série A

Le 15 janvier 2010 – parts de série I

Le 6 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. de Toronto (Ontario)

Gestion de placements Manuvie limitée de Toronto (Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC, de Boston (Massachusetts), aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, de Causeway Bay, à Hong Kong

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 0,84 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 0,84 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,04 %

Série D – 0,50 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds consistent à préserver le capital et à produire un revenu, la plus-value du capital étant un objectif secondaire.

Le Fonds investit dans diverses obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés, ainsi que dans des obligations garanties par des actifs, venant à échéance à moyen ou à long terme. Le Fonds peut également investir dans des titres étrangers.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples en vue de préserver le capital et d'obtenir un revenu élevé. En utilisant les forces propres à chaque sous-conseiller, le Fonds cherche à produire un rendement supérieur (à l'indice de référence) au moyen d'une combinaison de revenu et de gains en capital ainsi que d'une exposition au risque diversifiée. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Principalement axé sur les placements canadiens, le Fonds peut investir dans une vaste gamme de titres à revenu fixe, y compris, notamment, des titres à revenu fixe à rendement élevé, des titres de créance de marchés émergents, des prêts bancaires, des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations convertibles, des fiducies de placement immobilier, des actions privilégiées et des titres adossés à des créances mobilières.

Le Fonds n'investira habituellement pas plus de 25 % de son portefeuille dans des titres de créance dont la note est de qualité inférieure.

Le Fonds n'investira habituellement pas plus de 30 % de son portefeuille dans des titres non canadiens.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)			•
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère		•	
Risque associé aux titres étrangers		•	
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation			•
Risque associé aux investisseurs importants	•		
Risque associé au manque de liquidité			•
Risque associé au marché			•
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Au 30 avril 2025, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD et le Portefeuille équilibré modéré Précision MD détenaient environ 15,06 %, 14,45 % et 22,57 % des parts du Fonds, respectivement. Reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux investisseurs importants » pour une description des risques associés aux demandes de rachat que pourraient présenter ces investisseurs.

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds d'obligations MD en anglais est « MD Bond Fund ».

Fonds d'obligations à court terme MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds de revenu fixe canadien

Date de création

Le 1^{er} octobre 1995 – parts de série A

Le 15 janvier 2010 – parts de série I

Le 13 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. de Toronto (Ontario)

Gestion de placements Manuvie limitée de Toronto (Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC, de Boston (Massachusetts), aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, de Causeway Bay, à Hong Kong

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 0,84 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 0,84 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,04 %

Série D – 0,45 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds consistent à préserver le capital et à produire du revenu.

Le Fonds investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des provinces ou des municipalités, des obligations de sociétés, des obligations de sociétés d'État garanties par le gouvernement, des hypothèques de la National Housing Association (NHA), des prêts hypothécaires résidentiels classiques et des hypothèques garanties par la NHA. Le Fonds peut également investir dans des titres étrangers.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples en vue de préserver le capital et d'obtenir un revenu élevé. En utilisant les forces propres à chaque sous-conseiller, le Fonds cherche à produire un rendement supérieur (à l'indice de référence) au moyen d'une combinaison de revenu et de gains en capital ainsi que d'une exposition au risque diversifiée. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Principalement axé sur les placements canadiens, le Fonds peut investir dans une vaste gamme de titres à revenu fixe, y compris, notamment, des titres à revenu fixe à rendement élevé, des titres de créance de marchés émergents, des prêts bancaires, des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations convertibles, des fiducies de placement immobilier, des actions privilégiées et des titres adossés à des créances mobilières.

Le Fonds n'investira habituellement pas plus de 25 % de son portefeuille dans des titres de créance dont la note est de qualité inférieure.

Le Fonds n'investira habituellement pas plus de 30 % de son portefeuille dans des titres non canadiens.

Le sous-conseiller ou le gestionnaire de portefeuille peuvent convertir jusqu'à 25 % de l'actif net du Fonds en liquidités si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)			•
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère			•
Risque associé aux titres étrangers			•
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation			•
Risque associé aux investisseurs importants	•		
Risque associé au manque de liquidité			•
Risque associé au marché			•
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Au 30 avril 2025, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD et le Portefeuille conservateur Précision MD détenaient environ 22,15 % et 58,74 % des parts du Fonds, respectivement. Reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux investisseurs importants » pour une description des risques associés aux demandes de rachat que pourraient présenter ces investisseurs.

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds d'obligations à court terme MD en anglais est « MD Short-Term Bond Fund ».

Fonds canadien de croissance modérée Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions canadiennes équilibrées

Date de création

Le 25 septembre 1992 – parts de série A

Le 12 octobre 2017 – parts de série I

Le 2 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Gestion de placements Manuvie limitée, de Toronto (Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC, de Boston (Massachusetts), aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, de Causeway Bay, à Hong Kong

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. de Toronto (Ontario)

Gestion de placements Hillsdale inc. de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,24 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,24 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,29 %

Série D – 0,89 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à maximiser le revenu de dividendes de manière à préserver le capital.

Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de qualité supérieure donnant droit à des dividendes émises par des sociétés canadiennes de divers secteurs. Le Fonds peut également investir dans des obligations et des titres de créance à court terme ainsi que dans des fiducies de revenu.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Les placements sont effectués principalement dans des actions canadiennes et étrangères, ainsi que dans des placements à revenu fixe. Le Fonds met l'accent sur les actions pour obtenir une plus-value du capital et produire du revenu et maintient une position sur des placements à revenu fixe pour préserver le capital et produire du revenu.

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Au moyen de techniques quantitatives et qualitatives, le gestionnaire de portefeuille et les sous-conseillers du Fonds effectuent une analyse descendante et ascendante afin de constituer un portefeuille bien diversifié qui vise à produire un rendement supérieur (à l'indice de référence) et à assurer une diversification (en évitant une concentration excessive dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers.

Le Fonds n'investira habituellement pas plus de 25 % de son portefeuille dans des titres de créance dont la note est de qualité inférieure.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration		•	
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)			•
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère		•	
Risque associé aux titres étrangers		•	
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité			•
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom de ce Fonds MD a été modifié le 19 mars 2018, passant de Fonds revenu de dividendes MD à Fonds canadien de croissance modérée Précision MD.

Le nom du Fonds canadien de croissance modérée Précision MD en anglais est « MD Precision Canadian Moderate Growth Fund ».

Fonds d'actions MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions canadiennes

Date de création

Le 28 février 1966 – parts de série A

Le 15 janvier 2010 – parts de série I

Le 3 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Pour les titres canadiens : Gestion de placements Hillsdale inc. de Toronto (Ontario); Jarislowsky, Fraser Limitée de Montréal (Québec)

Pour les titres étrangers : Fiduciary Management Inc., de Milwaukee (Wisconsin), aux États-Unis; Jarislowsky, Fraser Limitée, de Montréal (Québec); Jensen Investment Management Inc., de Lake Oswego (Oregon), aux États-Unis; Janus Henderson Investors US LLC, de Denver (Colorado), aux États-Unis; et Pzena Investment Management, LLC, de New York (New York), aux États-Unis

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,24 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,24 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,29 %

Série D – 0,70 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds consistent à obtenir une croissance du capital à long terme tout en s'efforçant de préserver le capital, la production d'un revenu étant un objectif secondaire.

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite, moyenne et grande capitalisation.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son portefeuille dans des titres non canadiens.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de qualité, acquis à des prix raisonnables, dans toutes les catégories de capitalisation boursière.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son portefeuille dans des titres non canadiens.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou les activités principales sont liées au cannabis ou aux produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe		•	
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds d'actions MD en anglais est « MD Equity Fund ».

Placements d'avenir MD limitée

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions mondiales

Date de création

Le 1^{er} décembre 1969 – actions de série A*

Le 15 janvier 2010 – actions de série I

Le 2 octobre 2017 – actions de série F

Le 25 juin 2018 – actions de série D

*Avant le 28 septembre 2007, les actions de série A s'appelaient actions de catégorie A.

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Jarislowsky, Fraser Limitée de Montréal (Québec)

Walter Scott & Partners Limited d'Édimbourg (Écosse)

Titres offerts

Actions – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,24 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec l'actionnaire et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,24 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,29 %

Série D – 0,84 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds sont la croissance à long terme du capital et la préservation du capital, la production d'un revenu étant un objectif secondaire.

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres partout dans le monde. Les actifs sont surtout placés dans des sociétés à moyenne ou à grande capitalisation de pays industrialisés; toutefois, jusqu'à concurrence de 15 % des actifs nets peuvent être placés sur des marchés émergents.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents	•		
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Ce Fonds garde habituellement ses bénéfices, mais peut à l'occasion les verser sous forme de dividendes. Lorsque le Fonds verse un dividende, celui-ci est automatiquement réinvesti dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne choisissiez de recevoir vos dividendes en espèces. Nous ne verserons le dividende en espèces que s'il est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom de Placements d'avenir MD limitée en anglais est « MD Growth Investments Limited ».

Fonds croissance de dividendes MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds canadien de titres de capitaux propres produisant des dividendes et un revenu

Date de création

Le 22 janvier 2007 – parts de série A

Le 10 février 2012 – parts de série I

Le 3 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Gestion de placements Hillsdale inc. de Toronto (Ontario)
Gestion d'actifs 1832 S.E.C. de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,24 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,24 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,29 %

Série D – 0,85 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs de placement du Fonds consistent à générer un niveau élevé de revenu régulier tout en fournissant une plus-value du capital à long terme principalement par des placements dans des titres de fiducies de revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées de qualité supérieure produisant des dividendes, ainsi que dans d'autres titres produisant un revenu.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de parts.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres de sociétés de qualité, acquis à des prix raisonnables, qui donnent droit à des dividendes élevés et qui au fil des ans, ont démontré également qu'elles peuvent produire un niveau constant et croissant de dividendes, ainsi que dans des fiducies de revenu qui, à la longue, devraient verser des distributions stables et croissantes, et il peut également investir dans d'autres titres procurant un revenu.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son portefeuille dans des titres étrangers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie

alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)			•
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère		•	
Risque associé aux titres étrangers		•	
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu	•		
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité			•
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds croissance de dividendes MD en anglais est « MD Dividend Growth Fund ».

Fonds international de croissance MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions internationales

Date de création

Le 11 août 2000 – parts de série A

Le 15 janvier 2010 – parts de série I

Le 12 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Walter Scott & Partners Limited d'Édimbourg, en Écosse et Jarislowsky, Fraser Limitée de Montréal (Québec) donnent des conseils sur les titres de capitaux propres internationaux (à l'exclusion de l'Amérique du Nord) du Fonds.

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,59 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,59 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,64 %

Série D – 0,87 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est la croissance à long terme du capital.

Le Fonds peut investir dans des titres de capitaux propres de sociétés de pays industrialisés, sauf le Canada et les États-Unis. Il peut également investir jusqu'à 15 % de son actif net sur des marchés émergents.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents	•		
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants	•		
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Au 30 avril 2025, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD et le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD détenaient environ 12,40 %, 11,52 %, 13,34 % et 19,20 % des parts du Fonds, respectivement.

Reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux investisseurs importants » pour une description des risques associés aux demandes de rachat qui pourraient présenter ces investisseurs.

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds international de croissance MD en anglais est « MD International Growth Fund ».

Fonds international de valeur MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions internationales

Date de création

Le 29 janvier 2004 – parts de série A

Le 15 janvier 2010 – parts de série I

Le 4 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

EARNEST Partners LLC d'Atlanta (Géorgie), aux États-Unis

Pzena Investment Management, LLC, de New York (New York),
aux États-Unis

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB,
les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,59 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,59 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,64 %

Série D – 0,87 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de procurer une croissance à long terme du capital par des placements sur les marchés boursiers internationaux. Le Fonds peut investir dans un ou plusieurs OPC d'actions internationales (les « Fonds sous-jacents ») de même que tout simplement dans des actions internationales. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net sur des marchés émergents.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'occasion. Certains risques sont associés aux opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents	•		
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants	•		
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Au 30 avril 2025, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD et le Portefeuille de croissance maximale Précision MD détenaient environ 14,62 %, 23,25 %, 15,36 % et 16,44 % des parts du Fonds, respectivement. Reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux investisseurs importants » pour une description des risques associés aux demandes de rachat que pourraient présenter ces investisseurs.

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds de valeur égale au montant de la distribution, sauf si vous choisissez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds international de valeur MD en anglais est « MD International Value Fund ».

Fonds monétaire MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds du marché monétaire canadien

Date de création

Le 1^{er} septembre 1983 – parts de série A

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseiller

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 0,49 %

Série D – 0,23 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds consistent à préserver le capital et à obtenir un revenu, la plus-value du capital étant un objectif secondaire.

Le Fonds investit dans divers titres de créance à court terme, notamment des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des provinces canadiennes, des obligations résiduelles, des billets de trésorerie et des dépôts à terme de sociétés d'État du gouvernement du Canada, des billets de trésorerie et des titres adossés à des créances mobilières.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds aura une durée pondérée jusqu'à échéance d'au plus 180 jours.

Des efforts sont déployés pour maintenir la valeur liquidative du Fonds à 10 \$, le revenu gagné dans le Fonds étant crédité aux porteurs de titres à chaque date d'évaluation et distribué à ces porteurs tous les mois.

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller surveillent, entre autres données, les changements attendus de la politique monétaire et les activités de la Banque du Canada, la conjoncture du marché du crédit, et la position de la courbe de rendement des obligations canadiennes positionnant le Fonds de façon à ce qu'il profite des changements prévus à la structure des taux d'intérêt.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Il se peut que, dans certains cas, la valeur liquidative du Fonds tombe en deçà de 10 \$. Cela signifie qu'un investisseur qui voudrait retirer son placement pourrait perdre une partie de son capital. Bien que la préservation du capital soit l'un des objectifs du Fonds monétaire MD, le Fonds n'est pas garanti.

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés			•
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)			•
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère			•
Risque associé aux titres étrangers			•
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation			•
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité			•
Risque associé au marché			•
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série			•
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents			•

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds MD crédite le revenu net aux porteurs de titres chaque date d'évaluation et le distribue à ces derniers chaque mois.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds monétaire MD en anglais est « MD Money Fund ».

Fonds d'actions canadiennes MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions canadiennes

Date de création

Le 19 novembre 1993 – parts de série A

Le 15 janvier 2010 – parts de série I

Le 12 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Gestion de placements Hillsdale inc. de Toronto (Ontario)

Jarislowsky, Fraser Limitée de Montréal (Québec)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,24 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,24 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,29 %

Série D – 0,70 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est la croissance à long terme du capital, la production d'un revenu étant un objectif secondaire.

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'actions axé principalement sur les sociétés canadiennes.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de

portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de qualité, acquis à des prix raisonnables, dans toutes les catégories de capitalisation boursière.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son portefeuille dans des titres non canadiens.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère		•	
Risque associé aux titres étrangers		•	
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants	•		
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Au 30 avril 2025, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD et le Portefeuille équilibré modéré Précision MD détenaient environ 13,77 %, 22,85 %, 16,04 % et 15,17 % des parts du Fonds, respectivement. Reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux investisseurs importants » pour une description des risques associés aux demandes de rachat que pourraient présenter ces investisseurs.

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom de ce Fonds MD a été modifié le 17 juin 2019, passant de Fonds sélectif MD à Fonds d'actions canadiennes MD.

Le nom du Fonds d'actions canadiennes MD en anglais est « MD Canadian Equity Fund ».

Fonds américain de croissance MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions américaines

Date de création

Le 1^{er} octobre 1992 – parts de série A

Le 15 janvier 2010 – parts de série I

Le 2 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Jensen Investment Management Inc. de Lake Oswego (Oregon),
aux États-Unis

Janus Henderson Investors US LLC de Denver (Colorado), aux
États-Unis

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB,
les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,24 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,24 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,29 %

Série D – 0,72 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est la croissance à long terme du capital, l'obtention d'un revenu étant un objectif secondaire.

L'actif du Fonds est investi dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande, moyenne et petite capitalisation.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds américain de croissance MD en anglais est « MD American Growth Fund ».

Fonds américain de valeur MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions américaines

Date de création

Le 11 août 2000 – parts de série A

Le 15 janvier 2010 – parts de série I

Le 4 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Pzena Investment Management, LLC de New York (New York),
aux États-Unis

Fiduciary Management Inc. de Milwaukee (Wisconsin), aux
États-Unis

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB,
les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,44 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,44 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,49 %

Série D – 0,72 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est la croissance à long terme du capital tout en accordant une importance particulière à la préservation du capital, l'obtention d'un revenu étant un objectif secondaire.

L'actif du Fonds est investi dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de capitaux propres américains de sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « ESGFacteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Au 30 avril 2025, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD détenait environ 14,41 % des parts du Fonds. Reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux investisseurs importants » pour une description des risques associés aux demandes de rachat que pourrait présenter cet investisseur.

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds américain de valeur MD en anglais est « MD American Value Fund ».

Fonds stratégique de rendement MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds de revenu fixe mondial

Date de création

Le 20 juin 2014 – parts de série A

Le 13 février 2014 – parts de série I

Le 13 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEL, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – jusqu'à 1,39 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,39 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,44 %

Série D – 0,45 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans le but d'obtenir des positions sur des catégories d'actifs ou des stratégies non traditionnelles ou novatrices dont le coefficient de corrélation est faible par rapport aux catégories d'actifs traditionnelles.

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, des titres de fonds négociés en bourse (FNB) inscrits à la cote d'une bourse au Canada ou aux États-Unis et des titres à revenu fixe, tout en mettant l'accent sur des stratégies ou des catégories d'actifs non traditionnelles ou novatrices. Le Fonds obtiendra également une position sur les devises et les produits de base.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres du Fonds.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans toute catégorie d'actifs non traditionnelle ou novatrice susceptible de constituer un bon complément pour les catégories d'actifs traditionnelles ou dont le coefficient de corrélation est faible par rapport aux catégories d'actifs traditionnelles selon les fourchettes suivantes : 0 % à 50 % dans des actions, 0 % à 100 % dans des FNB, 0 % à 100 % dans des titres à revenu fixe, 0 % à 10 % dans des FNB de produits de base et dans des FNB américains (définis ci-après) et 0 % à 25 % dans des équivalents de trésorerie ou dans des titres de créance ayant une durée de vie résiduelle ne dépassant pas 365 jours.

Le Fonds peut répartir son actif, entre autres, entre les catégories d'actifs ou les stratégies de placement non traditionnelles ou novatrices suivantes : les titres internationaux de qualité supérieure, les obligations à rendement élevé et les obligations à l'abri de l'inflation, les actions privilégiées, les obligations convertibles et les obligations sur les marchés émergents. Aucune limite n'est fixée quant au montant de titres étrangers dans lesquels le Fonds peut investir.

Le Fonds peut investir dans des FNB dont les titres constituent des parts indiciaires au sens de la réglementation en valeurs mobilières applicable et qui investissent dans des titres de sociétés qui participent à un ou à plusieurs secteurs. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'un FNB (même si ses titres ne constituent pas des parts indiciaires) dans la mesure où il est un émetteur assujéti au Canada.

Dans le contexte des placements du Fonds dans des produits de base, le Fonds peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des dérivés visés dont les éléments sous-jacents sont des produits de base physiques. Le Fonds peut également investir dans des métaux précieux – or, argent, platine ou palladium (jusqu'à 10 % de l'actif net du Fonds).

En outre, le Fonds a obtenu une dispense de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102 qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de FNB américains. Le Fonds a également obtenu une dispense réglementaire pour investir indirectement, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des produits de base physiques au moyen de placements dans des FNB d'or/d'argent et dans d'autres FNB de produits de base physiques (collectivement, les « FNB de produits de base »), lesquels sont décrits à la rubrique « Risque associé aux produits de base », à la page 28 du présent prospectus simplifié.

Au plus 10 % de l'actif net du Fonds i) sera investi, au total, dans des FNB américains, des FNB de produits de base, des métaux précieux autorisés, des certificats de métaux précieux autorisés et des dérivés visés dont les éléments sous-jacents sont des produits de base (les « produits de base ») et ii) comportera, au total, une exposition à la valeur marchande de tous ces instruments (directe ou indirecte) par l'intermédiaire des FNB de produits de base et des FNB américains.

Le Fonds a recours à une approche descendante combinée à une répartition tactique de l'actif et à une gestion des devises visant à augmenter les positions sur des catégories d'actifs et des devises qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont susceptibles d'aider le Fonds à atteindre son objectif de placement compte tenu de la conjoncture économique et de la crainte du risque associé au marché. Le processus exclusif de Gestion financière MD intègre des modèles de placement quantitatifs, une perspective macroscopique mondiale et une analyse des aspects fondamentaux qualitatifs en vue de procurer une diversification parmi plusieurs démarches de placement et perspectives géographiques. Nous avons recours à des données économiques,

à des facteurs de risque et à des renseignements sur les marchés des dérivés afin de composer des portefeuilles optimaux qui tiennent compte du cycle d'investissement. Un processus d'optimisation de la prévision des risques fournit une structure qui encadre la manière la plus efficace de mettre en œuvre ces analyses tout en tenant compte de la volatilité de chaque actif sous-jacent, de la liquidité du titre ainsi que des frais, en vue d'atteindre le rendement rajusté en fonction du risque du Fonds.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut vendre des titres à découvert en consentant une sûreté grevant les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et en déposant en garantie les actifs du Fonds auprès d'un prêteur dans le cadre de ces opérations de vente à découvert. Ces opérations peuvent être utilisées avec d'autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds ne dépassera pas 20 % de son actif net total évalué à la valeur marchande quotidienne.

Le gestionnaire de portefeuille investira l'actif du Fonds conformément aux objectifs de placement. Toutefois, le gestionnaire de portefeuille pourrait temporairement investir une partie de l'actif dans la trésorerie ou des équivalents de trésorerie s'il juge que la conjoncture l'exige.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base	•		
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés	•		
Risque associé aux marchés émergents	•		
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)	•		
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé	•		
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation			•
Risque associé aux investisseurs importants	•		
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert		•	
Risque associé à la dette d'État	•		
Risque associé à la fiscalité	•		
Risque associé aux fonds sous-jacents			•

Au 30 avril 2025, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée Précision MD et le Portefeuille équilibré modéré Précision MD détenaient environ 15,91 %, 16,35 %, 16,17 % et 24,75 % des parts du Fonds, respectivement. Reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux investisseurs importants » pour une description des risques associés aux demandes de rachat que pourraient présenter ces investisseurs.

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds stratégique de rendement MD en anglais est « MD Strategic Yield Fund ».

Fonds d'occasions stratégiques MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions mondiales

Date de création

Le 20 juin 2014 – parts de série A

Le 13 février 2014 – parts de série I

Le 13 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEL, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – jusqu'à 1,64 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,64 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – jusqu'à 0,69 %

Série D – jusqu'à 0,46 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans le but d'obtenir des positions sur des catégories d'actifs ou des stratégies non traditionnelles ou novatrices dont le coefficient de corrélation est faible par rapport aux catégories d'actifs traditionnelles.

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, des titres de fonds négociés en bourse (FNB) inscrits à la cote d'une bourse au Canada ou aux États-Unis et des titres à revenu fixe, tout en mettant l'accent sur des stratégies ou des catégories d'actifs non traditionnelles ou novatrices. Le Fonds obtiendra également des positions sur devises et sur produits de base.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres du Fonds.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans toute catégorie d'actifs non traditionnelle ou novatrice susceptible de constituer un bon complément pour les catégories d'actifs traditionnelles ou dont le coefficient de corrélation est faible par rapport aux catégories d'actifs traditionnelles selon les fourchettes suivantes : 0 % à 100 % dans des actions, 0 % à 100 % dans des FNB, 0 % à 25 % dans des titres à revenu fixe, 0 % à 10 % dans des FNB de produits de base et dans des FNB américains (définis ci-après), et 0 % à 25 % dans des équivalents de trésorerie ou dans des titres de créance ayant une durée de vie résiduelle ne dépassant pas 365 jours.

Le Fonds peut répartir son actif, entre autres, entre les catégories d'actifs ou les stratégies de placement non traditionnelles ou novatrices suivantes : les titres de sociétés à petite capitalisation et à microcapitalisation, de sociétés d'infrastructure, de sociétés de ressources naturelles et de fiducies de placement immobilier (FPI). Aucune limite n'est fixée quant au montant de titres étrangers dans lesquels le Fonds peut investir.

Le Fonds peut investir dans des FNB dont les titres constituent des parts indiciaires au sens de la réglementation en valeurs mobilières applicable et qui investissent dans des titres de sociétés qui participent à un ou à plusieurs secteurs. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'un FNB (même si ses titres ne constituent pas des parts indiciaires) dans la mesure où il est un émetteur assujéti au Canada.

Dans le contexte des placements du Fonds dans des produits de base, le Fonds peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des dérivés visés dont les éléments sous-jacents sont des produits de base physiques. Le Fonds peut également investir dans des métaux précieux – or, argent, platine ou palladium (jusqu'à 10 % de l'actif net du Fonds).

En outre, le Fonds a obtenu une dispense de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102 qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de FNB américains. Le Fonds a également obtenu une dispense réglementaire pour investir indirectement, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des produits de base physiques au moyen de placements dans des FNB d'or/d'argent et dans d'autres FNB de produits de base physiques (collectivement, les « FNB de produits de base »), lesquels sont décrits à la rubrique « Risque associé aux produits de base », à la page 28 du présent prospectus simplifié.

Au plus 10 % de l'actif net du Fonds i) sera investi, au total, dans des FNB américains, des FNB de produits de base, des métaux précieux autorisés, des certificats de métaux précieux autorisés et des dérivés visés dont les éléments sous-jacents sont des produits de base (les « produits de base ») et ii) comportera, au total, une exposition à la valeur marchande de tous ces instruments (directe ou indirecte) par l'intermédiaire des FNB de produits de base et des FNB américains.

Le Fonds a recours à une approche descendante combinée à une répartition tactique de l'actif et à une gestion des devises visant à augmenter les positions sur des catégories d'actifs et des devises qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont susceptibles d'aider le Fonds à atteindre son objectif de placement compte tenu de la conjoncture économique et de la crainte du risque associé au marché. Le processus de Gestion financière MD intègre les modèles de placement quantitatifs, une perspective macroscopique mondiale et une analyse des aspects fondamentaux qualitatifs en vue de procurer une diversification

parmi plusieurs démarches de placement et perspectives géographiques. Nous avons recours à des données économiques, à des facteurs de risque et à des renseignements sur les marchés des dérivés afin de composer des portefeuilles optimaux qui tiennent compte du cycle d'investissement. Un processus d'optimisation de la prévision des risques fournit une structure qui encadre la manière la plus efficace de mettre en œuvre ces analyses tout en tenant compte de la volatilité de chaque actif sous-jacent, de la liquidité du titre ainsi que des frais, en vue d'atteindre le rendement rajusté en fonction du risque du Fonds.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition à des devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Plus obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut vendre des titres à découvert en consentant une sûreté grevant les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et en déposant en garantie les actifs du Fonds auprès d'un prêteur dans le cadre de ces opérations de vente à découvert. Ces opérations peuvent être utilisées avec d'autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds ne dépassera pas 20 % de son actif net total évalué à la valeur marchande quotidienne.

Le gestionnaire de portefeuille investira l'actif du Fonds conformément aux objectifs de placement. Toutefois, le gestionnaire de portefeuille pourrait temporairement investir une partie de l'actif dans la trésorerie ou des équivalents de trésorerie s'il juge que la conjoncture du marché l'exige.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base	•		
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés	•		
Risque associé aux marchés émergents	•		
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)	•		
Risque associé aux placements à revenu fixe		•	
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation			•
Risque associé aux investisseurs importants	•		
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert		•	
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité	•		
Risque associé aux fonds sous-jacents			•

Au 30 avril 2025, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD et le Portefeuille de croissance modérée Précision MD détenaient environ 26,33 %, 18,07 %, 16,74 % et 16,44 % des parts du Fonds, respectivement. Reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux investisseurs importants » pour une description des risques associés aux demandes de rachat que pourraient présenter ces investisseurs.

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds d'occasions stratégiques MD en anglais est « MD Strategic Opportunities Fund ».

Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds de revenu fixe canadien

Date de création

Le 1^{er} juin 2016 – parts de série A

Le 1^{er} juin 2016 – parts de série I

Le 13 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseiller

Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 0,84 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,64 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,04 %

Série D – 0,50 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds consistent à préserver le capital et à produire un revenu, la plus-value du capital étant un objectif secondaire. Le Fonds mettra en œuvre une stratégie de placement ne faisant pas appel aux combustibles fossiles.

Le Fonds investit dans diverses obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés, ainsi que dans des obligations garanties par des actifs, venant à échéance à moyen ou à long terme. Le Fonds peut également investir dans des titres étrangers.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu élevé tout en préservant le capital. Le Fonds cherche à produire un rendement supérieur (à

l'indice de référence) au moyen d'une combinaison de revenu et de gains en capital ainsi que d'une exposition au risque diversifiée.

Principalement axé sur les placements canadiens, le Fonds peut investir dans une vaste gamme de titres à revenu fixe, y compris, notamment, des titres à revenu fixe à rendement élevé, des titres de créance de marchés émergents, des prêts bancaires, des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations convertibles, des fiducies de placement immobilier, des actions privilégiées et des titres adossés à des créances mobilières.

Le Fonds cherchera à éviter les placements dans des sociétés qui se consacrent à l'extraction, au transport ou au traitement de combustibles fossiles comme les suivantes :

- ♦ les sociétés qui se consacrent au raffinage, au stockage, à la commercialisation et au transport de pétrole et de gaz;
- ♦ les producteurs de pétrole, de gaz, de charbon et de combustibles consommables;
- ♦ les sociétés de fabrication de matériel et de prestation de services énergétiques;
- ♦ les sociétés qui ont une présence marquée dans le domaine du transport de combustibles fossiles et des infrastructures de transport de combustibles fossiles (y compris les infrastructures et les services maritimes, portuaires, ferroviaires et de transport par camion);
- ♦ les sociétés du secteur des services publics qui jouent un rôle significatif dans le domaine des combustibles fossiles.

Le Fonds cherchera à éviter les placements dans des sociétés qui se consacrent à la création, à la fabrication et à l'entretien des principaux systèmes d'armement controversés, comme, notamment :

- ♦ les mines antipersonnel;
- ♦ les armes en grappe;
- ♦ l'uranium appauvri;
- ♦ les armes nucléaires;
- ♦ le phosphore blanc;
- ♦ les armes biologiques et chimiques.

Le Fonds a des lignes directrices en matière de placement détaillées et une surveillance régulière de la conformité en place pour s'assurer qu'il évite les placements dans des titres visés par des restrictions.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son portefeuille dans des titres non canadiens.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Le Fonds n'investira habituellement pas plus de 25 % de son portefeuille dans des titres de créance dont la note est de qualité inférieure.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des

titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé à la politique environnementale	•		
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)			•
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère			•
Risque associé aux titres étrangers		•	
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation			•
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité			•
Risque associé au marché			•
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents			•

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD en anglais est « MD Fossil Fuel Free Bond Fund ».

Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions mondiales

Date de création

Le 1^{er} juin 2016 – parts de série A

Le 1^{er} juin 2016 – parts de série I

Le 13 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Jarislowsky, Fraser Limitée de Montréal (Québec)

Comgest Asset Management International Limited de Dublin, en Irlande

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série I, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,24 %

Série I – Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion sont négociés avec le porteur de parts et payés par celui-ci directement au gestionnaire. Les investisseurs institutionnels doivent conclure une convention de placement institutionnel avec le gestionnaire. Les frais maximaux sont de 1,24 %. Pour les clients de comptes gérés, les frais de gestion sont de 0 %; cependant, les clients de comptes gérés paient à Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD inc., des frais de comptes gérés proportionnels fondés sur les actifs sous gestion. Les frais maximaux sont de 1,56 %.

Série F – 0,29 %

Série D – 0,87 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds consistent à obtenir une croissance du capital à long terme principalement au moyen de placements dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres mondiaux qui conviennent à une stratégie de placement ne faisant pas appel aux combustibles fossiles. Le Fonds peut également investir dans des sociétés qui offrent des solutions aux problèmes causés par l'utilisation de combustibles fossiles.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux.

Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds cherchera à éviter les placements dans des sociétés qui se consacrent à l'extraction, au transport ou au traitement de combustibles fossiles comme les suivantes :

- les sociétés qui se consacrent au raffinage, au stockage, à la commercialisation et au transport de pétrole et de gaz;
- les producteurs de pétrole, de gaz, de charbon et de combustibles consommables;
- les sociétés de fabrication de matériel et de prestation de services énergétiques;
- les sociétés qui ont une présence marquée dans le domaine du transport de combustibles fossiles et des infrastructures de transport de combustibles fossiles (y compris les infrastructures et les services maritimes, portuaires, ferroviaires et de transport par camion);
- les sociétés du secteur des services publics qui jouent un rôle significatif dans le domaine des combustibles fossiles.

Le Fonds cherchera à éviter les placements dans des sociétés qui se consacrent à la création, à la fabrication et à l'entretien des principaux systèmes d'armement controversés, comme, notamment :

- les mines antipersonnel;
- les armes en grappe;
- l'uranium appauvri;
- les armes nucléaires;
- le phosphore blanc;
- les armes biologiques et chimiques.

Le Fonds a des lignes directrices en matière de placement détaillées et une surveillance régulière de la conformité en place pour s'assurer qu'il évite les placements dans des titres visés par des restrictions.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Le Fonds peut investir tout au plus 30 % de son actif dans des titres de marchés émergents.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des

placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents	•		
Risque associé à la politique environnementale	•		
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu			•
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents			•

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD en anglais est « MD Fossil Fuel Free Equity Fund ».

Portefeuille conservateur Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré à revenu fixe mondial

Date de création

Le 13 janvier 2010 – parts de série A

Le 2 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB,
les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,13 %

Série F – 0,18 %

Série D – 0,52 %

Aucuns frais de gestion s'appliquant au Fonds et aux OPC
sous-jacents ne seront exigés en double.

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce Fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de
préserver la valeur des placements et de produire un revenu.

Le Fonds investira surtout dans des parts d'autres OPC gérés par
Gestion financière MD en mettant l'accent sur les OPC à revenu
fixe pour assurer la préservation du capital et la production d'un
revenu avec une certaine exposition aux OPC d'actions pour
assurer la croissance éventuelle du capital.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC non membres du
groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces
et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement
nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le
consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de
placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les
actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les
pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	64 %
Actions canadiennes	7 %
Actions américaines	9 %
Actions internationales	8 %
Non traditionnels	9 %
Actions de marchés émergents	3 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son
appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et
changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant
dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la
pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer
de sa conformité avec les stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des fonds
gérés par Gestion financière MD, y compris les OPC gérés par des
sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter
temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une
partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du
marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à
revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de
placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture
économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés,
comme les options, les contrats à terme standardisés, les
contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments
semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des
devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents
peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs
afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus
grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement
aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité
avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne
serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions
qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le
portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer
pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds
sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités
canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire
de titres de sociétés qui fabriquent du tabac et des produits
connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis
ou à des produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui
concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi
des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons
garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment
donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET CONSTITUTION

Le nom du Portefeuille conservateur Précision MD en anglais est « MD Precision Conservative Portfolio ».

Portefeuille de revenu équilibré Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré à revenu fixe mondial

Date de création

Le 9 mai 2012 – parts de série A

Le 13 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,18 %

Série F – 0,23 %

Série D – 0,59 %

Aucuns frais de gestion s'appliquant au Fonds et aux OPC sous-jacents ne seront exigés en double.

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce Fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de préserver la valeur des placements, de produire un revenu et d'enregistrer une croissance du capital modérée par des placements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres.

Le Fonds investira surtout dans des parts d'OPC gérés par Gestion financière MD en mettant l'accent sur les OPC à revenu fixe pour assurer la préservation du capital et la production d'un revenu et sur les OPC d'actions offrant la possibilité d'une plus-value du capital.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	56 %
Actions canadiennes	10 %
Actions américaines	11 %
Actions internationales	10 %
Non traditionnels	9 %
Actions de marchés émergents	4 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité aux stratégies de placement du Fonds.

La décision d'investir dans chaque fonds sous-jacent a été prise après avoir évalué la capacité de ce fonds de permettre au Fonds d'atteindre ses objectifs de placement déclarés. Nous surveillerons et examinerons les fonds sous-jacents et y apporterons des modifications de temps à autre.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des fonds gérés par Gestion financière MD, y compris les OPC gérés par des sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac et des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital réalisés sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille de revenu équilibré Précision MD en anglais est « MD Precision Balanced Income Portfolio ».

Portefeuille équilibré modéré Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré mondial neutre

Date de création

Le 13 janvier 2010 – parts de série A

Le 2 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB,
les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,25 %

Série F – 0,30 %

Série D – 0,68 %

Aucuns frais de gestion s'appliquant au Fonds et aux OPC
sous-jacents ne seront exigés en double.

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce Fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de produire un revenu et d'assurer la croissance du capital en investissant dans une répartition équilibrée d'OPC qui détiennent des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe.

Le Fonds investira surtout dans les parts d'OPC gérés par Gestion financière MD en mettant l'accent tant sur les fonds à revenu fixe pour assurer la préservation du capital et la production d'un revenu que sur les fonds d'actions pour assurer la plus-value éventuelle du capital.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	45 %
Actions canadiennes	13 %
Actions américaines	15 %
Actions internationales	13 %
Non traditionnels	9 %
Actions de marchés émergents	5 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité avec les stratégies de placement du Fonds.

La décision d'investir dans chaque fonds sous-jacent a été prise après avoir évalué la capacité de ce fonds de permettre au portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement déclarés. Nous surveillerons et examinerons les fonds sous-jacents et y apporterons des modifications de temps à autre.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des fonds gérés par Gestion financière MD, y compris les OPC gérés par des sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac et des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille équilibré modéré Précision MD en anglais est « MD Precision Moderate Balanced Portfolio ».

Portefeuille de croissance modérée Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré mondial neutre

Date de création

Le 9 mai 2012 – parts de série A

Le 3 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,30 %

Série F – 0,35 %

Série D – 0,72 %

Aucuns frais de gestion s'appliquant au Fonds et aux OPC sous-jacents ne seront exigés en double.

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce Fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de produire un revenu et d'assurer la croissance du capital en investissant dans une répartition équilibrée d'OPC qui détiennent des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe.

Le Fonds investira surtout dans les parts d'OPC gérés par Gestion financière MD en mettant l'accent sur les OPC d'actions pour obtenir une plus-value du capital éventuelle avec une exposition aux OPC à revenu fixe pour préserver le capital et produire un revenu.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	37 %
Actions canadiennes	15 %
Actions américaines	17 %
Actions internationales	16 %
Non traditionnels	9 %
Actions de marchés émergents	6 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité avec les stratégies de placement du Fonds.

La décision d'investir dans chaque fonds sous-jacent a été prise après avoir évalué la capacité de ce fonds de permettre au portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement déclarés. Nous surveillerons et examinerons les fonds sous-jacents et y apporterons des modifications de temps à autre.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des fonds gérés par Gestion financière MD, y compris les OPC gérés par des sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac et des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital réalisés sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille de croissance modérée, Précision MD en anglais est « MD Precision Moderate Growth Portfolio ».

Portefeuille équilibré de croissance Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré d'actions mondiales

Date de création

Le 13 janvier 2010 – parts de série A

Le 3 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,32 %

Série F – 0,37 %

Série D – 0,80 %

Aucuns frais de gestion s'appliquant au Fonds et aux OPC sous-jacents ne seront exigés en double.

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce Fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de procurer la croissance du capital et de produire un revenu.

Le Fonds investira surtout dans des parts de Fonds gérés par Gestion financière MD en mettant l'accent sur les fonds d'actions pour obtenir une plus-value du capital éventuelle avec une certaine exposition aux fonds à revenu fixe pour préserver le capital et produire un revenu.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	26 %
Actions canadiennes	18 %
Actions américaines	21 %
Actions internationales	19 %
Non traditionnels	9 %
Actions de marchés émergents	7 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité aux stratégies de placement du Fonds.

La décision d'investir dans chaque fonds sous-jacent a été prise après avoir évalué la capacité de ce fonds de permettre au portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement déclarés. Nous surveillerons et examinerons les fonds sous-jacents et y apporterons des modifications de temps à autre.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des fonds gérés par Gestion financière MD, y compris les OPC gérés par des sociétés de placement qui ne sont pas membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille équilibré de croissance Précision MD en anglais est « MD Precision Balanced Growth Portfolio ».

Portefeuille de croissance maximale Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré d'actions mondiales

Date de création

Le 13 janvier 2010 – parts de série A

Le 3 octobre 2017 – parts de série F

Le 25 juin 2018 – parts de série D

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A, série F et série D

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,35 %

Série F – 0,40 %

Série D – 0,81 %

Aucuns frais de gestion s'appliquant au Fonds et aux OPC sous-jacents ne sont exigés en double.

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce Fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de procurer la croissance du capital.

Le Fonds investira surtout dans des parts de Fonds gérés par Gestion financière MD en mettant l'accent sur les fonds d'actions qui offrent un potentiel de plus-value du capital avec seulement une exposition minimale aux fonds à revenu fixe pour produire un revenu et préserver le capital.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	17 %
Actions canadiennes	21 %
Actions américaines	24 %
Actions internationales	21 %
Non traditionnels	9 %
Actions de marchés émergents	8 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité aux stratégies de placement du Fonds.

La décision d'investir dans chaque fonds sous-jacent a été prise après avoir évalué la capacité de ce fonds de permettre au portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement déclarés. Nous surveillerons et examinerons les fonds sous-jacents et y apporterons des modifications de temps à autre.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des fonds gérés par Gestion financière MD, y compris les OPC gérés par des sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales liées au cannabis ou aux produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille de croissance maximale Précision MD en anglais est « MD Precision Maximum Growth Portfolio ».

Portefeuille indiciel conservateur Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré à revenu fixe mondial

Date de création

Le 30 mai 2024* – parts de série F

*Avant cette date, le Fonds était un fonds privé. Ses parts n'étaient pas offertes suivant un prospectus. Le Fonds a de fait été créé le 16 janvier 2019 sous forme de fonds privé mais, aux fins du placement de parts au moyen du présent prospectus, nous avons donné comme date de création le 30 mai 2024.

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Titres offerts

Parts d'un OPC – série F

Frais de gestion

Série F – 0,14 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de préserver la valeur des placements et de produire un revenu.

Le Fonds investira surtout dans des OPC indiciels gérés par Gestion financière MD et dans des fonds indiciels négociés en bourse, en mettant l'accent sur les fonds indiciels à revenu fixe pour assurer la préservation du capital et la production d'un revenu, avec une certaine exposition aux fonds indiciels d'actions pour assurer la croissance éventuelle du capital.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC indiciels non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	69 %
Actions canadiennes	9 %
Actions américaines	11 %
Actions internationales	8 %
Non traditionnels	0 %
Actions de marchés émergents	3 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité avec les stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des OPC, des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse gérés par Gestion financière MD et les membres de son groupe, ainsi que dans des OPC, des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse gérés par des sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac et des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif ou fonds négociés en bourse qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)	•		
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille indiciel conservateur Précision MD en anglais est « MD Precision Conservative Index Portfolio ».

Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré mondial neutre

Date de création

Le 30 mai 2024* – parts de série F

*Avant cette date, le Fonds était un fonds privé. Ses parts n'étaient pas offertes suivant un prospectus. Le Fonds a de fait été créé le 16 janvier 2019 sous forme de fonds privé mais, aux fins du placement de parts au moyen du présent prospectus, nous avons donné comme date de création le 30 mai 2024.

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Titres offerts

Parts d'un OPC – série F

Frais de gestion

Série F – 0,17 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de générer un revenu et de procurer la croissance du capital.

Le Fonds investira surtout dans des OPC indiciels gérés par Gestion financière MD et des fonds indiciels négociés en bourse en mettant l'accent sur les fonds indiciels à revenu fixe pour préserver le capital et procurer un revenu, et dans des fonds indiciels d'actions pour procurer une plus-value du capital éventuelle.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC indiciels non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	46 %
Actions canadiennes	15 %
Actions américaines	21 %
Actions internationales	14 %
Non traditionnels	0 %
Actions de marchés émergents	4 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité avec les stratégies de placement du Fonds.

La décision d'investir dans chaque fonds sous-jacent a été prise après avoir évalué la capacité de ce fonds de permettre au portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement déclarés. Nous surveillerons et examinerons les fonds sous-jacents et y apporterons des modifications de temps à autre.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des OPC, des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse gérés par Gestion financière MD et les membres de son groupe, ainsi que dans des OPC, des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse gérés par des sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif ou fonds négociés en bourse qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)	•		
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD en anglais est « MD Precision Moderate Balanced Index Portfolio ».

Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré d'actions mondiales

Date de création

Le 30 mai 2024* – parts de série F

*Avant cette date, le Fonds était un fonds privé. Ses parts n'étaient pas offertes suivant un prospectus. Le Fonds a de fait été créé le 16 janvier 2019 sous forme de fonds privé mais, aux fins du placement de parts au moyen du présent prospectus, nous avons donné comme date de création le 30 mai 2024.

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Titres offerts

Parts d'un OPC – série F

Frais de gestion

Série F – 0,17 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de procurer la croissance du capital et de produire un revenu.

Le Fonds investira surtout dans une répartition équilibrée de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres par l'intermédiaire d'OPC indiciels gérés par Gestion financière MD et de fonds indiciels négociés en bourse, en mettant l'accent sur les fonds indiciels d'actions pour obtenir une plus-value du capital éventuelle avec une certaine exposition aux fonds indiciels à revenu fixe pour préserver le capital et produire un revenu.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC indiciels non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	29 %
Actions canadiennes	23 %
Actions américaines	27 %
Actions internationales	14 %
Non traditionnels	0 %
Actions de marchés émergents	7 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité aux stratégies de placement du Fonds.

La décision d'investir dans chaque fonds sous-jacent a été prise après avoir évalué la capacité de ce fonds de permettre au portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement déclarés. Nous surveillerons et examinerons les fonds sous-jacents et y apporterons des modifications de temps à autre.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des OPC, des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse gérés par Gestion financière MD et les membres de son groupe, ainsi que dans des OPC, des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse gérés par des sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif ou fonds négociés en bourse qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)	•		
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux indices	•		
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD en anglais est « MD Precision Balanced Growth Index Portfolio ».

Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds équilibré d'actions mondiales

Date de création

Le 30 mai 2024* – parts de série F

*Avant cette date, le Fonds était un fonds privé. Ses parts n'étaient pas offertes suivant un prospectus. Le Fonds a de fait été créé le 16 janvier 2019 sous forme de fonds privé mais, aux fins du placement de parts au moyen du présent prospectus, nous avons donné comme date de création le 30 mai 2024.

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Titres offerts

Parts d'un OPC – série F

Frais de gestion

Série F – 0,18 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

Ce fonds de répartition stratégique des actifs a pour objectif de procurer la croissance du capital.

Le Fonds investira surtout dans des parts d'OPC indiciels gérés par Gestion financière MD et dans des fonds indiciels négociés en bourse, en mettant l'accent sur les fonds indiciels d'actions qui offrent un potentiel de plus-value du capital, avec une exposition minimale aux fonds indiciels à revenu fixe pour produire un revenu et préserver le capital.

Le Fonds peut aussi investir dans des OPC indiciels non membres du groupe et directement dans des titres à revenu fixe, des espèces et des quasi-espèces.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille a comme principale stratégie de placement la répartition stratégique des actifs et il répartit les actifs du Fonds entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles par catégorie d'actifs du Fonds, comme suit :

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %
Revenu fixe	20 %
Actions canadiennes	26 %
Actions américaines	29 %
Actions internationales	17 %
Non traditionnels	0 %
Actions de marchés émergents	8 %

À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, utiliser ses stratégies de placement actuelles et changer la pondération des actifs du portefeuille tout en restant dans une limite de 15 pour cent au-dessus ou au-dessous de la pondération cible pour les catégories d'actifs.

Le Fonds est constamment surveillé et rééquilibré pour s'assurer de sa conformité aux stratégies de placement du Fonds.

La décision d'investir dans chaque fonds sous-jacent a été prise après avoir évalué la capacité de ce fonds de permettre au portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement déclarés. Nous surveillerons et examinerons les fonds sous-jacents et y apporterons des modifications de temps à autre.

Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs dans des OPC, des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse gérés par Gestion financière MD et les membres de son groupe, ainsi que dans des OPC, des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse gérés par des sociétés de placement non membres du groupe.

Le Fonds et les OPC sous-jacents peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs de placement en détenant une partie de leurs actifs dans des espèces ou des instruments du marché monétaire à court terme ou encore dans des titres à revenu fixe de premier rang tout en cherchant des occasions de placement ou pour se protéger compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments semblables pour diminuer le risque associé à la fluctuation des devises et du marché. De plus, le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de diminuer les frais d'opérations, de procurer une plus grande liquidité, de réduire le risque et de participer réellement aux marchés financiers ou d'augmenter la rapidité et la flexibilité avec lesquelles le portefeuille est modifié. Les dérivés ne serviront pas à créer un effet de levier ni à prendre des positions qui ne sont pas autorisées par les lignes directrices régissant le portefeuille. Des quasi-espèces seront détenues pour étayer pleinement toutes les positions sur dérivés. Le Fonds et les fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que si les autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent.

Le Fonds et les Fonds MD sous-jacents ne peuvent pas souscrire de titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales liées au cannabis ou aux produits connexes. En tant que gestionnaire, en ce qui concerne les titres de ces secteurs, nous pouvons faire le suivi des fonds non membres du groupe, mais nous ne pouvons garantir qu'un fonds sous-jacent ne détiendra pas à un moment donné de titres de sociétés dans ces secteurs.

Les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif ou fonds négociés en bourse qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'il évalue les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille peut prendre en considération des facteurs ESG qu'il estime pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base		•	
Risque associé à la concentration			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)	•		
Risque associé aux placements à revenu fixe	•		
Risque associé à la monnaie étrangère	•		
Risque associé aux titres étrangers	•		
Risque associé aux fonds de fonds	•		
Risque associé aux obligations à rendement élevé		•	
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux indices	•		
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation		•	
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert			•
Risque associé à la dette d'État		•	
Risque associé à la fiscalité		•	
Risque associé aux fonds sous-jacents		•	

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Le revenu et les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD en anglais est « MD Precision Maximum Growth Index Portfolio ».

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions canadiennes

Date de création

Le 28 août 2000* – parts de série A

*Avant cette date, le Fonds était un fonds privé. Ses parts n'étaient pas offertes suivant un prospectus. Le Fonds a été de fait créé le 16 juin 1999 sous forme de fonds privé mais, aux fins du placement de parts au moyen du présent prospectus, nous avons donné comme date de création le 28 août 2000.

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Gestion de placements Hillsdale inc. de Toronto (Ontario)

Jarislowsky, Fraser Limitée de Montréal (Québec)

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A et série de fiducie privée**

** Seules les parts de série A sont offertes aux termes du présent prospectus. De plus, depuis le 10 janvier 2003, les parts de série A de ce Fonds ne sont offertes qu'aux porteurs de titres existants. Il est interdit depuis cette date d'offrir de vendre ces parts à de nouveaux souscripteurs.

Les parts de série de fiducie privée de ce Fonds sont offertes aux clients de comptes carte blanche aux termes d'un prospectus simplifié distinct.

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,25 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est la croissance du capital à long terme.

Le Fonds peut investir dans des titres de capitaux propres canadiens émis principalement par des sociétés à grande capitalisation.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-

conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de qualité, acquis à des prix raisonnables, dans toutes les catégories de capitalisation boursière.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son portefeuille dans des titres non canadiens.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration		•	
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère		•	
Risque associé aux titres étrangers		•	
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert		•	
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents			•

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD en anglais est « MDPIM Canadian Equity Pool ».

Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds

Fonds d'actions américaines

Date de création

Le 2 avril 2001 – parts de série de fiducie privée

Le 28 août 2000 – parts de série A*

*Avant cette date, le Fonds était un fonds privé. Ses parts n'étaient pas offertes suivant un prospectus. Le Fonds a été de fait créé le 16 juin 1999 mais, pour les fins du placement de parts aux termes du présent prospectus, nous avons donné le 28 août 2000 comme date de création.

Gestionnaire de portefeuille

Équipe de la Gestion multiactif au sein de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Sous-conseillers

Pzena Investment Management, LLC de New York (New York), aux États-Unis

Jensen Investment Management Inc. de Lake Oswego (Oregon), aux États-Unis

Janus Henderson Investors US LLC de Denver (Colorado), aux États-Unis

Fiduciary Management Inc. de Milwaukee (Wisconsin), aux États-Unis

Titres offerts

Parts d'un OPC – série A et série de fiducie privée**

**Seules les parts de série A sont offertes aux termes du présent prospectus.

Les parts de série de fiducie privée de ce Fonds sont offertes aux clients de comptes carte blanche aux termes d'un prospectus simplifié distinct.

Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI, les CELIAPP et les REEE

Frais de gestion

Série A – 1,25 %

DANS QUOI L'OPC INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est la croissance du capital à long terme par des placements dans des titres américains et la préservation du capital.

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à moyenne et à grande capitalisation. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 25 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire à court terme canadiens et américains.

Toute dérogation aux objectifs fondamentaux de placement nécessite l'approbation de Gestion financière MD et le consentement des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une approche dynamique à sous-conseillers multiples afin de tirer parti des points forts de chacun d'entre eux. Les actifs du Fonds sont répartis entre les divers sous-conseillers du Fonds, selon l'évaluation que le gestionnaire de portefeuille fait des compétences des sous-conseillers, de la conjoncture des marchés financiers attendue et du risque inhérent prévu compte tenu de la stratégie de chacun des sous-conseillers.

Les sous-conseillers visent à produire un portefeuille bien diversifié en vue de procurer un rendement supérieur (à l'indice de référence) et privilégient des placements diversifiés (en évitant une concentration trop importante dans un seul style, un seul secteur ou une seule tendance du marché).

Le Fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies aux États-Unis, en combinant un style de placement axé sur la croissance à un style de placement axé sur la valeur.

Il est interdit au Fonds de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou dont les activités principales sont liées au cannabis ou à des produits connexes.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des placements en espèces si les conditions du marché le justifient.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le Fonds contre les pertes découlant de la fluctuation du cours des placements du Fonds et de son exposition aux devises. Les dérivés peuvent également servir à gérer les risques. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Dérivés », à la page 38 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres. Pour obtenir plus de précisions à cet égard, reportez-vous à la rubrique « Prêt de titres », à la page 40 de la partie B du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif qui appliquent une stratégie alternative, notamment des fonds de métaux précieux, des fonds exposés à l'immobilier et des fonds qui sont considérés comme des « OPC alternatifs » aux termes des lois applicables, ce qui peut comprendre d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Lorsqu'ils évaluent les occasions de placement, le gestionnaire de portefeuille et/ou les sous-conseillers peuvent prendre en considération des facteurs ESG qu'ils estiment pertinents pour les résultats de placement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs ESG », à la page 39 de la partie B du présent prospectus simplifié.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS L'OPC?

Le Fonds comporte généralement les risques suivants :

RISQUES	RISQUE PRINCIPAL	RISQUE SECONDAIRE	RISQUE NÉGLIGEABLE
Risque associé aux produits de base			•
Risque associé à la concentration		•	
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux facteurs ESG			•
Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)		•	
Risque associé aux placements à revenu fixe			•
Risque associé à la monnaie étrangère		•	
Risque associé aux titres étrangers		•	
Risque associé aux fonds de fonds			•
Risque associé aux obligations à rendement élevé			•
Risque associé aux fiducies de revenu		•	
Risque associé aux sociétés à grande capitalisation	•		
Risque associé aux investisseurs importants		•	
Risque associé au manque de liquidité		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé au prêt de titres		•	
Risque associé à la série		•	
Risque associé à la vente à découvert		•	
Risque associé à la dette d'État			•
Risque associé à la fiscalité			•
Risque associé aux fonds sous-jacents			•

Si vous voulez connaître la méthode de classification des risques que le gestionnaire a utilisée pour le Fonds, reportez-vous à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », à la page 40 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les OPC gagnent un revenu et des gains en capital. Vous recevrez ces gains sous forme de distributions. Les gains en capital sont distribués chaque année après le 15 décembre. Les distributions de revenu peuvent se faire plusieurs fois par année.

Lorsqu'un Fonds MD effectue une distribution, nous réinvestissons automatiquement la distribution par l'émission de parts supplémentaires du Fonds MD correspondant en valeur au montant de la distribution, à moins que vous ne choisissiez de recevoir votre distribution en espèces. Nous ne verserons la distribution en espèces que si elle est d'au moins 15 \$.

NOM ET HISTORIQUE

Le nom du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD en anglais est « MDPIM US Equity Pool ».

(parts de série A, de série I, de série F et de série D, sauf indication contraire)

Portefeuille indiciel conservateur Précision MD (parts de série F)
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD (parts de série F)
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD (parts de série F)
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD (parts de série F)

Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD
Fonds d'obligations MD
Fonds d'obligations à court terme MD
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD
Fonds d'actions MD
Placements d'avenir MD limitée (actions de série A, de série I, de série F et de série D)
Fonds croissance de dividendes MD
Fonds international de croissance MD
Fonds international de valeur MD
Fonds monétaire MD (parts de série A et de série D)
Fonds d'actions canadiennes MD
Fonds américain de croissance MD
Fonds américain de valeur MD
Fonds stratégique de rendement MD
Fonds d'occasions stratégiques MD
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

Portefeuille conservateur Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de revenu équilibré Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille équilibré modéré Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de croissance modérée Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille équilibré de croissance Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de croissance maximale Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD (parts de série A)
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD (parts de série A)

Gestion financière MD inc.
1870, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 6R7
1 800 267-2332

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leur aperçu du fonds, leurs rapports de la direction sur le rendement du fonds et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en téléphonant sans frais au 1 800 267-2332 ou en vous adressant à votre courtier ou par courriel au MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca.

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, se trouvent sur le site Web désigné des Fonds MD au www.mdm.ca/fr ou sur le site www.sedar.com.